



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 133 • NUMÉRO 215 • 1<sup>re</sup> SESSION • 35<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 9 juin 1995**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

On peut consulter les Débats de la Chambre des communes et les témoignages des comités dans le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 juin 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

*Prière*

\_\_\_\_\_

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 juin, du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et prévoyant le rétablissement d'une disposition, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1 à 7.

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais faire certaines remarques à propos du projet de loi C-85, la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Je le ferai dans le peu de temps qui reste, étant donné la tactique du gouvernement de recourir à la clôture et à l'attribution de temps.

Les amendements au projet de loi, qui ont été présentés en mon nom et en celui du député de Calgary-Centre, visent quatre objectifs principaux. Premièrement, aligner le régime de pension des parlementaires sur le secteur privé, tant en ce qui concerne les députés que les sénateurs. Deuxièmement, permettre aux députés de cette législature et des législatures futures de renoncer complètement au régime de pension. Troisièmement, imposer comme condition que tous les adhérents au régime de pension doivent avoir la citoyenneté canadienne. Quatrièmement, assujettir les pensions des parlementaires aux mêmes dispositions de récupération qui existent dans le cas de la Sécurité de la vieillesse, ce que le gouvernement libéral avait contesté lorsqu'il était dans l'opposition, mais qu'il semble maintenant considérer comme tout à fait acceptable pour les Canadiens ordinaires.

Nous débattons du premier groupe de motions. La motion n° 4 prévoit que, en cas de séparation d'une province, les parlementaires de cette province n'auraient pas automatiquement droit à une pension du gouvernement fédéral. C'est la conséquence de la proposition concernant la citoyenneté canadienne. Il sera intéressant de voir si le gouvernement a l'intention de garantir une pension aux parlementaires qui pourraient un jour ne plus être des citoyens du Canada.

J'ai entendu des députés séparatistes à la Chambre dire qu'ils se moquaient de ce qui se passe à la Chambre parce que, de toutes façons, ils ne seraient plus ici à l'automne. Je pense qu'ils ont tort et qu'ils risquent d'être ici pendant longtemps encore. Quoi qu'il en soit, cela soulève une question intéressante.

[Français]

C'est parce que les députés du Bloc québécois insistent pour dire que le Québec va se séparer au cours de la prochaine année, je suppose.

**Des voix:** Bravo!

**M. Harper (Calgary-Ouest):** Cet amendement, en effet, tend à démontrer la puissance de leurs convictions au sujet de cet objectif.

Si les députés bloquistes ont l'intention de garantir leur propre pension canadienne ou de participer au régime de retraite, cela indique un manque de confiance dans leur objectif de séparation du pays. Je suppose que le projet indépendantiste comprend une idée de sacrifice. C'est intéressant que le Bloc québécois propose à la population québécoise qu'elle prenne le grand risque de perdre les bénéfices de la Confédération, y compris les avantages des pensions, mais qu'il tente ici de participer aux plans de pension du Parlement du Canada.

Je suggère qu'une évidence de sa bonne foi dans cette affaire serait d'appuyer cet amendement et d'appuyer l'idée que des choses comme les pensions ont besoin de négociations si, par hasard, le Québec se sépare vraiment après le référendum.

[Traduction]

Ce sera fort intéressant à observer. Je doute que le Bloc soit prêt à faire un geste aussi audacieux à la Chambre des communes.

Les motions nos 1 et 6 visent à modifier les dispositions sur la non-participation, de sorte que les députés des prochaines législatures devront choisir, une fois pour toutes, d'adhérer ou non au régime au cours des 60 premiers jours de travaux de la Chambre après leur élection. Les députés du Parti réformiste vont faire économiser 38 millions de dollars aux contribuables en n'adhérant pas au régime de retraite et, faute de modifications importantes apportées au régime, les futurs parlementaires devront avoir la possibilité de faire de même.

• (1010)

N'oublions pas que les échecs du gouvernement actuel commencent à s'accumuler. Il peut bien rejeter certaines mesures populistes proposées par mon parti, mais, à mon avis, les prochaines élections fédérales prendront dans une large mesure la forme d'un référendum sur des questions comme le régime de

*Initiatives ministérielles*

retraite des députés. Je suis convaincu que le débat est loin d'être clos, même si les ministériels rejettent cet amendement.

Nous verrons, comme ce fut le cas pendant la campagne électorale en Ontario, que c'est une question prioritaire et que ce sera toujours un sujet brûlant aux prochaines élections fédérales. Les électeurs vont demander aux députés de renoncer à leur pension, sans augmentation de leur salaire, et je crois que ce serait parfaitement raisonnable.

Les motions nos 2 et 3 changent le projet de loi en ce sens que tout député qui meurt au cours de la période de décision de 60 jours sera considéré comme un non-participant au régime. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-85 prévoit le contraire. Je crois que les réformistes préfèrent prêter aux gens les meilleures intentions et non les pires.

Il est étrange que le gouvernement prenne une disposition d'exclusion pour en faire une option de participation dans ce cas-là. Je comprends que les libéraux de l'arrière-ban subissent d'énormes pressions en faveur du régime de retraite, car on veut éviter que le discrédit tombe sur les promoteurs de ce régime, qui sont le premier ministre et la vice-première ministre.

Forcer les morts à adhérer au régime de retraite, c'est vraiment pousser à l'extrême les limites de la discipline de parti, même pour le Parti libéral. Nous savons qui subira la fureur du public en réaction à cette décision. Ce seront les députés libéraux de l'arrière-ban qui n'étaient pas vraiment en faveur du régime, qu'on a obligés à adhérer et qui, s'ils perdent les élections, perdront leur pension de retraite de toutes façons. C'est une combinaison remarquable d'un manque d'intelligence et d'un manque d'intégrité.

Les motions nos 5 et 7 modifient le projet de loi de façon à permettre à tous les députés de se retirer complètement. Aux termes du projet de loi, les députés qui, en octobre 1993, avaient déjà six ans de service ne pourraient renoncer qu'aux prestations accumulées après les dernières élections fédérales, ce qui donne ainsi lieu à un système à deux vitesses comportant un régime ordinaire et un régime allégé.

Nous avons déjà expliqué comment le fait de refuser la possibilité de se retirer complètement du régime aux députés ayant de nombreuses années de service créait un système à deux vitesses. Toutefois, à mon avis, ce n'est qu'un détail. Le véritable problème, c'est l'existence d'un système à deux vitesses qui favorise les députés par rapport aux autres Canadiens.

M. Brian Corbishley, d'Edmonton, l'un des témoins qui a comparu devant le comité chargé d'étudier le projet de loi, et j'utilise le verbe «étudier» dans son sens le plus large, a dit que le régime proposé dans le projet de loi C-85 était sept fois plus généreux qu'un régime typique du secteur public et quatre fois plus généreux qu'un régime typique du secteur privé. On devrait prêter attention aux témoignages de M. Corbishley et d'autres beaucoup plus sérieusement que ne semblent le faire certains ministériels.

En Alberta, la firme pour laquelle travaille M. Corbishley, Peat Marwick, avait proposé, pour les députés de l'assemblée législative, un régime de retraite qui était beaucoup moins généreux que ce qui existait en Alberta, à l'époque. Le régime en vigueur en Alberta était presque identique à celui que le gouvernement nous propose.

Dans la fièvre pré-électorale, le gouvernement albertain avait refusé de modifier sensiblement le régime pour satisfaire aux objections des contribuables et des citoyens. Il était de plus en plus évident que ce gouvernement allait perdre les élections. En fin de compte, M. Klein a complètement aboli le régime, ce qui lui a valu en grande partie de remporter les élections et de pouvoir faire certaines des bonnes choses qu'il est en train de faire en Alberta.

Ce qui est intéressant dans cette histoire, et j'exhorte les députés libéraux à s'intéresser de près à cette affaire, c'est qu'en Alberta, une tentative peu sérieuse de réforme du régime de retraite des députés a abouti à la situation que nous connaissons actuellement dans cette province où les députés n'ont pas de régime de retraite, une situation qui, à mon avis, n'est pas idéale, mais à laquelle nous risquons d'aboutir si le gouvernement s'entête dans cette direction.

• (1015)

J'exhorte de nouveau les députés à prendre en considération certains de ces amendements. Ils modifieront sensiblement le projet de loi et le rendront plus acceptable aux yeux du public. Au bout du compte, le public le trouvera inacceptable. Nous savons que le régime de retraite des députés disparaîtra, parce qu'il n'est pas raisonnable dans sa forme actuelle. Il disparaîtra, peu importe sa forme, et il n'y aura aucune augmentation de la rémunération, contrairement aux souhaits des députés d'en face qui n'en méritent aucune.

En conclusion, j'exhorte les députés à prendre ces amendements en considération et je les remercie de leur patience.

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais faire valoir quelques points au sujet des amendements présentés par le député de Calgary-Ouest parce qu'ils méritent certains commentaires.

Ce sont clairement des amendements. . .

**Une voix:** Vous avez déjà fait vos commentaires.

**M. Milliken:** Non. Je n'ai pas parlé du projet de loi. C'est la première fois que je parle de ce projet de loi à l'étape où il est actuellement à la Chambre. Le député devrait être heureux qu'on lui présente une vue modérée du projet de loi, au lieu des discours tordus du Parti réformiste.

Je voudrais souligner une ou deux choses qui sont importantes pour le public canadien, parce que les réformistes ne cessent pas de nous dire qu'ils désirent abolir la pension complètement. D'après eux, si l'on se débarrassait de ces pensions tout serait pour le mieux et nous aurions résolu le problème.

Je voudrais faire remarquer tout d'abord que certains députés ont été élus à une époque où il n'y avait pratiquement pas de discussions à la Chambre ou dans le pays au sujet de l'abolition des pensions.

Je renvoie le député aux élections de 1988. Il était conservateur à l'époque et il travaillait pour un député conservateur qui cherchait à être réélu et qui allait toucher une pension. Autant que je sache, il y a peut-être déjà droit. Je ne sais pas pour qui il travaillait à cette époque-là, mais il était tout à fait d'accord avec cela. Il n'y a pas eu de débat public au sujet des pensions en 1988.

De nombreux députés élus à cette époque ont, en toute bonne foi, quitté leur emploi et accepté une réduction de salaire pour prendre le salaire de député et le droit à une pension éventuelle à la fin de leur service à la Chambre des communes.

La pension était généreuse. Elle l'est toujours et elle le restera, c'est vrai. Toutefois, les députés qui se sont présentés aux élections de 1988 et aux élections antérieures, l'ont fait en sachant que, à la fin de leur mandat, ils seraient en quelque sorte indemnisés, d'une manière qui était généreuse, mais conçue pour compenser la perte de revenus subie du fait qu'ils ont été élus au Parlement.

Le député nous dit maintenant que ces gens attendaient quelque chose qui était exorbitant, qu'ils ne devraient pas recevoir la pension à laquelle ils ont légalement droit. Les réformistes veulent modifier la loi pour empêcher ces personnes de toucher ces allocations de retraite.

Je peux comprendre leur attitude, étant donné qu'une seule personne parmi eux a droit à la pension, qu'une seule personne parmi eux a été élue en 1988. En fait, la députée en question a été battue en 1988, puis elle a été élue dans une élection complémentaire. Il n'y en avait pas un seul en 1988 et ils ne parlaient pas beaucoup des allocations de retraite. Ce n'était même pas à l'ordre du jour.

Le problème ne se posait pas pour moi en 1993. Quoi qu'il en soit, les réformistes soutiennent que les députés qui ont été élus avant cette période sont des goinfres qui mangent à toutes les tables parce qu'ils ont été élus sous un régime de rémunération qu'ils acceptent encore. La plupart des gens qui aspirent à une carrière commencent par étudier le régime de rémunération qu'on leur propose pour savoir de quoi il retourne.

Après quoi, ils réussissent à décrocher l'emploi ou, en l'occurrence, à se faire élire. Et voilà que les réformistes, ces ouvriers de la onzième heure, les accusent d'être des goinfres qui mangent à tous les râteliers parce que le régime de rémunération qu'ils ont accepté au départ est inacceptable aux yeux des nouveaux venus.

Tout d'abord, c'est un argument qui ne tient pas debout. Il est fallacieux. Les députés de la Chambre qui ont été dûment élus sous un régime de rémunération donné ont droit de toucher la pension qu'ils ont méritée.

Qu'a fait l'actuel gouvernement à cet égard? En 1993, il fait deux promesses en ce qui a trait à la réforme de ce régime. Il a d'abord promis de mettre fin au cumul, puis de fixer un âge

minimal pour que les députés ne touchent pas la pension trop jeunes.

Ce projet de loi concrétise ces deux promesses. Il modifie l'âge minimal de retraite et interdit le cumul. Le gouvernement est cependant allé encore plus loin en réduisant le taux d'accumulation des prestations, si bien que les parlementaires qui ont été élus sous un régime de rémunération donné toucheront moins. À mon avis, il s'agit là d'un changement très important qui n'a pas été apprécié à sa juste valeur par les réformistes, et ce, pour une bonne raison: ils vont tous s'en retirer.

• (1020)

Je suis persuadé que les électeurs vont accélérer le retrait des réformistes du régime de retraite. Ils n'y auront pas droit, de toutes façons. Le seul réformiste qui y a eu droit, c'est la députée de Beaver River. Je suis convaincu qu'aucun autre réformiste n'y aura droit.

Si la députée de Beaver River a fait grand bruit autour du régime de retraite, c'est pour une bonne raison. Elle a été poussée à se retirer du régime de retraite par ses collègues qui l'ont muselée, qui l'ont envoyée au tapis et qui l'ont forcée à se retirer du régime pour qu'elle puisse rejoindre leurs rangs. De toute façon, ils ne seront pas réélus aux prochaines élections. Ils ne seront pas admissibles, mais ils l'ont muselée et l'ont poussée à se retirer du régime. C'est pourquoi elle est si choquée.

C'est elle qui, avec son chef, avait demandé que l'on insère dans le projet de loi l'article de non-participation et c'est elle qui, aujourd'hui, voudrait qu'on le retire du projet de loi. Elle veut qu'on le retire du projet de loi parce qu'elle veut sa pension. Elle est choquée parce qu'elle ne peut pas avoir sa pension. J'ai entendu dire qu'elle allait prendre des leçons de lutte à Calgary, en fin de semaine, parce qu'elle en a besoin pour affronter ses collègues, qui l'ont envoyée au tapis.

Je voudrais parler d'un autre aspect. Nous entendons dire constamment que nous devrions réduire davantage la pension. Nous ne sommes pas allés assez loin. Cependant, nous n'entendons pas le Parti réformiste dire que nous devrions changer davantage le système de cumul en empêchant le cumul non seulement chez les personnes qui occupent des postes au sein du gouvernement fédéral mais aussi chez celles qui reçoivent une autre pension d'une autre source. Pourquoi? Parce qu'il y a au moins trois députés, en face, qui touchent une pension importante du gouvernement du Canada.

**M. Morrison:** Du gouvernement fédéral?

**M. Milliken:** Oui, trois des députés d'en face reçoivent une pension du gouvernement fédéral. Ils reçoivent des pensions de service militaire importantes, généreuses, et il y en a d'autres peut-être. Ils empochent cet argent tout en touchant un salaire parce qu'ils siègent à la Chambre. Ils ne parlent pas d'étendre le cumul parce que leurs propres collègues en ressentiraient les effets sur leur portefeuille. Ils devraient avoir plus de sympathie pour la députée de Beaver River et la laisser exprimer ses opinions sans l'envoyer au tapis.

*Initiatives ministérielles*

Regardons les autres pensions qu'ils reçoivent. Quand les députés d'en face disent qu'ils ne veulent pas de leur pension de député, pourquoi n'avouent-ils pas qu'ils ne veulent pas de cette pension parce qu'ils reçoivent déjà une autre pension d'une autre source? Pourquoi ne sont-ils pas honnêtes et ne nous avouent-ils pas cela? Je ne reçois pas de pension d'une autre source. Cependant, je sais que certains députés d'en face en reçoivent une.

Pour quelles raisons ces députés ne disent-ils pas qu'ils n'ont pas besoin de la pension de député et vont se retirer du régime, car ils touchent déjà une pension d'une autre source? Je sais pourquoi. Ils seraient placés dans l'embarras si on les prenait plus tard à cumuler une pension et un traitement. Le nombre de ceux qui sont maintenant dans cette situation et ne le reconnaissent pas est incroyable. On ne parle pas de cela. Pourquoi le député de Calgary-Ouest, qui se prend pour le chevalier blanc, ne propose-t-il pas dans sa série d'amendements des mesures qui mettraient un terme au cumul de pension et de traitement de certains membres de son parti? Pour quelles raisons refuse-t-il de le faire? Eh bien, c'est tout simplement parce que son chef lui a dit de s'en abstenir.

Son chef est parfaitement au courant des pensions et de la façon de les toucher. Son père a siégé au Sénat, qui est un paradis pour les pensionnés. Tout le monde le sait. Le père de son chef a été sénateur pendant des années.

Il est tout à fait incroyable que les députés réformistes, qui, d'un côté, disent qu'il faut sabrer dans la pension, n'affirment pas, de l'autre côté, qu'on doit mettre un terme au cumul de pension et de traitement. Pourquoi? Ils connaissent parfaitement ce phénomène. Ce sont des spécialistes de la question. Ils savent comment obtenir des pensions généreuses d'autres sources. Je ne citerai pas de noms, mais nos vis-à-vis savent de qui je parle lorsque j'affirme qu'il y a parmi eux des gens qui obtiennent des pensions très élevées de 40 000 \$, 50 000 \$ ou 60 000 \$ par année et qui touchent leur salaire de député en même temps.

Dans bien des cas, ces pensions sont versées à même les deniers publics. Ce n'est pas toujours le gouvernement fédéral qui les verse, mais c'est quand même le contribuable qui sert à financer ces pensions.

Nous n'entendons pas un mot à ce sujet du Parti réformiste ou de leur ami, David Sommerville, de la National Citizens' Coalition, qui est le porte-parole du Parti réformiste sur cette question. Ils sont de connivence depuis des années.

Le député de Calgary-Ouest et la National Citizens' Coalition ont conspiré ensemble pour battre l'ancien député conservateur, du fait de ses vues sur les pensions et la réforme électorale. Mon collègue le sait pertinemment. Il ne peut cacher qu'ils ont uni leurs efforts à cette fin. Les députés réformistes déshonorent la Chambre en traitant d'autres députés qui ont bien mérité leur pension de toutes sortes de noms, comme goinfres. Ils devraient avoir honte de leur conduite. La députée de Beaver River qui a menacé, hier, à la Chambre, de battre certains députés, n'a pas de quoi être fière d'elle.

• (1025)

**M. Strahl:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans son intervention, mon collègue a accusé une députée d'avoir agressé une autre députée à la Chambre. Je lui demanderais de se rétracter car cette accusation n'a aucun sens et mon collègue le sait.

**Le président suppléant (M. Kilger):** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai occupé le fauteuil pendant la majeure partie sinon toute la durée du débat actuel et je sais pertinemment que la discussion a été animée. Je me permets de dire en toute déférence au député de Fraser Valley-Est qu'il y a divergence de vues au sujet de son intervention et que, d'après le Règlement de la Chambre, son objection n'est pas recevable.

Je prie instamment les députés des deux côtés de la Chambre qui participent au débat actuel de se servir de leur jugement et de continuer de se respecter mutuellement et de respecter l'institution qu'est la Chambre des communes.

**M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.):** Monsieur le Président, comme mes collègues, c'est le cœur lourd et avec découragement que je prends la parole au sujet du projet de loi C-85.

Hier, les députés ministériels nous ont encore une fois montré qu'ils n'ont aucun respect pour la démocratie puisqu'ils ont invoqué l'attribution de temps non pas une ou deux fois mais à trois reprises, empêchant ainsi froidement la poursuite d'un honnête débat parlementaire sur des questions d'une grande importance pour les Canadiens.

Il est sans doute indiqué que je prenne la parole après le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre puisque je suis l'un de ceux qu'il visait lorsqu'il parlait des personnes qui touchent une pension des forces armées. Je n'ai aucune réticence à le reconnaître. J'ai servi dans les forces armées pendant plus de 36 ans et pendant 35 ans j'ai versé 7,5 p. 100 de mon traitement au régime de pension, soit la cotisation maximale à laquelle j'étais admissible. La caisse de retraite d'où provient ma pension contient maintenant 30 milliards de dollars et les cotisations des participants continuent de l'alimenter. C'est pourquoi je trouve tout à fait ridicule qu'on prétende que ce sont les contribuables qui paient pour ma pension.

Je n'ai aucun regret. Le cumul d'une pension et d'un traitement a été à juste titre assimilé au cas d'un député à la retraite qui occuperait un emploi fédéral et continuerait de recevoir une pension et un traitement.

J'ai gagné mon poste à la Chambre des communes et ceux qui m'ont élu savaient que je touchais une pension militaire et que je la conserverais après mon élection. Je n'y vois aucun problème. J'ai cependant des doutes au sujet de l'honnêteté et de l'impartialité du secrétaire parlementaire, dans le cas présent.

Le Parti réformiste dépose 35 amendements au projet de loi C-85. Tout d'abord, si ces amendements sont adoptés, ils rendront les pensions des députés et des sénateurs semblables à celles du secteur privé. Deuxièmement, si ce n'était pas le cas, les amendements auraient pour effet de changer les dispositions de retrait afin que les nouveaux députés puissent choisir de se retirer du régime. Troisièmement, la motion n° 4 garantirait que

tous les membres du régime sont Canadiens. Quatrièmement, la motion n° 34, qui reprend l'idée du projet de loi d'initiative parlementaire du député de Yellowhead, prévoit des dispositions permettant de récupérer la pension des anciens sénateurs et députés sur la même base que pour tout autre revenu d'un ancien parlementaire, si celui-ci a droit à la sécurité de la vieillesse au cours de l'année en cause.

• (1030)

Les 35 motions sont importantes pour le Parlement et pour les contribuables canadiens. Malheureusement, il semble que la présentation de ces motions soit un exercice parlementaire futile, puisqu'il est de plus en plus évident que le gouvernement a déjà arrêté sa décision et qu'il adoptera la mesure sous sa forme actuelle.

**M. Simmons:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec intérêt les propos de mon collègue de Saanich—Les Îles—du—Golfe. Je crois en son intégrité et je ne crois pas qu'il ait voulu dire une chose pareille, mais le fait est qu'il a dit assez directement qu'il doutait de l'honnêteté du député de Kingston et les Îles.

En vertu du Règlement, monsieur le Président, vous savez que nous ne pouvons pas diffamer un collègue. J'apprécierais que vous lui demandiez de retirer ses paroles.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je pense que je vais examiner les bleus pour vérifier la formulation employée par le député et l'esprit dans lequel il a dit ces paroles.

Je prends ce rappel au Règlement très au sérieux et, au besoin, je ferai rapport à la Chambre à ce sujet.

**M. Frazer:** Monsieur le Président, je n'ai aucune réticence à retirer les paroles qui ont déplu au député de Burin—Saint—Georges. Je les ai dites sans faire attention. Je n'avais pas l'intention de jeter un doute sur l'intégrité ou l'honnêteté du secrétaire parlementaire.

La Chambre a entendu beaucoup d'arguments selon lesquels les modifications proposées au régime de pension des députés sont encore trop généreuses. Les membres du comité ont reçu plusieurs témoins très qualifiés qui ont confirmé que ce régime est encore beaucoup trop riche et qu'il ne constitue pas une politique gouvernementale judicieuse.

Je me permets de citer M. Paul McCrossan, ancien député maintenant actuaire pour la firme Eckler Partners Ltd. Dans son témoignage devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, il a dit:

J'en conclus que le projet de loi est mauvais pour vous, les députés, mauvais pour l'institution qu'est le Parlement et mauvais pour le Canada car, après l'avoir mis en oeuvre, vous empêcherez le Parlement de relever les défis les plus urgents, c'est-à-dire la réforme des régimes nationaux de revenu de retraite et de soins de santé pour qu'ils reflètent les réalités financières du Canada et le vieillissement rapide de la population.

### *Initiatives ministérielles*

C'est exactement ce qui se produit actuellement. On empêche le Parlement d'aborder les questions importantes de l'heure: l'accroissement du déficit et de la dette, la réforme des programmes sociaux et l'édification d'une économie plus vigoureuse qui favorisera la création d'un plus grand nombre d'emplois pour les Canadiens, pour ne mentionner que quelques-uns des problèmes importants.

Bien que leurs efforts semblent futiles, les députés réformistes ne peuvent pas, en toute conscience, laisser passer ce projet de loi sans opposer une résistance. Les gros cochons roses disposés la semaine dernière sur la pelouse en face du Parlement, en guise de protestation contre ce régime de retraite, sont peut-être plus éloquents que tous les discours. Il n'y a certainement aucun autre endroit au Canada où des gens sont autorisés à déterminer par une loi le montant de leurs avantages et de leurs salaires.

Je suis d'accord avec ceux qui soutiennent que la rémunération de base des députés est insuffisante si l'on tient compte de leurs responsabilités et de leur charge de travail. Cependant, on ne saurait justifier cette pension qui continue de rendre tous les contribuables amers.

Le gouvernement est-il aveugle pour refuser de faire la chose honorable? Au lieu de parler du bout des lèvres, pourquoi n'a-t-il pas entrepris une véritable réforme des pensions? Il y a certes eu suffisamment de propositions valables qui ont été présentées à la Chambre et dans les recommandations formulées au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

La députée réformatrice de Beaver River refusera son paiement d'un million de dollars et, à cause des dispositions de non-participation délibérément planifiées et punitives, elle perdra toute contribution que le gouvernement aura faite au régime.

Les députés savent que, dans les régimes de retraite ordinaires, l'employeur fait des contributions égales à celles de l'employé. Même avec les révisions apportées au régime de retraite institué par le gouvernement, le contribuable versera 3,60\$ pour chaque dollar versé par les députés, ce qui est excessif.

• (1035)

Le gouvernement a rendu la disposition de non-participation punitive, car il tenait absolument à ce que la députée de Beaver River adhère au régime, de sorte que, au cours des prochaines élections, il puisse pointer du doigt les députés du Parti réformatrice et dire qu'ils ne sont pas différents des autres.

Mais nous sommes différents. Nous avons lutté pour ces principes lors des dernières élections. Que le secrétaire parlementaire dise que ce sont les réformistes qui présentent ces principes au Parlement est tout à fait faux. Nous communiquons effectivement ce message au Parlement, mais il vient de tous les contribuables canadiens.

Malheureusement, malgré les vœux du secrétaire parlementaire, il semblerait que les mêmes questions reviendront sur le tapis lors des prochaines élections.

### Initiatives ministérielles

J'en reviens au témoignage que Paul McCrossan livrait au comité au sujet du projet de loi. En parlant du projet de loi, il a dit:

Il ne contribue en rien à mettre au point un régime de rémunération raisonnable pour les parlementaires et peut même en gêner la refonte. Il établit solidement vos pensions à un niveau supérieur à celles qui sont offertes aux contribuables en général. En même temps, il réduit le coût de votre régime de rémunération.

Ainsi, quand viendra le moment de remanier le régime de rémunération, vous devrez l'accroître à partir du niveau où vous l'avez réduit, et il sera beaucoup plus difficile de le faire en deux étapes plutôt qu'en une seule.

Il réduit la rémunération pour le service à venir, mais garde les pensions à un niveau sensiblement plus élevé que ce qu'on trouve dans le secteur privé et, en fait, supérieur aux niveaux acceptables dans le secteur public.

C'est exactement ce que soutiennent les députés de ce côté-ci de la Chambre, à savoir que les pensions sont beaucoup plus élevées que tout ce qu'on trouve dans le secteur public.

Il viendra un temps où les députés constateront de nouveau que le régime de rémunération n'est pas adéquat et ils voudront y apporter des ajustements.

Beaucoup sont très fiers de dire que les députés ont restreint leur traitement en sept des quatorze années qui ont suivi l'adoption du régime de retraite actuel en 1981. Est-ce qu'on garde les traitements peu élevés en échange de généreuses pensions? Cette question a été soulevée à maintes reprises à la Chambre et au comité.

L'étude effectuée par la firme Sobeco, Ernst et Young recommandait une hausse de 37 p. 100 du traitement des députés, assortie d'une réduction des pensions, et recommandait en outre de les réserver aux retraités âgés d'au moins 60 ans.

L'étude recommandait aussi que, lorsque le gel du traitement des parlementaires prendra fin en 1996, on porte à 75 000 \$ le traitement annuel de base des députés et, qu'avant les prochaines élections, le Parlement adopte une mesure visant à hausser le traitement des députés à 86 000 \$ à compter du premier jour de la 36<sup>e</sup> législature.

Compte tenu du climat politique, de la dette et des déficits persistants et de cette pseudo-réforme inefficace du régime de retraite, je ne crois pas que le gouvernement ait la volonté politique pour apporter ces modifications opportunes et bien nécessaires aux dispositions actuelles relatives au traitement et à la pension des députés.

J'en reviens encore une fois au témoignage de Paul McCrossan, qui ajoutait:

Je crois qu'en légiférant un traitement de faveur pour vous-mêmes, même s'il est réduit, tel que le propose le projet de loi (...) vous continuerez de susciter du cynisme.

Comme nous détenons chacun de nous un poste très privilégié, nous devons faire tout notre possible pour éviter d'en abuser.

Tant que le Parlement aura le pouvoir de fixer les traitements, les avantages et les pensions de ses membres, il est clair que le travail ne sera jamais vraiment achevé. Les considérations politiques entrèrent en jeu comme elles l'ont fait en l'occurrence, et les députés de longue date résisteront à tous les efforts visant à apporter les modifications qui s'imposent au régime de retraite.

Même le budget Wilson de 1986, sous le gouvernement progressiste-conservateur, comportait des dispositions visant à ramener les pensions des députés aux niveaux du secteur privé. Nous pourrions nous demander pourquoi cela ne s'est pas fait, mais la réponse est claire. On ne peut pas s'en remettre au Parlement pour prendre des décisions comme celles-là. Il vaut mieux confier ces décisions à un organisme compétent et indépendant pour assurer la mise en oeuvre de réformes appropriées en matière de rémunération et de pension.

Il n'est pas trop tard, même à l'étape du rapport, pour apporter d'importantes modifications. Les réductions proposées ne se traduiront que par des faibles économies pour le contribuable. Des fonctionnaires du Conseil du Trésor ont dit que la majeure partie des économies découlera de facteurs actuariels plutôt que des modifications législatives.

Pour ma part, à moins que le gouvernement n'apporte des changements réels qui rendent le régime des députés comparable à celui des autres Canadiens, je signifierai mon intention de ne pas participer au régime proposé.

Je demande au gouvernement de revoir l'ensemble de la question, de tenir compte des indications très claires données par les électeurs de ses députés et d'apporter des changements sérieux et réalistes au projet de loi C-85. Je demande aussi aux simples députés ministériels de réclamer ces changements. Ils savent ce qui est bien et acceptable. Ils savent que le projet de loi C-85 ne l'est pas, et ils devraient savoir qu'un effort concerté de leur part peut donner les changements nécessaires pour tenir au moins une des promesses du livre rouge.

• (1040)

**Le président suppléant (M. Kilger):** Permettez-moi de répondre à l'objection soulevée par le député de Burin—Saint-Georges. Je tiens à remercier le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe d'avoir retiré ses paroles et à lui témoigner mon respect pour son geste. Je ne dis pas que cette initiative était nécessaire mais je suis très heureux qu'il l'ait prise. Je ne consulterai pas les «bleus» et je considère donc que cette affaire est réglée.

Je voudrais revenir un instant sur l'objection soulevée par le député de Fraser Valley—Est. J'ai déterminé qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement et j'en reste convaincu. La présidence délibère actuellement sur la décision à prendre concernant l'incident survenu hier entre les deux députées, et j'estime pour l'instant que toute allusion à cet incident serait inopportune.

En ma qualité de président, je n'écourterai pas le débat animé auquel nous assistons, mais je demanderai aux députés de faire preuve de respect envers notre institution et surtout envers les deux députées en cause.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, je siégeais au comité chargé d'étudier ce projet de loi. J'ai également participé au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi.

[Français]

Aujourd'hui, je vais encore prendre quelques instants de la Chambre pour donner mon opinion concernant ce projet de loi. Là-dessus, j'endosse les propos d'une de mes collègues qui a dit hier que, dans son cas, elle n'était certainement pas gênée d'accepter son chèque de paie et les bénéfices d'être parlementaire, et moi non plus. Je pense que je travaille et que je fais le boulot

que l'on attend de moi. Si les électeurs de ma circonscription jugent à un moment donné que ce n'est plus le cas, je les inviterais beaucoup plus à remplacer le député plutôt que de réduire de façon déraisonnable le salaire, les bénéfices des parlementaires, diminuant ainsi probablement le calibre de ceux et celles qui se présenteraient en office public.

[Traduction]

Je désapprouve la déclaration faite un peu plus tôt aujourd'hui par le député de Calgary qui a insinué que les députés du Bloc, s'ils venaient à prendre leur retraite, ne devraient pas accepter la pension des députés, car, a-t-il dit, et je paraphrase, s'ils vivent alors dans un autre pays, ils ne devraient pas toucher cette pension. J'espère, quant à moi, que notre pays ne sera jamais ainsi divisé. Je prie pour qu'on évite cela. Dans le cas fort improbable où le Québec se séparerait, l'argument qu'avancait le député aurait des répercussions absolument désastreuses pour mes électeurs.

Il y a, dans ma circonscription, des gens qui travaillent au Québec et qui vivent en Ontario. Cela voudrait-il dire qu'ils ne seraient plus admissibles au Régime de rentes du Québec, au régime de retraite de leur employeur, etc.? Vous pouvez voir à quel point ce raisonnement, s'il était appliqué, serait absurde. En tant que fédéraliste convaincu, je veux me dissocier des propos tenus par le député. Ses observations sont fausses et contribuent à accentuer le genre de division qui, selon lui et d'autres, ne devrait pas exister au Canada. Le député fait encore appel à ce qu'il y a de plus bas pour essayer de faire valoir son point.

**Une voix:** Vous vous raccrochez désespérément à un semblant d'espoir.

**M. Boudria:** Je ne me raccroche pas à un semblant d'espoir. L'unité de notre pays n'est pas un semblant d'espoir. C'est un principe solide. Ce n'est pas me raccrocher à un semblant d'espoir que d'empêcher qu'on passe outre à ce qui est bon pour mes électeurs. C'est peut-être ce que pensent les députés d'en face, mais nous connaissons bien sûr leur position.

Avant de passer à la question des régimes de retraite des députés, j'aimerais vous parler du manque de compréhension que nous affichons les uns pour les autres. La présidence a rendu un jugement sur un incident et je ne ferai pas allusion à celui-là.

● (1045)

Un autre incident est survenu, hier, lorsque ces mêmes députés d'en face ont dit ceci:

[Français]

Ils ont dit que les députés du Parti libéral et ceux du Bloc étaient dans une sorte de complicité de trahison, ont-ils dit, parce que trois projets de loi seront adoptés par cette Chambre avant le 23 juin. Et pour appuyer leurs dires, ces gens ont dit que tout ça était pour fêter la Saint-Jean-Baptiste. Comme on le sait, premièrement, la Saint-Jean-Baptiste cette année est un samedi. Dans un deuxième temps, même si elle tombait pendant un jour de semaine, c'est déjà un jour de congé de la Chambre, alors c'est faux. Troisièmement, et le fait le plus important, comme vient de le souligner mon honorable collègue de Bonaventure—Îles-de-

### *Initiatives ministérielles*

la-Madeleine, le fait de célébrer la Saint-Jean-Baptiste n'est pas un signe de trahison.

Les députés d'en face n'ont aucune reconnaissance de la culture de notre pays. Ils devraient l'apprendre. Les gens de mon comté célèbrent la Saint-Jean-Baptiste et, cette année, les gens de mon comté la célébreront dans le village de Cheney. Des milliers d'entre eux seront là, et ils ne sont pas des traîtres, et ceux d'en face qui les présentent sous cet angle se trompent. Ils devraient s'excuser devant cette Chambre et, encore plus important, devant tous les Canadiens d'expression française d'avoir dit des conneries pareilles à l'endroit de nos concitoyens et de nos concitoyennes. C'est ce qui est important. Encore une fois, les députés du Parti réformiste ont fait appel à ce qu'il y avait de plus bas pour appuyer leurs dires.

[Traduction]

Ils adoptent maintenant la même stratégie à l'égard de la question du régime de retraite des députés. Les députés du tiers parti, en face—car c'est évidemment d'eux dont je parle et de personne d'autre—sont très sélectifs lorsqu'ils qualifient d'injustes les indemnités que touchent les députés.

Un député, qui reçoit lui-même une généreuse pension du gouvernement fédéral, vient affirmer ici qu'il a droit à une telle pension, mais que personne d'autre n'y a droit. Et ce n'est pas une blague!

D'autres députés ont dit qu'ils ne feraient pas allusion aux députés qui bénéficient d'un cumul de pensions. Comme on dit chez mon collègue de Terre-Neuve, «Ce qui est bon pour Goose Bay est bon pour Gander». Cela ne me dérange donc pas de soulever ces points.

On a dit que, si la vice-première ministre prenait aujourd'hui sa retraite, non pas qu'il en soit question—elle sera députée ici pendant encore des décennies—elle toucherait une pension. Pourquoi pas? Le député, réformiste, de Saanich—Les Îles-du-Golfe ne touche-t-il pas lui-même une pension en tant qu'ancien officier des Forces armées? Il y a droit. Là n'est pas la question. Pourquoi croit-il que personne d'autre n'a droit à une pension? Qu'est-ce qui lui fait croire qu'il est tellement supérieur aux autres? Que dire du député de Nanaimo—Cowichan, un général qui estime pouvoir toucher une pension, mais qui dit que d'autres ne devraient pas y avoir droit à l'avenir?

Et le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, un ancien fonctionnaire fédéral? Et les enseignants à la retraite, en face? Et les anciens députés provinciaux qui reçoivent une pension d'un gouvernement provincial? Ils viennent dire ici qu'ils ne veulent pas d'une pension de député fédéral. Savez-vous pourquoi? C'est qu'ils touchent déjà une pension payée à même les fonds publics. C'est la vérité. Ils ont beau tenter de camoufler les choses, la vérité sera toujours la vérité. Ce ne sont pas des paroles en l'air, ce sont des faits. Les faits semblent parfois contredire la politique du Parti réformiste.

Les députés réformistes ont dit que les contribuables versaient beaucoup d'argent au régime de pension des députés. J'ai en main un document déposé par le président du Conseil du Trésor. Il s'agit du rapport du Conseil du Trésor sur l'application de la Loi sur les allocations de retraite des députés. Jamais depuis

*Initiatives ministérielles*

1952 les cotisations n'ont été inférieures aux allocations versées. Jamais.

• (1050)

Monsieur le Président, je vais vous donner quelques exemples. En 1990–1991, les cotisations se sont élevées à 7 millions de dollars, et les allocations versées, à 6 millions de dollars. En 1989–1990, les cotisations se sont élevées à 7 millions de dollars, et les allocations versées, à 6,3 millions de dollars, etc. Les entrées sont supérieures aux déboursés.

Quand certains députés d'en face prétendent que le régime de pension des députés engendre une énorme dette, c'est faux et ils le savent. Ce rapport a été déposé à la Chambre par un représentant du gouvernement. Il a été conçu pour montrer ce genre de données, mais les députés d'en face refusent d'écouter. Ils inventent leurs propres chiffres, avec l'appui de gens comme David Somerville, qui n'est réputé que pour dessiner des petits cochons dans les journaux. C'est tout ce qu'ils ont à l'appui de leur argument.

Entre cela et les propos insensés que nous avons entendus aujourd'hui, selon lesquels seuls certains députés devraient avoir droit aux allocations de retraite et que d'autres députés ayant un point de vue politique différent, comme les députés du Bloc, ne devraient pas y avoir droit, et que les députés devraient avoir le droit de toucher une pension militaire et leur salaire de député, mais que d'autres députés n'auraient pas droit aux allocations, voilà la logique des réformistes. Mais ce n'est pas la logique tout court.

[Français]

Il est temps d'apporter un élément d'honnêteté intellectuelle dans ce débat. Je n'ai pas honte de mon salaire de parlementaire, je le gagne. Si les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell pensent que je ne vauds pas ce salaire, qu'ils ne réduisent pas le salaire, qu'ils prennent quelqu'un de plus qualifié si c'est ce que ça prend un jour ou l'autre.

Je dis aux députés d'en face: S'ils ne pensent pas qu'ils gagnent leur paye, c'est à eux de travailler plus fort pour leurs électeurs, non pas de prétendre que le salaire devrait être réduit. S'ils sont gênés par leur manque de compétence, à eux d'acquérir les compétences. S'ils sont humiliés par le fait qu'ils ne travaillent pas assez fort, qu'ils fassent un effort plus grand pour les électeurs qui les ont envoyés ici. Moi j'ai été élu ici par les électeurs de mon comté pour faire de mon mieux et c'est ce que j'ai l'intention de faire tant et aussi longtemps que je serai ici.

C'est ce que les députés d'en face devraient faire au lieu de s'attarder comme ils le font à faire croire au peuple canadien des choses qui sont pour le moins l'opposé direct de la vérité.

**M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, je pensais qu'il n'était peut-être pas nécessaire que je prenne la parole sur ce projet de loi concernant les pensions des députés.

Je suis ici depuis 1984 et quand je suis entré en politique je ne suis pas venu ici pour ma pension, je suis venu ici parce que j'avais des visions de l'avenir. Ce n'était pas une question de salaire, je ne savais même pas quel était le salaire d'un député le jour où je suis entré en Chambre. Je l'ai appris après avoir été élu. Vous voyez donc que ce n'était pas le salaire ni la pension qui étaient ma préoccupation première. C'était tout d'abord de défendre les intérêts du public, les intérêts de Longueuil, défendre les orientations politiques auxquelles je croyais dans le parti pour lequel je me suis présenté.

Quand le Parti réformiste dit qu'il n'est pas justifié pour les députés du Bloc de recevoir leur pension si le Québec devient souverain, je tiens à dire, et je l'ai répété à plusieurs endroits, quand des journalistes anglophones m'ont posé cette question, j'ai dit que quelqu'un qui travaille actuellement pour une compagnie américaine, qui verse une pension dans cette compagnie ou dans un fonds de pension américain pendant 10 ou 15 ans, est-ce que parce qu'il est Canadien il n'aura pas le droit de recevoir sa pension d'une entreprise américaine?

Je pense que c'est là la grande question. Je travaille pour le gouvernement canadien depuis 11 ans. En tant que députés, on n'est pas des patrons, mais il n'en reste pas moins que je travaille sous les auspices de l'État canadien, et le jour où le Québec deviendra souverain, j'aurai payé moi-même ma participation à un fonds de pension. Je ne vois pas comment on pourrait dire aujourd'hui que je n'aurais pas le droit de recevoir ce que j'ai versé dans ce fonds.

• (1055)

Alors, il me paraît complètement déloyal et légèrement tordu, de la part du Parti réformiste, de tenir de tels propos, et de la part également de certains journalistes qui ont souvent essayé de faire accroire qu'il ne serait pas légitime de recevoir une pension, si le Québec devenait souverain.

Je me sens très légitime et très à l'aise, parce que cette pension, je l'ai payée et on me la doit, tout simplement, peu importe qu'elle vienne d'une entreprise américaine, canadienne ou du gouvernement canadien. C'est un dû, parce que c'est un fonds auquel j'ai participé depuis 11 ans déjà.

Quand on parle de fonds de pension trop élevée, je pense que la majorité des gens qui se présentent en politique, que je sache, ne viennent pas ici pour l'importance de la pension qu'on va recevoir à la sortie. La plupart des politiciens, en tout cas ceux que je connais, n'ont pas choisi la politique pour la pension; ils sont venus ici pour défendre les intérêts et les convictions qui les animent au sein du parti qu'ils représentent.

Cela me paraît être des arguments peu valables, et je ne pense pas que le Parti réformiste gagnera beaucoup de points en essayant de faire croire à la population que les députés gagnent trop cher et qu'ils ont de trop grosses pensions. Je pense que cela intéresse très peu la population canadienne.

Tout ce qu'elle veut, c'est d'abord d'avoir des emplois, d'avoir des entreprises qui fonctionnent bien, des entreprises qui créent des emplois. Les Canadiens veulent avoir une espèce d'environnement propice à l'économie dans le but de créer des emplois. Je pense que c'est ce qu'ils veulent. Ils se préoccupent très peu de savoir combien les députés gagnent, qu'il s'agisse de 64 400 \$, 60 000 \$ ou 75 000 \$; ce qu'ils veulent, c'est le rendement que leur député peut donner. Ils veulent aussi que leur député réponde à leurs aspirations à plusieurs points de vue. En tout cas, j'ai rarement entendu un citoyen de Longueuil me dire que je gagnais trop cher. Tout ce que j'ai déjà entendu, ce sont des réflexions comme «tu ne fais pas bien ton travail» ou «tu fais bien ton travail», «tu nous représentes bien» ou «tu ne nous représentes pas bien».

Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell le disait plus tôt, si les gens ne sont pas satisfaits de leur député, ce ne sera pas parce qu'ils pensent qu'il gagne trop cher, mais parce qu'ils pensent qu'il ne répond pas bien à leurs aspirations. C'est dans cet esprit qu'on doit défendre ce projet de loi qui me paraît raisonnable.

Le gouvernement a fait un bon bout de chemin, et je pense que l'aspect sur lequel j'aurais pu moi-même me poser des questions, c'était celui de percevoir sa pension aussitôt qu'on laisse la politique d'une manière ou d'une autre. Mais dans le projet de loi, on propose qu'on reçoive cette pension à partir de 55 ans. Cela me paraît raisonnable. On a également diminué un peu la pension qui était peut-être trop élevée, ce qui me paraît raisonnable.

Dans ce sens, j'appuie le projet de loi sur les pensions.

**Le Président:** Mes collègues, comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

**M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.):** Monsieur le Président, la convention sur les armes chimiques signée en janvier 1993 prendra force de loi lorsqu'elle aura été ratifiée par au moins 65 États. Cette convention codifie les principes généraux du droit international de la guerre en fonction de la doctrine reconnue en droit international coutumier depuis au moins l'époque du Protocole de Genève de 1925.

La convention elle-même marque symboliquement l'aboutissement d'un processus historique d'élaboration de lois interdisant les armes chimiques qui s'appliquent, que cette convention soit promulguée ou pas, et jusqu'à ce qu'elle le soit.

### Article 31 du Règlement

[Français]

### LE PONT DE QUÉBEC

**M. Antoine Dubé (Lévis, BQ):** Monsieur le Président, devant l'inertie du gouvernement fédéral à assurer un entretien adéquat du Pont de Québec, une coalition de 25 organismes, dont la Ville de Québec et les municipalités de la rive sud de Québec, s'est formée pour inviter le ministre fédéral des Transports à faire le nécessaire pour sauver et mettre en valeur cet élément de notre patrimoine national.

Cette coalition demande également d'exclure le Pont de Québec des actifs du CN dans le cadre du projet de loi sur la privatisation de cette compagnie ferroviaire, comme il l'a fait pour la Tour du CN à Toronto.

Les Québécois sont de plus en plus tannés de la politique de deux poids deux mesures du gouvernement fédéral.

\* \* \*

[Traduction]

### LES CANADIENS D'ORIGINE TAÏWANAISE

**M. Art Hanger (Calgary—Nord—Est, Réf.):** Monsieur le Président, la Taïwanese Canadian Cultural Society a porté à mon attention un cas de discrimination que le gouvernement ne devrait pas tolérer.

Il semble que, lorsque les Canadiens d'origine taïwanaise demandent des visas pour la Chine, leurs demandes sont systématiquement refusées. Nous savons quelle est la politique de la Chine envers Taïwan. Le gouvernement du Canada ne peut probablement pas faire beaucoup à ce sujet. Cependant, lorsque des citoyens canadiens font l'objet de discrimination à l'étranger en raison du lieu de naissance qu'ils ont inscrit dans leur passeport, le gouvernement doit intervenir. Il ne s'agit pas là d'une querelle de souveraineté entre deux États, mais d'une affaire de traitement équitable des Canadiens par des pays étrangers.

J'exhorte le gouvernement à intervenir et à se servir de l'influence dont il jouit depuis peu en Chine. Nous ne devons pas faire passer le commerce avant un traitement juste des citoyens canadiens. Nous devons défendre le bien et lutter contre le mal. Mettons fin au traitement injuste des Canadiens d'origine taïwanaise.

\* \* \*

### LE REGRETTÉ CHARLES RITCHIE

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec regret que nous avons appris le décès d'un des diplomates canadiens les plus distingués, M. Charles Ritchie.

Charles Ritchie a fait beaucoup pour donner au Canada une plus grande place au sein de la communauté mondiale durant la période difficile qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Au cours des quarante années ou presque qu'il a passées au ministère des Affaires extérieures, Charles Ritchie a occupé des postes diplomatiques importants et exigeants comme ceux de haut commissaire en Grande-Bretagne, ambassadeur aux États-Unis, am-

*Article 31 du Règlement*

bassadeur aux Nations Unies, ambassadeur à l'OTAN, ambassadeur en Allemagne ainsi que sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères et conseiller spécial au Bureau du Conseil privé ici, à Ottawa.

Après avoir pris sa retraite en 1971, M. Ritchie a eu beaucoup de succès en tant qu'auteur et a ensuite été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada.

Au nom de mes collègues, j'offre mes sincères condoléances à l'épouse de M. Ritchie, à sa famille et à ses amis.

\* \* \*

**LE TRANSPORT**

**M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River, Lib.):** Monsieur le Président, la Semaine nationale des transports est l'occasion idéale pour rappeler aux Canadiens le rôle historique que le transport a joué dans les provinces des Prairies.

Nous comprenons l'importance d'un réseau de transport efficient et rentable. Les distances sont immenses autour de nous. À une certaine époque de notre histoire, le chemin de fer était notre seul lien avec le reste du pays. Aujourd'hui, nous pouvons également compter sur le transport aérien et le transport routier. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un réseau de transport national efficient et rentable, et non des subventions.

Les céréaliculteurs de l'Ouest sont prêts à faire concurrence au reste du monde. Avec l'abolition de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et les modifications proposées à la Loi sur les transports nationaux concernant les mesures d'efficacité, nous croyons qu'ils seront encore mieux préparés à relever les défis de l'économie mondiale.

Le thème de la Semaine nationale des transports cette année est «Carrières en transport: perspectives d'emploi, formation et compétences». Il devrait nous rappeler que l'avenir nous apportera à la fois des possibilités et des défis.

Si nous voulons donner au Canada le réseau de transport dont il a besoin, nous devons commencer dès maintenant à recruter et à former ceux qui verront au bon fonctionnement de ce réseau à l'avenir.

\* \* \*

**ST-BRIEUX, EN SASKATCHEWAN**

**Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt, Lib.):** Monsieur le Président, je rends hommage aujourd'hui à ma province, la Saskatchewan, en particulier à la ville de St-Brieux, dans la partie nord-est de ma circonscription.

St-Brieux est une ville extraordinaire. Elle est à 90 minutes au nord-est de Saskatoon. Elle abrite une usine prospère de fabrication d'équipement agricole. Les emplois et les débouchés commerciaux y sont nombreux. On y compte plusieurs écoles. Elle est bilingue. Elle est la porte d'accès aux lacs du nord. On y joue au golf et au hockey. La criminalité y est inconnue. C'est ce que l'on pouvait lire dans la publicité parue dans le *Sun* de Toronto il y a deux semaines. On peut y acheter une maison de quatre chambres pour seulement 48 000 \$.

Ce qui importe dans cette ville, c'est la qualité de la vie. Les Torontois vont bientôt se rendre en masse à St-Brieux, surtout après les résultats des élections d'hier. La possibilité de vivre dans un milieu plus aimable et plus accueillant et dans une ville économiquement solide devrait rendre la Saskatchewan plus attrayante que jamais.

\* \* \*

[Français]

**LE SUICIDE ASSISTÉ**

**M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre affirmait mercredi qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'un comité de la Chambre étudie les recommandations formulées par le Comité du Sénat sur l'euthanasie et l'aide au suicide.

Toutefois, le ministre de la Justice ne considère pas ces questions comme prioritaires. Bien qu'il reconnaissait, hier, l'importance de discuter de ces sujets, le ministre de la Justice n'a pas voulu dire à quel moment et de quelle façon le Parlement en serait saisi.

● (1105)

Les opinions personnelles du ministre de la Justice feraient-elles en sorte que le Parlement ne sera pas saisi de ces délicates questions dans un avenir rapproché? Rappelons que le ministre avait déjà signalé son opposition à la légalisation de l'euthanasie et de l'aide au suicide lors du Congrès du Parti libéral du Canada en 1994. L'attitude du ministre de la Justice en dit long sur la volonté réelle de ce gouvernement de débattre de ces enjeux importants.

\* \* \*

[Traduction]

**LA JUSTICE**

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Monsieur le Président, pendant deux semaines nous avons entendu les députés d'en face demander aux Ontariens de voter en faveur des libéraux lors des élections provinciales. Leurs prières sont restées vaines.

L'Ontario s'est prononcée. Les Ontariens ont dit aux gens d'en face qu'ils ne croyaient plus les libéraux capables d'obtenir justice pour les victimes de crime. Ils ont choisi l'idéal réformiste et ont décidé d'accorder la priorité aux victimes. Par leur vote, ils ont affirmé que la meilleure façon de prévenir la criminalité juvénile était d'imposer une discipline et une structure dans la vie des jeunes contrevenants. Ils ont choisi les principes des réformistes, qui veulent tenir les criminels responsables de leurs crimes et qui préconisent que le meilleur moyen de dissuasion est la punition immédiate et efficace de tout geste criminel.

Je suis fier de voir que les gens ont choisi le gros bon sens des réformistes et ont abandonné cette fausse idéologie selon laquelle les criminels sont des victimes qu'il ne faut pas juger trop sévèrement.

En Ontario, la philosophie libérale en matière de justice est passée à l'histoire. Avez-vous bien entendu, monsieur le ministre de la Justice?

**DAWNDALE FARM SUPPLIES LTD.**

**M. Wayne Easter (Malpègue, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter Dawndale Farm Supplies Limited, située à Hunter River, à l'Île-du-Prince-Édouard, à l'occasion de son dixième anniversaire et de son récent investissement dans de nouvelles installations de mouture, en raison de l'expansion de leur entreprise.

David et Jean Tingley ont travaillé très fort au cours des dix dernières années, consacrant leur temps et leur énergie ainsi que beaucoup d'argent à la construction d'une entreprise qui a aujourd'hui du succès. C'est le type d'entrepreneurship qui conduit à la prospérité économique, non seulement des collectivités et des provinces, mais de tout le pays. Lorsque les collectivités prospèrent tout le monde en profite. Les Tingley ne travaillent pas seulement pour leur collectivité et leur entreprise, mais ils appuient également les groupes communautaires comme les 4-H.

Félicitations à David et Jean et mes meilleurs vœux de succès dans leur entreprise non seulement pour eux-mêmes, mais pour toute la collectivité agricole qu'ils servent et avec laquelle ils travaillent si efficacement.

\* \* \*

**LES AGENTS DE POLICE**

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, tous les jours, les agents de police de partout au Canada doivent affronter de nombreux et difficiles défis.

Un des défis les plus difficiles consiste peut-être à trouver un équilibre entre ce qui est politiquement correct et ce qu'il faut faire pour assurer l'ordre public. Les policiers mettent leur vie en péril. Il n'est pas rare qu'ils meurent dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire en faisant en sorte que nos collectivités soient plus sûres.

Au cours des neuf dernières années, en tant que représentant de ma collectivité, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de travailler avec la police locale. C'est avec fierté que j'affirme que nous avons une des meilleures organisations policières de l'Amérique du Nord et peut-être même du monde.

Je tiens à féliciter la Police d'Ottawa-Carleton d'avoir accompli du beau travail. Il est de notre devoir de collaborer avec nos agents chargés d'exécuter la loi et de les appuyer afin qu'ils puissent continuer d'offrir leurs excellents services à la collectivité.

\* \* \*

**LE PARTI RÉFORMISTE**

**Mme Judy Bethel (Edmonton-Est, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui dénoncer à la Chambre la tactique utilisée récemment par le Parti réformiste de l'ouest du Canada. Sa nouvelle façon de faire campagne de dénigrement à l'américaine montre bien son attitude fondamentale: pas de principes, à moins qu'ils ne rapportent immédiatement, sur le plan politique.

*Article 31 du Règlement*

Le Parti réformiste envoie des messages différents aux différentes régions du pays sur des questions auxquelles les Canadiens attachent de l'importance. Prenons, par exemple, ce que le député réformiste de Fraser Valley-Ouest a dit récemment aux habitants du Canada atlantique. Il a dit que le Parti réformiste était contre les péages sur les autoroutes. Cependant, dans un discours qu'il a prononcé le 25 mai dernier à New York, son patron, le chef du troisième parti, a dit que la reconstruction des routes comprendra tout, de la privatisation de l'infrastructure publique aux projets conjoints entre le secteur public et le secteur privé, en passant par les systèmes de paiement par l'utilisateur.

Quelle est la politique réformiste? Qui dit vrai? Pourquoi mélange-t-on. . .

**Le Président:** La députée de Laval-Est a la parole.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉTHIQUE**

**Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ):** Monsieur le Président, les événements politiques de cette dernière semaine nous montrent à quelle vitesse les questions d'éthique, si chères au gouvernement libéral, sont sur la voie d'évitement.

Alors que les membres de ce gouvernement formaient l'opposition officielle, ils réclamaient à grands cris un assainissement des mœurs politiques et la fin du patronage conservateur. Or, force est de constater qu'une fois au pouvoir, le gouvernement reproduit fidèlement le même système avec le même enthousiasme que ses prédécesseurs. Mais à la différence du gouvernement conservateur, le premier ministre laisse son ministre du Patrimoine en poste, ferme les yeux sur ses dîners-bénéfices dont les invités deviennent, par hasard, quelques mois plus tard, les grands bénéficiaires de l'octroi de contrats.

• (1110)

Le premier ministre refuse d'admettre que l'organisateur politique de cette soirée et lobbyiste de son ministre ait obtenu lui-même des contrats et représente des associations qui bénéficient des programmes gouvernementaux. L'éthique de ce gouvernement est visiblement de la poudre aux yeux.

\* \* \*

[Traduction]

**LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT**

**M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, en accordant un énorme appui à la révolution de Mike Harris, fondée sur le bon sens, les électeurs de l'Ontario ont souscrit aux principes réformistes que nous avons défendus durant la campagne électorale de 1993.

Une fois de plus, les électeurs ont montré qu'ils avaient beaucoup d'avance sur les politiques qui continuent de croire, comme dans les années 70 et 80, que les décisions doivent venir d'en haut, que ce sont eux qui savent le mieux ce qui convient. Le bon sens des gens ordinaires, qu'on retrouvait dans le livre bleu du Parti réformiste, va triompher et l'élection de Mike Harris le montre bien.

*Questions orales*

Il est ironique qu'hier, alors que les électeurs ontariens rejetaient la notion non définie d'orientation sexuelle, les pensions extrêmement généreuses et l'enregistrement des armes à feu, le gouvernement fédéral imposait la clôture et décidait de faire adopter envers et contre tous des mesures touchant justement ces questions.

Les libéraux n'ont pas gagné en 1993. Ce sont plutôt les conservateurs qu'on a mis dehors. Hier, les ministériels ont donné aux électeurs de l'Ontario trois très bonnes raisons de les flanquer à la porte en 1997 et d'élire un gouvernement qui les écoute et répond à leurs préoccupations, un gouvernement réformiste.

\* \* \*

**LES ENFANTS**

**M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà parlé à plusieurs reprises à la Chambre de l'importance des soins parentaux directs aux enfants d'âge préscolaire.

Des recherches effectuées par des organismes comme l'Institut canadien des recherches avancées et la Fondation nationale pour la recherche et l'éducation familiales ont clairement démontré que des soins de piètre qualité accroissent les risques de problèmes de santé, de problèmes sociaux et de délinquance.

En 1961, 65 p. 100 des familles ayant des enfants d'âge préscolaire comptaient au moins un parent à la maison. En 1991, ce pourcentage était tombé à 12 p. 100. Quelles sont les conséquences d'une diminution de la présence parentale? Une des conséquences est que pendant la même période le taux de suicide chez les jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de 600 p. 100.

Nous devons investir dans nos enfants. En le faisant dès maintenant, nous investissons dans l'avenir de tous les Canadiens.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

**Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.):** Monsieur le Président, les agriculteurs de ma circonscription, Dauphin—Swan River, se fient au ruban d'acier qui unit notre pays d'est en ouest pour acheminer leurs produits agricoles de grande qualité vers les marchés. Il est donc crucial, pour les expéditeurs de ma circonscription et de l'ensemble des Prairies, d'avoir accès à un système ferroviaire qui leur permet d'acheminer leurs produits rapidement et à un prix concurrentiel.

La Semaine nationale des transports tombe pile, au moment où le gouvernement libéral entreprend d'apporter des améliorations massives à notre système national de chemins de fer. Les mesures qu'il prend maintenant augmenteront la concurrence et assureront une plus grande efficacité. Il faut absolument que cette efficacité accrue profite aux agriculteurs des Prairies, qui sont les plus importants expéditeurs du Canada, pour le volume de leurs marchandises.

J'encourage fortement le ministre des Transports à faire en sorte que les intérêts des agriculteurs des Prairies soient au

premier plan dans toutes les décisions concernant l'avenir de notre système de chemins de fer.

**LES ÉLECTIONS EN ONTARIO**

**M. Jim Gouk (Kootenay—Ouest—Revelstoke, Réf.):** Monsieur le Président, hier soir, les libéraux ont eu encore un avant-goût de la rapidité avec laquelle un parti devançant tous les autres peut se retrouver dans l'opposition officielle. En tête des sondages au début de la campagne électorale, les libéraux de l'Ontario ont terminé deuxième, loin derrière les conservateurs. Il y a donc maintenant trois provinces à déclarer ne pas apprécier l'exemple donné par les libéraux fédéraux.

Pour ce qui est de la réapparition des conservateurs, qu'on jette un coup d'oeil aux politiques des conservateurs fédéraux, puis à celles des réformistes. Qu'on me dise ensuite quel programme Ralph Klein et Mike Harris poursuivent réellement.

Quant aux regroupements, le chef des conservateurs fédéraux devrait se joindre non pas aux réformistes, mais aux libéraux, avec lesquels il a beaucoup plus de choses en commun, surtout depuis que les ministres libéraux ont commencé à suivre les pratiques de favoritisme éhonté de l'ancien gouvernement conservateur.

Le temps passe bien vite, mais j'ai tout de même hâte à 1997.

\* \* \*

**L'HÔPITAL POUR ENFANTS DE L'EST DE L'ONTARIO**

**Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, samedi dernier, j'ai eu l'immense plaisir de participer à la collecte de fonds de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, en répondant au téléphone durant deux heures. La population de la région a encore une fois prouvé sa générosité aux très nombreux bénévoles.

Cette année, il y avait un groupe de jeunes formidables. Plus de la moitié des pages de la Chambre des communes ont travaillé bénévolement à ce téléthon.

• (1115)

L'un d'eux m'a même apporté un message et j'ai constaté, avec plaisir, qu'il venait de deux autres pages qui répondaient au téléphone et remplissaient des cartes de souscription.

Au nom de toute la population de la région, je tiens à remercier les pages qui viennent souvent de très loin et qui s'intègrent dans notre collectivité pour faire une contribution.

**Des voix:** Bravo.

**QUESTIONS ORALES**

[Français]

**LE CONSEIL POUR L'UNITÉ CANADIENNE**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré que le gouvernement fédéral entendait, lors du référendum au Québec, respecter la Loi référendaire du Qué-

bec de la même façon qu'il l'a fait en 1980. Ce n'est pas très rassurant quand nous savons avec quel mépris de la Loi référendaire du Québec le gouvernement Trudeau et son lieutenant québécois d'alors, l'actuel premier ministre du Canada, ont dépensé des millions de dollars et passé outre le plafond des dépenses imposées aux comités parapluie du oui et du non.

Doit-on comprendre des déclarations d'hier du ministre des Affaires intergouvernementales que le gouvernement fédéral libéral de 1995, comme celui de Trudeau en 1980, entend passer outre l'esprit et la lettre de la Loi référendaire québécoise qui fixe les règles démocratiques de tout débat soumis à l'électorat du Québec?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier, très clairement, nous avons respecté la loi en 1980 et nous avons l'intention de respecter l'esprit et la lettre de la loi en 1995.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, regardons les chiffres illustrant le respect de la loi en 1980. En 1980, le gouvernement fédéral a dépensé au moins 17 millions de dollars, alors que le plafond des dépenses pour les comités parapluie était fixé à 2,7 millions. Il y a un petit écart de respect. Or, de l'aveu même du ministre des Affaires intergouvernementales, le gouvernement fédéral entend agir de la même manière lors du prochain référendum.

Faut-il comprendre que le comportement du gouvernement Trudeau, lors du référendum de 1980, est un exemple de bonne foi et de transparence que l'actuel gouvernement fédéral entend suivre lors du prochain référendum québécois?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, puisqu'on parle de respect, je pense que je devrais rappeler aux députés de l'opposition qu'ils devraient respecter eux-mêmes leur promesse d'avoir un référendum.

Ils avaient promis de le tenir dans la première partie de 1995, en mai ou juin, ils n'ont pas respecté leur promesse. Maintenant, ils promettent de le tenir à l'automne, j'espère qu'ils respectent leur promesse.

Lorsque je vois l'argent que dépense leur grand frère, le Parti Québécois, pour des commissions régionales qui sont une vente de la souveraineté, je pense qu'eux-mêmes devraient respecter la démocratie dans la province et non seulement faire respecter la loi, que nous respectons, mais ils devraient également respecter l'esprit de la loi.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, on a dit: «En 1995», et pour l'information du ministre, il y a 12 mois en 1995 et l'année se termine le 31 décembre.

### Questions orales

Si on veut parler des grands frères, parlons des subventions au grand frère que le petit frère libéral donne à Power Corporation, le véritable grand frère du Parti libéral.

Pendant que le gouvernement du Québec agit de façon transparente, le gouvernement fédéral, lui, agit en catimini et distribue, à gauche et à droite, des subventions directement liées à la tenue du débat référendaire et j'en cite quelques-unes: 35 millions de dollars supplémentaires en publicité pour le tourisme qui s'ajoutent aux 15 millions déjà existants; 6 millions pour le «Unity Operation»; 1,1 million pour fêter le 30<sup>e</sup> anniversaire du drapeau canadien; 2,2 millions à la Fondation Charles Bronfman, un ami du régime; en plus de tous les autres coûts cachés.

Est-ce cela, pour le gouvernement fédéral, respecter l'esprit de la Loi référendaire du Québec?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que de notre côté, nous n'avons même pas besoin de mentionner des exemples comme les annonces publicitaires dans le métro de Montréal, la Commission sur la souveraineté du Québec et les commissions régionales.

• (1120)

Nous n'avons pas besoin de les mentionner, parce que nous avons déjà déclaré notre respect pour les lois et nous avons déjà déclaré que nous allions respecter l'esprit de la Loi référendaire pour le référendum. Mais, ce qui est nécessaire pour le pays, c'est que le référendum se fasse le plus rapidement possible avec une question claire, qui nous permette, une fois pour toutes, de résoudre le problème et qui nous permette, une fois pour toutes, de commencer à travailler pour combattre les vrais problèmes, qui sont la création d'emplois au Canada, y compris au Québec, et la réduction de la pauvreté, au Canada comme au Québec.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu. Le gouvernement fédéral a donné 3,2 millions de dollars, l'an passé, au Conseil pour l'unité canadienne pour sa campagne préréférendaire et le gouvernement poursuit son financement cette année. En plus, le ministère du Revenu lui accorde un statut d'organisme de bienfaisance ou organisme de charité portant le numéro 0333054-59.

Le ministre peut-il nous dire en quoi le Conseil pour l'unité canadienne est un organisme de bienfaisance ou de charité?

[Traduction]

**L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai maintes fois expliqué à la Chambre que le statut d'organisme de charité était octroyé par suite de décisions rendues par les tribunaux. Il n'existe pas de loi à cet effet, et les décisions ne relèvent pas du ministre. Une série de décisions judiciaires déterminent quels sont les organismes considérés comme étant dans l'intérêt de la population qui devraient bénéficier de ce statut, afin de stimuler leurs activités de bienfaisance. C'est ainsi que des organismes ont contribué à améliorer nettement le niveau de vie des Canadiens dans bien d'autres secteurs que celui de la santé.

*Questions orales*

Je crains toutefois de ne pas être en mesure de fournir une réponse satisfaisante au député, parce que je ne possède pas les données qu'il a citées. S'il veut bien me les remettre, je procéderai à une vérification.

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, comment le ministre du Revenu justifie-t-il que des grandes entreprises peuvent déduire leurs dons au Conseil pour l'unité canadienne de leurs impôts d'entreprise, alors que les principaux critères pour être reconnu comme organisme de bienfaisance sont le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation, l'avancement de la religion ou d'autres fins profitant à la collectivité comme le soulagement de la souffrance et de la maladie?

[Traduction]

**L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, en ce qui concerne les entreprises par opposition aux personnes, les règles sont très claires: Une entreprise peut vraiment effectuer des dépenses et financer des organismes, mais ce sont finalement les tribunaux qui décident si ces dons font progresser les intérêts commerciaux de l'entreprise en question.

\* \* \*

**LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

**M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement ne semble pas pouvoir donner une version cohérente du dîner du ministre du Patrimoine canadien où celui-ci a remercié les donateurs par des contrats.

Hier, la vice-première ministre a dit qu'il n'y avait eu aucun manquement à l'éthique et que, par conséquent, le conseiller en éthique n'avait pas à faire enquête sur cette rencontre payée avec le ministre. Nous avons toutefois appris aujourd'hui que le conseiller en éthique faisait enquête. M. Wilson semble penser qu'il y a plus dans cette affaire que ce que le gouvernement veut bien y voir.

Le conseiller en éthique fait-il une enquête ouverte sur le dîner auquel a assisté le ministre du Patrimoine canadien? Le rapport de M. Wilson sera-t-il rendu public?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre lui-même a dit à la Chambre il y a deux jours qu'il avait consulté M. Wilson sur cette affaire. Je me suis entretenue avec le premier ministre vers 10 h 45 ce matin, et il m'a dit, comme il l'a fait à la Chambre à maintes reprises, que, si des questions se posent sur l'éthique du gouvernement, l'arbitre ultime en la matière n'est pas un bureaucrate, mais le premier ministre du Canada.

**M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je suppose qu'il y a un point d'interrogation.

Le premier ministre, la vice-première ministre et le ministre du Patrimoine canadien ont dit que tous les renseignements sur cette affaire avaient été rendus publics. Le ministre du Patrimoine canadien refuse cependant de fournir à la Chambre la liste de ceux qui ont été invités et de ceux qui ont versé une contribution pour ce dîner.

• (1125)

La dernière révélation est que Guylaine Saucier a versé 1 000 \$ à un fonds pour éponger la dette du ministre, et elle a été nommée présidente de la SRC six mois plus tard. On peut se demander qui, parmi les invités à ce dîner privé du ministre, n'a pas décroché de contrat.

Quand le premier ministre a nommé M<sup>me</sup> Saucier à la présidence de la SRC, savait-il qu'elle avait versé 1 000 \$ au fonds de la dette du ministre du Patrimoine canadien?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, Guylaine Saucier est la première femme à avoir occupé la présidence de la Chambre de commerce du Québec. Elle a fait partie de divers conseils d'administration, dont ceux de la Banque de Montréal, de Bell Canada et de Petro-Canada. Elle est également active dans son milieu et s'est occupée de l'Université de Montréal, de l'Orchestre symphonique de Montréal et de l'Hôtel-Dieu de Montréal. L'Ordre du Canada lui a été décerné en 1989 par un gouvernement qui n'était pas libéral.

M<sup>me</sup> Saucier a dit avoir versé des contributions à de nombreux partis politiques. Elle est fédéraliste et elle appuie le rôle des partis politiques fédéraux au Canada.

Si le député trouve à redire à la nomination de M<sup>me</sup> Saucier, qu'il le déclare à la Chambre. J'estime, pour ma part, que ses titres de compétence sont assez éloquentes.

**M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, les titres de compétence ne sont aucunement en cause. J'ai demandé si le premier ministre était au courant de ce don, avant la nomination. Cette question est restée sans réponse.

Les Canadiens veulent avoir un gouvernement moral et honnête. Le succès de la campagne populiste de Mike Harris, au niveau de la base, le prouve bien. Les libéraux, au lieu de se montrer honnêtes et soucieux de l'éthique, redonnent aux Canadiens le gouvernement du bon vieux style de Mulroney qu'ils ont reçu des progressistes-conservateurs.

Le ministre du Patrimoine canadien a spécialement choisi des clients de son ministère, les a invités à un dîner organisé pour payer ses dettes de campagne électorale et les a récompensés, tous sans exception, par des subventions, des contrats et des postes de président. Il y a là un conflit d'intérêts flagrant, et il est temps que le gouvernement en prenne conscience.

De quoi le gouvernement a-t-il peur? Pourquoi ne rend-il pas publique la liste des invités de ce dîner? Pourquoi le ministre du Patrimoine canadien ne remet-il pas sa démission comme le dicte l'honneur?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, que le député revoie sa première question. Il y a dit implicitement que M<sup>me</sup>

Saucier a acheté son poste à la SRC. J'ai fait remarquer, comme elle l'a fait publiquement elle-même, qu'elle avait versé des contributions à plusieurs partis politiques sur une longue période.

Tous les partis politiques doivent recueillir des fonds. J'attire son attention sur un article qui lui a peut-être échappé: «Le Parti réformiste va bientôt solliciter des dons auprès des sociétés en Nouvelle-Écosse afin de constituer des réserves en vue des élections. Ce parti a dit que, à l'échelle nationale, il devait réunir 2,4 millions de dollars pour les prochaines élections, où il présentera des candidats dans 295 circonscriptions. Si vous pouvez vous départir de 125 \$ et souhaitez rompre le pain avec Preston Manning, voilà votre chance. Le chef du Parti réformiste sera à Halifax pour un dîner de financement.»

Les partis politiques doivent se financer. Le député sera sûrement d'accord avec moi pour dire qu'il ne serait pas raisonnable d'empêcher tous les Canadiens qui font des dons à des partis politiques de servir à un titre quelconque le gouvernement du Canada.

\* \* \*

[Français]

#### LA BOSNIE

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Hier, le ministre des Affaires étrangères démontrait le manque de leadership du Canada dans le dossier de la Bosnie en refusant de rendre publique la position canadienne quant à la force de réaction rapide, et ce, alors qu'au même moment, derrière des portes closes, le ministre de la Défense, lui, donnait son aval lors d'une réunion de l'OTAN.

Maintenant que l'on sait, gracieuseté des médias et du ministre de la Défense, que le Canada donne son aval à la mise sur pied d'une force de réaction rapide en ex-Yougoslavie placée sous le contrôle de l'ONU, la vice-première ministre peut-elle nous dire si son gouvernement entend participer avec des troupes ou par un apport logistique à cette force de réaction rapide?

[Traduction]

**M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme il le sait, d'autres pays alliés participant aux efforts de paix en Bosnie poursuivent des consultations en vue de la mise sur pied d'une force de réaction rapide.

Le premier ministre a déclaré au début de la semaine à la Chambre que nous sommes au courant des plans que l'on est en train de mettre au point, mais que le Canada ne participe pas pour le moment. Au moment où je vous parle, la situation n'a pas changé. Le Canada ne participe pas à ce projet, et la décision d'y participer n'a pas encore été prise.

#### Questions orales

• (1130)

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, alors que les États-Unis se montrent maintenant tièdes vis-à-vis la mise sur pied d'une force de réaction rapide, ce qui entame sérieusement la détermination de la communauté internationale pour consolider la présence des Casques bleus en Bosnie, la vice-première ministre peut-elle nous indiquer si elle partage l'avis du secrétaire britannique au Foreign Office à l'effet que si la force de réaction rapide ne se matérialise pas, la seule option possible maintenant serait le retrait des Casques bleus de Bosnie?

[Traduction]

**M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a 35 pays qui participent aux efforts de paix en ex-Yougoslavie, et le Canada est l'un d'entre eux. Le député me pose des questions au sujet des autres pays, mais ma réponse ne peut porter que sur le Canada. J'ai répondu à cette question et je ne peux rien dire de plus.

\* \* \*

#### LE PROJET DE LOI C-69

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, depuis presque le tout début de cette législature, en 1994, le gouvernement tente de réviser, à la Chambre des communes, les limites des circonscriptions électorales. Le dernier projet de loi en ce sens, le C-69, après s'être fait balloter d'une chambre à l'autre, revient à la Chambre des communes. Cette mesure législative fera augmenter le nombre de députés et accroître de 6 millions de dollars les frais associés au remaniement de la carte électorale. Hier soir, en Ontario, nous avons constaté que les Canadiens ne veulent pas consacrer de telles sommes à la Chambre des communes.

Le leader du gouvernement à la Chambre acceptera-t-il désormais de prendre les mesures qui s'imposent, soit de retirer le projet de loi C-69, de faire épargner 6 millions de dollars aux contribuables et de laisser le processus de délimitation des circonscriptions électorales suivre son cours normal?

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, dans sa question, le député porte un jugement défavorable et injuste sur le travail accompli par les députés qui, pour la première fois, grâce à la réforme parlementaire, ont pu eux-mêmes rédiger et présenter un projet de loi. Au lieu de faire des critiques injustifiées, le député devrait reconnaître le bon travail de ses collègues et inciter ses amis au Sénat à respecter les désirs des représentants élus à cette Chambre et à adopter ce projet de loi.

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, je ne sais pas très bien combien d'amis j'ai au Sénat.

Hier soir, en Ontario, le premier ministre élu, Mike Harris, a battu les libéraux parce qu'il proposait, entre autres choses, de réduire de 25 p. 100 le nombre de sièges à l'Assemblée législative de l'Ontario. Si le gouvernement n'est pas disposé à laisser le

*Questions orales*

processus de révision des circonscriptions électorales suivre son cours normal, acceptera-t-il de réviser les limites des circonscriptions tout en réduisant de simplement 10 p. 100 le nombre de sièges à la Chambre des communes, comme le propose le Parti réformiste?

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, l'augmentation du nombre de sièges qui découlerait non seulement de l'adoption du projet de loi que mentionne le député, mais aussi du processus de remaniement des circonscriptions électorales qui a été interrompu, est conforme à la formule prévue dans la Constitution du Canada.

Le gouvernement n'a pas l'intention de tenir une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles. Je suis surpris de voir que le député réclame un nouveau débat constitutionnel qui exigera beaucoup de temps. Je suis convaincu que les habitants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique seraient très mécontents et très découragés d'apprendre que le député ne veut pas qu'ils soient représentés équitablement au Parlement du Canada.

\* \* \*

[Français]

**LA SOMATOTROPHINE BOVINE**

**M. René Laurin (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

En réponse aux questions soulevées en Chambre par l'opposition officielle sur l'utilisation frauduleuse de l'hormone de croissance somatotrophine, le ministre de l'Agriculture a annoncé, il y a près d'un mois, qu'il ferait enquête auprès des producteurs laitiers pour identifier les fraudeurs.

Le ministre peut-il dire si, pour mener son enquête, il a demandé et obtenu la collaboration des associations de producteurs, des services douaniers canadiens et des inspecteurs de Santé Canada, et peut-il nous faire part des résultats de ses recherches?

[Traduction]

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je puis dire au député qu'aucune autre information n'a été portée à mon attention depuis que la question a été soulevée ici pour la première fois, il y a un certain nombre de jours.

Comme le député le laisse entendre dans sa question, c'est une affaire qui exige la collaboration de nombreux ministères et plus particulièrement des deux qu'il a nommés, à savoir le ministère de la Santé et celui des Douanes.

Si d'autres renseignements pertinents sont portés à mon attention par suite des enquêtes que nous menons, je me ferai un

plaisir d'en informer alors le député et tous ses collègues de la Chambre.

• (1135)

[Français]

**M. René Laurin (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je vous ferai remarquer que le ministre a déjà cette question en main depuis un mois et non depuis quelques jours et que nous attendons des résultats.

Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention, à la suite des résultats de son enquête, de poursuivre plus loin et d'intenter des poursuites contre ceux qui auraient utilisé illégalement la somatotrophine, compte tenu que l'hormone n'a pas encore été jugée sécuritaire par Santé Canada?

[Traduction]

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je crois imprudent et inopportun de parler à ce moment-ci de conduite illégale.

Certes, si ces enquêtes ou toute autre prouvaient qu'il y a eu activité illégale, on prendrait alors les mesures qui s'imposeraient.

\* \* \*

**L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Tous les sondages et les experts ont dit que la victoire de Mike Harris hier soir en Ontario s'expliquait en bonne partie par sa position sur l'équité en matière d'emploi et son intention de ne pas y aller de main-morte. Il a dit qu'il allait supprimer le programme d'équité en matière d'emploi.

De ce côté-ci de la Chambre, nous voudrions bien savoir si le gouvernement fédéral va tirer un enseignement de cette victoire. Il est vrai que ce sont les conservateurs du tandem Charest-Mulroney qui ont mis en oeuvre l'équité en matière d'emploi, mais est-ce que le gouvernement libéral va renoncer à élargir le programme d'équité en matière d'emploi? Retirera-t-il ses plans énoncés dans le projet de loi C-64?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait se brancher. Ses collègues prétendent que la victoire de Harris est attribuable à sa position sur le contrôle des armes à feu.

**Le Président:** Chers collègues, je voudrais simplement vous rappeler que les députés ne peuvent se désigner que par le nom de leur circonscription et non par leur nom.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je suppose que Mike Harris s'est fait élire grâce à pas mal d'idées des réformistes.

Le directeur des communications du bureau du premier ministre a dit que les libéraux fédéraux aideraient les libéraux de l'Ontario dans leur campagne. Il a dit: «Ils nous ont aidés, nous les aiderons. Un libéral, c'est un libéral.» Lyn McLeod doit sûrement se dire ce matin qu'avec des amis comme ceux-là, elle n'a pas besoin d'ennemis.

*Questions orales*

Étant donné que les électeurs ontariens ont totalement rejeté le concept libéral d'équité en matière d'emploi, la ministre écoute-t-elle les électeurs et fera-t-elle marche arrière en ce qui concerne les propres plans du gouvernement en cette matière, qui visent à élargir le programme d'équité en matière d'emploi? Sinon, faudra-t-il attendre que les libéraux se fassent battre aux prochaines élections pour qu'ils comprennent que la population ne veut pas du programme d'équité en matière d'emploi?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Contrairement au Parti réformiste, nous croyons à l'équité en matière d'emploi et à la démocratie politique.

Contrairement au Parti réformiste, nous n'avons pas empêché personne de se présenter aux élections provinciales en Ontario. Nous encourageons quiconque veut adhérer au Parti libéral parce que nous ne craignons pas un peu de concurrence au niveau provincial.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

[Français]

#### LA SOMATOTROPHINE BOVINE

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, c'est vendredi, tout le monde est un peu énervé.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Bien que les études d'impact de la somatotrophine sur la santé humaine et animale ne soient pas complétées, les consommateurs québécois et canadiens retrouvent cette hormone dans les produits laitiers qu'ils achètent, puisque, malgré l'interdit de Santé Canada, certains producteurs ne se gênent pas pour l'utiliser, d'autant que le ministre de l'Agriculture ne semble pas très pressé de mener une enquête sérieuse.

La ministre de la Santé peut-elle nous informer des mesures qu'elle a prises pour s'assurer que la somatotrophine, dont la vente est interdite par son ministère, ne se retrouve pas dans les produits laitiers?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, tant que cette hormone n'a pas été approuvée, c'est contre la loi de l'utiliser. Nous allons prendre toutes les mesures nécessaires, non seulement au ministère de la Santé, mais aux douanes et au ministère de l'Agriculture.

• (1140)

Comme mon collègue le ministre de l'Agriculture vient de le dire, il est encore tôt pour savoir vraiment ce qu'il en est, pour porter des accusations. Si vous détenez de l'information qui pourrait nous aider, laissez-nous le savoir, parce que nous sommes intéressés.

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, si j'ai bien compris la réponse de la ministre, elle compte sur son collègue de l'Agriculture pour faire enquête. Ce que le ministre de l'Agriculture nous a dit, à moins que je n'aie mal compris, c'est qu'il ne savait pas trop où il s'en allait.

Ce que je veux demander à la ministre de la Santé, c'est si elle peut nous expliquer pourquoi elle laisse son collègue de l'Agriculture mener tout seul cette enquête, alors que c'est elle qui a la responsabilité d'interdire l'utilisation et la vente, au Canada, de l'hormone somatotrophine?

[Traduction]

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, la question soulevée concerne les secteurs de compétence de plusieurs ministres, dont la ministre de la Santé, le ministre du Revenu national, qui est responsable des douanes, et le ministre de l'Agriculture, qui s'intéresse manifestement à l'industrie laitière. Nous nous efforçons tous d'être le plus vigilants possible pour nous assurer que les lois du Canada sont respectées à la lettre.

\* \* \*

#### L'ENVIRONNEMENT

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre et ministre de l'Environnement.

Il est très important que le gouvernement donne l'exemple dans tous les domaines, y compris l'environnement. L'un des symboles les plus visibles du gouvernement est la région de la capitale nationale. Notre capitale nationale est magnifique à ce temps-ci de l'année, mais je voudrais demander à la ministre de l'Environnement ce qu'elle fait pour voir à ce qu'elle demeure verte.

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que l'intention du gouvernement du Canada est de s'assurer que toutes les régions du Canada soient vertes. Évidemment, la région de la capitale nationale occupe une place importante dans notre pays.

Nous croyons que certaines des mesures annoncées récemment, telles que la nomination d'un commissaire au développement durable ainsi que l'excellente initiative proposée par le sénateur Colin Kenny dans le projet de loi S-7, qui vise à créer un marché pour les carburants de remplacement au Canada, feront disparaître le smog pour que nos tulipes continuent de fleurir et permettront à toutes les régions urbaines du pays de bénéficier d'un environnement plus sain, ce que nous devons, je crois, à nos enfants.

\* \* \*

#### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.):** Monsieur le Président, au début, le ministre de la Justice a prétendu que la nouvelle Loi sur les armes à feu ne coûterait pas plus de 85 millions de dollars aux contribuables. Les estimations que le ministre a déposées par la suite devant le comité permanent faisaient état d'un coût de

*Questions orales*

118,9 millions de dollars. Ces estimations n'incluaient pas le coût de l'embauchage et de la formation des inspecteurs qu'il faudra pour faire respecter cette loi.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Combien l'embauchage et la formation de ces nouveaux inspecteurs ajouteront-ils au coût de mise en oeuvre de la nouvelle loi?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, une estimation du coût total de la mise en oeuvre de la loi a été soumise au comité dont le député est un membre actif et zélé. Le comité a examiné cette estimation et, pendant des semaines, a entendu 70 témoins qui, entre autres choses, se sont prononcés sur ces coûts.

Je conclus du travail du comité et de son rapport à la Chambre, attendu pour la semaine prochaine, qu'il a jugé les estimations présentées par le gouvernement exactes.

**M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.):** Monsieur le Président, si c'était vrai, je ne poserais pas aujourd'hui de question sur le coût de mise en oeuvre de la loi.

Le ministre de la Justice m'a dit qu'il ne répondra même pas aux demandes qui lui sont adressées par des autorités régionales au sujet du non-remboursement par le gouvernement fédéral du coût de l'administration de la loi sur le contrôle des armes à feu.

Le ministre de la Justice a-t-il discuté avec les provinces et les territoires des coûts additionnels de l'embauchage et de la formation des inspecteurs avant de leur imposer les obligations découlant de la nouvelle Loi sur les armes à feu?

• (1145)

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député le sait très bien, nous avons dit aux provinces et aux territoires que le gouvernement fédéral assumerait le coût de l'établissement du registre des propriétaires d'armes à feu. Nous leur avons également dit que le coût d'administration du système d'enregistrement serait payé au moyen des recettes générées par l'imposition d'un tarif raisonnable aux propriétaires d'armes.

Selon les chiffres que nous avons soumis au comité et les estimations très crédibles que nous avons produites, la question du coût ne saurait en aucun cas constituer un argument contre l'enregistrement des armes à feu.

J'aimerais que le député cesse de revenir sur tous les détails qui ont été étudiés en profondeur par le comité et qu'il explique à la Chambre et à la population canadienne pourquoi il s'oppose à un système que les forces policières tout comme la population de sa propre province—dans une proportion de deux tiers—veulent voir mis en oeuvre par la Chambre des communes.

[Français]

**LA SOMATOTROPHINE BOVINE**

**M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La ministre de la Santé doit savoir que la Communauté européenne a décrété un moratoire de sept ans sur l'utilisation de la somatotrophine bovine recombinée, compte tenu des risques que comporte ce produit sur la santé humaine et animale.

Puisque les études de Santé Canada n'ont toujours pas été complétées et que le moratoire volontaire prend fin dans 22 jours, la ministre entend-elle intervenir pour décréter un véritable moratoire?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, le rôle de Santé Canada est de déterminer si le produit est sécuritaire et s'il fait ce qu'on dit qu'il doit faire. Le moratoire en place depuis un an a été négocié entre Agriculture Canada et les producteurs avec l'approbation de Santé Canada. Santé Canada ne doit pas faire autre chose que de s'assurer de la sécurité du produit.

**M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, mes collègues ont rappelé tout à l'heure les illégalités commises pendant ce moratoire volontaire. Comment la ministre peut-elle accepter qu'un produit interdit au Canada soit utilisé, alors que son ministère n'intervient même pas pour faire respecter la loi? Tolérera-t-elle la levée du moratoire? Est-ce que c'est cela son action?

[Traduction]

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, après avoir consulté les autorités au Québec, ainsi que les fonctionnaires responsables à Douanes Canada et à Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous n'avons trouvé aucune preuve d'utilisation illégale de ce produit au Canada.

Si le député en a, qu'il les fournisse. Ce produit n'est pas en vente au Canada et n'est pas sur le point de l'être à moins que Santé Canada ne prouve qu'il est sans danger et efficace, ce qui n'est pas le cas.

Pour ce qui est du moratoire, Agriculture et Agroalimentaire Canada et les fabricants de ce produit s'étaient mis d'accord sur un moratoire volontaire. La prolongation de ce moratoire devra, je pense, faire l'objet de nouvelles négociations entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et les fabricants de la somatotrophine bovine.

\* \* \*

**LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Dans ma circonscription de Peace River, il y a des agriculteurs qui se sont diversifiés et qui, maintenant, cultivent du blé par des méthodes biologiques. C'est une spécialité dont la Commission canadienne du blé ne peut pas se charger. Les agriculteurs biolo-

giques ont dû trouver leurs propres marchés. Pourtant, la commission exige que ces agriculteurs se soumettent à la même paperasserie, ce qui est coûteux.

Ceux qui passent outre aux exigences de la Commission canadienne du blé peuvent se voir imposer une amende de 12 000 \$ et deux ans de prison.

Est-ce que le ministre va permettre aux agriculteurs biologiques de vendre leurs produits sans avoir à se soumettre à toutes les contorsions qu'exige la Commission canadienne du blé?

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, au cours des derniers mois la Commission canadienne du blé a fait des efforts considérables pour trouver des moyens réglementaires et autres susceptibles de répondre aux besoins des producteurs biologiques.

À mon avis, et c'est un avis qui est partagé par la commission, la production biologique future que ce soit du blé ou, à l'avenir, beaucoup d'autres denrées au Canada, trouvera des marchés importants et rémunérateurs qui, avec le temps, pourraient devenir beaucoup plus que de simples créneaux, en ce qui concerne le potentiel de commercialisation.

• (1150)

Je peux garantir au député que nous nous efforcerons de promouvoir au maximum les possibilités de commercialisation parce qu'elles représentent un atout important, non seulement pour les producteurs de ces produits biologiques, mais aussi pour toute l'économie céréalière.

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.):** Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse également au ministre de l'Agriculture.

Comme il le sait, le système actuel ne fonctionne pas. Il pénalise les agriculteurs qui tentent de se diversifier. Il est ironique qu'à une époque où le gouvernement fédéral dépense des millions de dollars pour la diversification de l'économie de l'Ouest, la Commission canadienne du blé est un obstacle pour les agriculteurs qui ont déjà trouvé des marchés et qui veulent tout simplement commercialiser leur propre blé.

Est-ce que le ministre pourrait au moins modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé pour lui enlever sa compétence en ce qui concerne les cultures biologiques, de façon à permettre ce secteur de se développer?

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a des opinions diverses dans l'ouest du Canada au sujet de la question qu'il vient de soulever.

J'ai déjà indiqué que ce qui est important ici, c'est que tous les producteurs, qu'ils soient biologiques ou non, aient la possibilité d'examiner le système de commercialisation et toutes les options disponibles, le pour et le contre, les avantages et toutes les conséquences, pour comprendre parfaitement ce qui est en cause dans les décisions de commercialisation qui devront être prises à l'avenir.

### Questions orales

L'occasion pour les agriculteurs et les organismes agricoles de se livrer à ce genre de dialogue et à ces discussions viendra bientôt.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE DU TOURISME

**M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.):** Monsieur le Président, ma question porte sur l'industrie canadienne du tourisme.

Au fil des ans, le Canada a perdu une grande partie du marché touristique en provenance d'autres pays, mais plus particulièrement des États-Unis.

Est-ce que la campagne actuelle a un effet et à quel coût?

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de souligner, à l'intention du député, l'importance du secteur touristique dans le plan du gouvernement pour stimuler la croissance et la création d'emplois.

J'ai le plaisir de lui apprendre que les 50 millions de dollars promis à la Commission canadienne du tourisme ont déjà attiré 30 millions de plus du secteur privé, et ce, sans aucune condition.

Les campagnes sont en cours, tant à la télévision que dans les journaux. Les réactions sont formidables. J'aimerais signaler à la Chambre que les chiffres pour le premier trimestre de 1995 sont très encourageants.

Les recettes touristiques sont en augmentation de 19,5 p. 100 et le déficit touristique pour la même période est en baisse de 11,3 p. 100. Le tourisme est une source d'emplois pour les Canadiens dans toutes les régions du pays. C'est une source d'emplois et de croissance.

\* \* \*

[Français]

### L'ENVIRONNEMENT

**M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ):** Monsieur le Président, en 1990, le gouvernement canadien interdisait l'exportation des BPC vers les États-Unis, sans l'accord de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Celle-ci avait comme politique de refuser toute importation de BPC, rendant de fait toute circulation de BPC pratiquement impossible.

Ces positions ont permis le développement d'une jeune industrie canadienne et québécoise de destruction des BPC. Conformément à l'esprit de la Convention de Bâle, le Canada tend donc maintenant à traiter lui-même ses propres déchets dangereux, évitant ainsi de graves problèmes liés à la longue distance de ces produits.

Ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Est-elle prête à prendre l'engagement public que peu importe les décisions que pourrait prendre l'Agence américaine dans l'avenir, elle maintiendra la position de principe canadienne, à l'effet qu'il faut s'occuper nous-mêmes de nos déchets et s'engage-t-elle à faire des pressions pour que les États-Unis fassent de même?

*Questions orales*

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le règlement qui a été proposé par l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Lac-Saint-Jean, a eu pour but de réglementer l'exportation des BPC, mais cela n'a jamais été adopté. Cela a été proposé par le ministre et par la suite, il ne l'a pas endossé en loi.

Cela dit, nous avons pris la position, devant les audiences qui se tiennent actuellement à Washington en ce qui concerne l'EPA, que nous préférons traiter nos BPC chez nous.

• (1155)

**M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ):** Monsieur le Président, compte tenu du fait que depuis 1990 la situation a évolué, la ministre s'engage-t-elle à amender le règlement sur l'exportation de déchets contenant des BPC afin de fermer la porte, une fois pour toutes, à toute tentation qu'aurait le Canada, à l'avenir, de se départir de ses BPC en les refilant aux Américains, nuisant par le fait même au développement de jeunes industries québécoises et canadiennes?

[Traduction]

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à répéter en anglais ce que j'ai dit en français. En fait, l'ancien ministre de l'Environnement avait promis, en 1990, d'interdire l'exportation des BPC, mais le règlement annoncé n'a jamais été proclamé. Par conséquent, il n'existe aucune loi au Canada qui interdise l'exportation des BPC.

Toutefois, même si le ministre de l'époque n'a pas respecté son engagement d'interdire l'exportation de BPC, le Canada a toujours adopté implicitement cette politique et le présent gouvernement est aussi d'avis qu'il vaut mieux que nos BPC soient traités chez nous et par des Canadiens.

\* \* \*

### LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

**M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les agriculteurs ont fait part au ministre de leurs vives inquiétudes au sujet des activités critiquables de la Commission canadienne du blé. En termes simples, quand le ministre va-t-il prendre ces gens au sérieux et tenir compte de leurs préoccupations au sujet du système de commercialisation du grain?

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je suppose que la question porte sur le débat en cours depuis un certain temps dans l'ouest du pays au sujet de la compétence de la Commission canadienne du blé et des deux systèmes de commercialisation ou d'autres méthodes de commercialisation.

Comme je l'ai dit en réponse à une question posée plus tôt au sujet des cultures organiques, je pense qu'il est important que les agriculteurs et tous les intéressés dans le secteur céréalier canadien aient la possibilité d'examiner, de façon rationnelle et

exhaustive, en étant bien informés, les systèmes et méthodes de commercialisation qui conviennent le mieux.

Je me suis engagé, il y a un certain temps, à offrir la tribune à laquelle ce débat pourrait avoir lieu. Comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, cette tribune sera prête sous peu.

**M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.):** Monsieur le Président, ce n'est pas simplement une question de deux systèmes de commercialisation ou de je ne sais quoi encore, mais bien de mauvaise gestion.

On nous apprend, aujourd'hui, que la Commission canadienne du blé expédie de l'orge destinée au Japon par rail, de Thunder Bay à la Californie, au coût de 82 \$ CAN. C'est 9 \$ de plus la tonne que ce que l'agriculteur avait obtenu au départ, et il faut ajouter à cela les coûts de transport jusqu'à Thunder Bay.

Quand le ministre va-t-il se comporter comme un ministre de l'Agriculture et se préoccuper des agriculteurs de l'Ouest?

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, si le député avait suivi de près l'évolution de la situation en ce qui concerne les ventes d'orge et la commercialisation de ce produit au cours des dernières semaines et des derniers mois, il saurait que la Commission canadienne du blé a dû relever d'énormes défis pour obtenir le bon type d'orge dans le but de profiter des débouchés qui s'offrent à nous.

Dans les circonstances dont le député a parlé, il est évident que la commission fait tout en son pouvoir pour s'assurer que le Canada profite pleinement des marchés qui s'ouvrent. Il va sans dire que la commission ne se lancerait pas dans ce type de commercialisation si elle n'était pas persuadée que c'est, en fait, dans l'intérêt des agriculteurs et payant pour eux, en fin de compte.

\* \* \*

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Dernièrement le premier ministre et le ministre du Commerce international ont parlé de la nécessité de renforcer les liens économiques entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Le ministre du Commerce international pourrait-il informer la Chambre de ce qui a été fait jusqu'ici dans le cadre de cette initiative?

**L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelques mois, le premier ministre a soulevé la question du renforcement des liens entre l'Europe et l'Amérique du Nord, y compris la possibilité de conclure un accord de libre-échange. C'est que les députés de ce côté-ci de la Chambre reconnaissent qu'en cette période de l'après-guerre froide, maintenant que la guerre froide est chose du passé, la sécurité ne revêt plus une aussi grande importance dans nos relations et qu'il y a lieu de fonder celles-ci sur des liens économiques encore plus étroits.

• (1200)

De plus, notre gouvernement reconnaît les avantages qu'il y a à dépasser les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui a trait à la réduction des obstacles au commerce. Cette initiative pourrait, selon nous, se concrétiser dans un accord de libre-échange élargi avec l'Europe, comme nous l'avons fait depuis longtemps avec l'Asie-Pacifique et l'hémisphère occidental.

\* \* \*

### L'IMMIGRATION

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, hier, on a appris que le ministre de l'Immigration songeait à octroyer des permis ministériels à un maximum de 17 000 réfugiés auxquels on ne peut pas accorder la résidence permanente au Canada. Ces réfugiés ne peuvent pas obtenir la résidence permanente parce qu'ils n'avaient pas de pièces d'identité à leur arrivée au Canada et que nous ne savons pas qui ils sont et s'ils ont commis des crimes. Nous savons cependant que la plupart d'entre eux viennent d'un pays qui a été déchiré par une guerre civile sanglante et secoué par des crimes d'une violence terrible.

Le ministre va-t-il s'engager à protéger les Canadiens en n'accordant pas la résidence permanente à quiconque dont on ne connaît pas tous les antécédents?

**L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, nous examinons sérieusement la question. Le problème, c'est qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont accepté le statut de réfugié que leur avait accordé la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et qui doivent aujourd'hui, en vertu de la loi, joindre certains documents à l'appui de leur demande de droit d'établissement.

Les personnes qui sont prises dans ce cercle vicieux viennent de pays où il n'y a pas de gouvernement et où il est impossible d'obtenir des documents valides. Ce n'est pas une situation facile, où tout est noir ou blanc. Le gouvernement et notre ministère examinent attentivement le dossier afin de protéger clairement les Canadiens tout en permettant aux personnes auxquelles on a accordé le statut de réfugié de devenir membres de la grande famille canadienne.

\* \* \*

[Français]

### LA BANQUE D'OEUVRES D'ART

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. À la suite du dernier Budget, le ministre du Patrimoine a annoncé des coupures à différents organismes culturels, dont le Conseil des Arts. Le 1<sup>er</sup> mars dernier, le Conseil des Arts, à son tour, annonçait la fermeture de la Banque d'oeuvres d'art. Plusieurs voix, tant québécoises que canadiennes, se sont éle-

### Travaux de la Chambre

vées pour protester contre cette décision. C'est le cas notamment du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec.

Compte tenu que la décision de fermer la Banque d'oeuvres d'art s'est prise sans consultation préalable avec le milieu des arts visuels, quelle mesure le ministre entend-il prendre pour forcer le Conseil des Arts à réévaluer cette décision, prise en catimini et apparemment en catastrophe?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, la Banque d'oeuvres d'art relève exclusivement du Conseil des Arts. C'est à eux de gérer ce qu'ils veulent en faire. Par contre, je peux vous dire que je serais enchanté de voir des arrangements avec le secteur privé et avec d'autres parties intéressées pour assurer la survie de la Banque.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 27(1) du Règlement, je propose:

Que, conformément à l'article 27(1) du Règlement, à partir du 12 juin 1995 jusqu'au 23 juin 1995 inclusivement, la Chambre continue de siéger les lundis, mardis, mercredis et jeudis jusqu'à 23h30 et les vendredis, jusqu'à 17h00 afin d'étudier les Affaires émanant du gouvernement, pourvu que les délibérations, conformément à l'ordre 38 du Règlement, aient lieu entre 23h30 et minuit, le cas échéant.

• (1205)

—Monsieur le Président, cette motion constitue une proposition normale à cette époque-ci de l'année. Le Règlement prévoit que les travaux de la Chambre accusent un retard en juin et, en guise de compensation, puisque l'ajournement réglementaire pour la période estivale est prévu le 23 juin, une disposition permet de prolonger les heures de séance pendant la période de deux semaines qui précède cette date afin de terminer l'étude des affaires que l'intérêt public exige.

À la reprise des travaux parlementaires en septembre dernier, il y avait cinq projets de loi d'initiative ministérielle inscrits au Feuilleton et sept étaient étudiés en comité. Depuis, 52 autres projets de loi d'initiative ministérielle ont été déposés. Nous avons adopté 34 projets de loi et 20 autres sont en cours d'étude, mais nous sommes maintenant à l'époque de l'année où, comme je viens de le dire, le Règlement nous permet de fournir un effort supplémentaire pour achever l'étude du programme législatif.

Je vais maintenant donner à la Chambre un aperçu des affaires dont le gouvernement voudrait terminer l'étude d'ici le 23 juin, qui est, comme je l'ai dit, la date réglementaire de l'ajournement d'été.

Nous voulons franchir toutes les étapes qui restent concernant l'étude des projets de loi suivants: le projet de loi C-68 concernant les armes à feu, le projet de loi C-41 concernant la détermination de la peine, le projet de loi C-85 concernant les allocations de retraite des parlementaires et le projet de loi C-72 concernant l'intoxication comme moyen de défense.

*Travaux de la Chambre*

De la même façon, nous considérons comme très important de terminer le débat sur la motion de création d'un comité spécial mixte de la Chambre et du Sénat chargé d'étudier la mise à jour du code d'éthique des parlementaires, c'est-à-dire des députés et des sénateurs.

Nous accordons aussi une grande priorité à l'étude de tout message éventuel du Sénat sur le projet de loi C-22, au sujet de l'aéroport Pearson, et le projet de loi C-69, concernant les limites électorales.

Il serait bon, dans l'intérêt public, d'examiner un certain nombre d'autres projets de loi en troisième lecture avant que la Chambre s'ajourne, le 23 juin. Certains de ces projets de loi auront des répercussions sur la situation financière du gouvernement ou sur le développement économique du Canada. Il s'agit notamment du projet de loi C-70, qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu, du projet de loi C-82, concernant la Monnaie royale canadienne, du projet de loi C-86, sur la Commission canadienne du lait, du projet de loi C-88, qui traite de l'abolition des barrières commerciales intérieures, du projet de loi C-89, sur la commercialisation du CN, du projet de loi C-91, sur la Banque de développement du Canada, du projet de loi C-92, sur la Commission canadienne du blé, et du projet de loi C-94, sur les additifs à base de manganèse.

Le Canada s'est également engagé, face à la communauté internationale, à adopter rapidement le projet de loi C-87 sur les armes chimiques.

En outre, quelques projets de loi ont été déposés à la Chambre depuis un certain temps et devraient être étudiés à l'étape du rapport et en troisième lecture afin qu'ils puissent être renvoyés sans délai au Sénat. Ce sont le projet de loi C-45, qui révisé le système correctionnel et les règles de libération conditionnelle; le projet de loi C-52, qui réorganise le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux; le projet de loi C-54, sur l'administration du système de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, ainsi que le projet de loi C-65, qui prévoit la réorganisation ou la dissolution de certains organismes gouvernementaux.

• (1210)

Nous aimerions aussi renvoyer deux projets de loi assez complexes au comité parlementaire compétent avant de les étudier en deuxième lecture. Ce sont les projets de loi C-62, sur la réforme de la réglementation, et le projet de loi C-84, qui traite aussi de la réglementation.

Il s'agit là d'un programme législatif plutôt chargé. C'est la raison pour laquelle nous proposons des séances prolongées au cours des deux prochaines semaines, c'est-à-dire jusqu'au 23 juin, date d'ajournement pour l'été qui est prévue d'office dans le Règlement.

Nous proposons que la Chambre siège jusqu'à 23 h 30 du lundi au jeudi et une demi-heure de plus pour le débat d'ajournement, et jusqu'à 17 heures le vendredi. Si nous avons opté pour des séances plus longues que par le passé, c'est en raison du pro-

gramme chargé, mais nous sommes disposés à faire des rajustements au jour le jour.

En terminant, nous espérons pouvoir travailler avec l'opposition au programme détaillé des travaux que j'ai exposé, dans le dessein de servir les intérêts de tous les Canadiens. Nous demandons donc la collaboration de tous les députés de la Chambre, particulièrement ceux des partis d'opposition.

J'exhorte la Chambre à appuyer cette motion. Il est dans le plus grand intérêt des Canadiens d'adopter cette motion et de terminer le programme législatif que j'ai présenté.

**M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer au solliciteur général que je viens de dresser la liste des travaux qu'il a annoncés à la Chambre. Sauf erreur, il y en a 22 sur la liste alors qu'il nous reste à peine neuf jours ouvrables.

Il parle avec emphase de servir les intérêts de la population. Il est exact que, si nous sommes au Parlement, c'est parce que nous voulons servir les meilleurs intérêts des Canadiens. Je dois demander au solliciteur général comment il entend servir l'intérêt public, quand il annonce à la Chambre des communes, deux semaines avant la fin de la session en cours, dont il ne reste que neuf jours ouvrables, qu'il y a encore 22 mesures à étudier. Je me demande si, en agissant ainsi, nous ne donnons pas à tout Canadien raisonnable, qui lit le *hansard* ou qui suit les débats à la télévision, l'impression que le gouvernement considère que le rôle de la Chambre des communes se limite à donner automatiquement des approbations.

À mon avis, il est insensé de croire que l'on puisse étudier 22 mesures en neuf jours. Le solliciteur général peut-il faire des observations à cet égard?

**M. Gray:** Monsieur le Président, si le député veut bien consulter la liste des projets de loi que j'ai annoncés, il constatera qu'ils ont presque tous été l'objet d'un long débat à la Chambre des communes et d'une étude attentive en comité. Dans la plupart des cas, nous demandons simplement à la Chambre de procéder aux étapes finales du débat, soit le débat à l'étape du rapport et la troisième lecture.

Pourquoi le député voudrait-il retenir encore pendant des mois le projet de loi C-45, qui révisé notre système correctionnel et la mise en liberté sous condition? Je croyais que le Parti réformiste tenait à la mise en vigueur de ces modifications. Pourquoi hésite-t-il face à une telle mesure? C'est une question que nous voulons voir progresser. Nous avons d'ailleurs prévu de nombreuses heures de débat.

Nous demandons simplement que des mesures fassent l'objet de motions et soient renvoyées au comité pour une étude plus approfondie. Dans pratiquement tous les cas, ces mesures ont déjà été débattues longuement à la Chambre et au comité. Nous demandons simplement de pouvoir franchir les étapes finales, soit le débat à l'étape du rapport et la troisième lecture. Nous avons prévu une prolongation des heures, que tous les députés, je l'espère, voudront mettre à profit pour franchir ces étapes.

*Travaux de la Chambre*

• (1215)

Voilà ma réponse à la question du député. Encore une fois, j'espère que lui et son parti collaboreront pour faire avancer ces projets de loi dans le meilleur intérêt des Canadiens.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du leader parlementaire. Les réformistes prétendent que nous venons tout juste de leur fournir cette liste dans le but, selon eux, d'ajourner la Chambre le 23 juin, conformément aux vœux du leader du gouvernement à la Chambre.

N'est-il pas vrai que les partis d'opposition ont été consultés chaque semaine sur le programme des travaux et que la liste fournie aujourd'hui, ou une liste très similaire, a été soumise à l'opposition à plusieurs occasions? N'est-il pas vrai également que le Règlement prévoit que nous ne pouvons commencer à recourir au mécanisme de prolongation des heures qu'à partir de lundi prochain? Et enfin, n'est-il pas vrai également que lorsque nous avons tenté de prolonger les heures de débat dans le passé, ce sont très souvent les mêmes députés qui ont refusé de l'accepter, notamment quand nous avons voulu terminer l'étude d'un projet de loi un certain jour?

**M. Gray:** Monsieur le Président, nous ne parlons habituellement pas à la Chambre des consultations que nous avons tenues à l'extérieur de la Chambre avec les représentants des autres partis au sujet des travaux de la Chambre. Mais, dans les circonstances, je ne peux qu'être d'accord avec ce que le député a dit.

Nous avons communiqué cette liste, ou une liste très similaire, aux partis d'opposition, non pas aujourd'hui pour la première fois dans mon intervention, mais il y a quelques jours. Nous avons fait appel à la coopération—spécialement celle du Parti réformiste—pour mettre au point un calendrier des travaux qui nous permettrait de terminer l'étude de cette série de mesures.

On peut juger d'après l'attitude du Parti réformiste le degré de coopération que nous en avons obtenu. Je ne voudrais pas dire que le degré de coopération que les réformistes nous ont offert peut se résumer à «pantoute», car je ne suis pas sûr que cette expression soit bien parlementaire; si elle ne l'est pas, je la retire. Si rien ne s'y oppose, je la laisserai au compte rendu, et tout le monde saura ce que je veux dire.

Il est tout à fait juste de dire qu'aux termes du Règlement, nous ne pouvions pas proposer cette motion de prolongation des heures de débat avant aujourd'hui. Il nous est arrivé à d'autres occasions—comme le député de Glengarry—Prescott—Russell me l'a rappelé—de chercher à faire prolonger les heures de débat pour certaines mesures, mais les députés d'opposition, surtout ceux du Parti réformiste, ont toujours regimbé contre cela. Ils auraient facilement pu obtenir auparavant plus de temps pour débattre de certaines de ces mesures, mais on me dit qu'ils ont résisté à tous les efforts en ce sens.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a fait des observations intéressantes. J'espère que ma réponse aura jeté un peu de lumière sur ces aspects.

J'ajouterai que, contrairement à ce que le chef du Parti réformiste a prétendu dans des propos tout à fait injustifiés que rapportaient les journaux ce matin, la date du 23 juin est la date de l'ajournement de la Chambre pour l'été, qui est fixée automatiquement en vertu du Règlement de la Chambre, et cette disposition y figure depuis un certain temps. On devrait donc en tenir compte en se prononçant sur les mesures que l'on prend pour faciliter les travaux de la Chambre au cours de la période précédant le 23 juin.

**M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.):** Monsieur le Président, lorsque le projet de loi C-68 a été présenté à la Chambre, tout le monde savait qu'il s'agissait d'une mesure législative controversée. Pourtant, on a refusé d'accorder à tous les députés l'occasion d'exprimer le point de vue de leurs électeurs sur ce projet de loi très complexe.

Ensuite, le projet de loi a été examiné à pleine vapeur en comité et la durée des audiences de ce comité a été limitée. Je me suis pas opposé à cela. Je ne cherchais qu'à m'assurer que les témoins importants comparaissent devant le comité afin qu'on puisse tenir compte de leur avis. Par la suite, le comité s'est dépêché à étudier le projet de loi article par article.

• (1220)

Je demande au solliciteur général pourquoi il est si urgent d'adopter rapidement un projet de loi aussi volumineux, qui n'entrerait en vigueur qu'en 2003. Pourquoi est-ce si pressé? Pourquoi ne pas au moins reporter l'adoption du projet de loi à l'automne afin que tout le monde ait l'occasion d'examiner les très nombreux amendements à ce projet de loi qui seront déposés à la Chambre?

Je crois comprendre qu'il y a bien au-delà de 100 amendements. Le gouvernement préférera imposer l'attribution de temps. Pourquoi agir ainsi dans le cas du projet de loi C-68, alors qu'un grand nombre de ses dispositions n'entreront en vigueur que dans huit ans? Pourquoi est-ce si urgent? Pourquoi ne pas alléger la charge de travail du gouvernement, de la Chambre et des députés en reportant simplement l'étude de ce projet de loi à l'automne, lorsque nous reprendrons nos travaux? Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement refuse. Le solliciteur général veut-il nous éclairer à ce sujet?

**M. Gray:** Monsieur le Président, je rappellerai au député que le projet de loi C-68, auquel il fait allusion, a été débattu pendant des jours à la Chambre. Il a ensuite été étudié pendant des semaines au comité.

Le député parle d'une centaine d'amendements. La plupart sont proposés par son parti. Je pourrais lui demander pourquoi son parti n'a pas proposé ses amendements en temps et lieu, soit au comité parlementaire. Le député chercherait-il simplement à faire ce qui revient à de l'obstruction systématique en proposant des amendements? C'est la question que la majorité des Canadiens qui approuve ce projet de loi pourrait bien poser au Parti réformiste, quoique la majorité des Canadiens qui appuie ce projet de loi connaît déjà la réponse.

Le député n'ignore pas que notre régime parlementaire veut que l'autre endroit examine cette mesure. C'est le droit et le devoir du Sénat, conformément à notre Constitution. Si le député veut que ce projet de loi entre en vigueur à la date prévue, s'il

*Travaux de la Chambre*

veut qu'on ait le temps de le mettre en vigueur correctement et avec justice plutôt que d'être obligé de repousser à l'automne son étude par la Chambre des communes, il se réjouira des efforts que nous déployons pour que ce projet de loi soit mis aux voix ici avant le 23 juin.

À mon avis, cela n'est que juste et raisonnable pour s'assurer que le projet de loi non seulement ait force de loi, mais soit adopté et mis en vigueur de manière juste et raisonnable de façon à servir l'intérêt général en protégeant les Canadiens contre une utilisation incorrecte et illégale des armes à feu, ce que souhaite la majorité des Canadiens si l'on en juge par tous les sondages d'opinion.

Ce qui m'étonne, c'est que le député, qui dit que son parti est à l'écoute des gens, refuse de tenir compte de l'opinion publique sur cette importante question.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Chers collègues, la période réservée aux questions et aux observations est maintenant expirée.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui, au nom de l'opposition officielle, au sujet de la motion portant sur la prolongation des heures des travaux de la Chambre des communes pour les deux prochaines semaines.

Dans un premier temps, vous me permettez de mettre un certain nombre de choses au clair en ce qui concerne la position de notre formation politique par rapport à la prolongation des heures de travaux de la Chambre des communes.

Dans le passé, le Bloc québécois ne s'est jamais objecté, loin de là, à ce que la Chambre des communes prolonge ses travaux et ce, dans le but de faire en sorte que le jeu parlementaire puisse s'exercer dans un cadre serein, démocratique et efficace. Chaque fois qu'il s'est agi de prolonger les heures de travaux de la Chambre, nous avons toujours répondu «présents, présentes».

• (1225)

À preuve, lors du dernier débat sur le conflit du rail, nous avons été très nombreux et très nombreuses, ici en cette Chambre, la fin de semaine, le samedi et le dimanche, d'une façon tout à fait exceptionnelle—il paraît que c'était quelque chose de tout à fait historique—à discuter de cette mesure proposée par le gouvernement. On se souvient que certains de nos collègues d'autres formations politiques ont été moins vaillants à cet égard.

Il en sera de même cette fois-ci, mais il ne faudrait pas penser que le Bloc québécois donnera son accord à la motion du gouvernement avec gaieté de cœur. En effet, là où le bât blesse aujourd'hui, c'est le moment choisi par le gouvernement fédéral pour imposer cette prolongation des heures des travaux de la Chambre. D'entrée jeu, il nous faut nous demander pourquoi le gouvernement fédéral a attendu ce moment-ci, c'est-à-dire juste avant l'ajournement de la session, pour prolonger les heures des travaux de la Chambre.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas plutôt procédé à une prolongation des heures des travaux de la Chambre d'une façon plus équilibrée, dans les semaines qui ont précédé la fin de la session normale des travaux parlementaires? À ce sujet, plusieurs explications sont possibles, mais la plus plausible est le fait que le gouvernement est accablé par un mal qui le poursuit depuis son élection et qui, semble-t-il, ne l'a pas encore quitté. Ce mal est celui de l'amateurisme et de l'improvisation.

Cet amateurisme ne date pas d'hier. À preuve, un simple exemple parmi tant d'autres, à la veille de l'échéance de la fin du mandat des Casques bleus en ex-Yougoslavie, le gouvernement fédéral a convoqué un débat d'urgence sur le sujet, à moins de 24 heures d'avis. En outre, nous avons eu droit à une présentation technique de la part du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères seulement deux heures avant le début du débat. Comme dirait l'annonce: Incroyable mais vrai!

Mais encore plus récemment, il a fallu insister auprès de ce même gouvernement pour qu'il tienne un débat d'urgence sur la présence de nos troupes en ex-Yougoslavie, à la suite des événements dramatiques et tragiques qui sont survenus dans ce pays il y a quelque temps. L'amateurisme et l'improvisation marquent encore l'action de ce gouvernement maintenant, car s'il tenait véritablement à faire adopter son menu législatif avant l'été, il aurait dû savoir, il aurait dû prévoir qu'au rythme où allaient les choses en Chambre, il lui serait virtuellement impossible de compléter les travaux avant l'ajournement de la présente session.

Avec toutes les ressources dont il dispose, le gouvernement fédéral aurait dû prévoir que, dans le contexte actuel, la Chambre aurait dû, tôt ou tard, prolonger ses travaux. Placé devant une telle évidence, le gouvernement a préféré jouer à l'autruche, et cela a donné le résultat que l'on connaît actuellement et qui fait en sorte que nous devons adopter à toute vitesse un certain nombre de projets de loi importants. Malheureusement pour le public québécois et canadien en général, la prolongation prévue des heures des travaux de la Chambre jusqu'à tard dans la nuit du lundi au jeudi fera en sorte qu'il lui sera plus difficile de suivre les débats de la Chambre des communes à la télévision.

Dans le même sens, le programme législatif très chargé que veut imposer le gouvernement à un rythme d'enfer aux députés dans les semaines qui viennent risque de compromettre considérablement la qualité des débats en cette Chambre. L'exercice démocratique normal s'en trouvera donc affecté d'une manière négative. J'ai mentionné tout à l'heure que plusieurs raisons pouvaient motiver la décision du gouvernement fédéral de prolonger les heures de travaux de la Chambre des communes au-delà des périodes normalement prévues.

Je viens de mentionner que la raison la plus plausible est celle de l'amateurisme et de l'improvisation qui caractérisent ce gouvernement et qui font en sorte qu'il est incapable de bien planifier son programme législatif. Cependant, j'aimerais revenir sur le fait qu'en prolongeant les heures de travaux de la Chambre au-delà des périodes normalement prévues par le Règlement, le gouvernement fédéral essaiera, profitera de l'occasion pour faire

*Travaux de la Chambre*

adopter à toute vapeur certains projets de loi importants qui frapperont de plein fouet les intérêts du Québec.

En ce sens, et malheureusement pour le Québec, le gouvernement fédéral s'est déjà servi de sa majorité à la Chambre des communes pour faire adopter un certain nombre de législations qui affectent très durement les intérêts du Québec, et je pense notamment au projet de loi C-76 qui porte sur les dispositions relatives au Budget pour l'année financière 1995-1996 et qui met en vigueur les dispositions concernant la réduction des transferts aux provinces.

• (1230)

Vous me permettez également de dire quelques mots sur ce projet de loi qui est maintenant dans l'autre Chambre, étant donné l'ampleur des dégâts qu'il cause aux intérêts du Québec.

En effet, le projet de loi C-76 n'est rien de moins que la mise en application des dernières décisions désastreuses contenues dans le dernier Budget du gouvernement fédéral. C'est dans ce dernier Budget, faut-il le rappeler, que le gouvernement a pris l'odieuse décision de transférer directement aux provinces 7 milliards de dollars de son propre déficit. Sept milliards de dollars, monsieur le Président, vous conviendrez, tout comme moi, que cela risque de faire un trou important dans le budget des provinces.

Incapable de gérer adéquatement l'argent des contribuables québécois et canadiens, ce gouvernement de ligue mineure, par le biais du projet de loi C-76, se déleste donc de toutes ses responsabilités et ne s'acquitte nullement de ses devoirs en transférant ainsi 7 milliards de dollars de son déficit dans la cour des provinces.

Évidemment, cela va sans dire, le Québec recevra une part de ce cadeau empoisonné, ce qui viendra affecter directement ses propres finances publiques au cours des prochaines années. Cependant, contrairement au gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a déjà indiqué dans son dernier budget qu'il n'avait nullement l'intention de pelleter son propre déficit dans la cour des municipalités. Ce faisant, le gouvernement québécois, lui, a démontré qu'il sait prendre ses responsabilités en matière de gestion des finances publiques, et ce, malgré le coup de Jarnac que vient de lui asséner le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral fusionnera en un seul programme, qui portera le nom de Transfert social canadien, deux des trois programmes de paiements de transfert aux provinces. Il s'agit du programme de Régime d'assistance publique du Canada et celui du Financement des programmes établis. Aussi, à la suite de la fusion de ces deux programmes, Ottawa en profitera pour couper 2,5 milliards de dollars en 1996-1997 dans l'enveloppe consacrée aux paiements de transfert aux provinces.

Pour l'année fiscale suivante, le gouvernement fédéral réduira l'enveloppe du Transfert social canadien qu'il accorde aux provinces de 4,5 milliards de dollars. Pour ce qui est du Québec, les conséquences de ces actes malheureux du gouvernement fédéral se traduiront, pour l'année fiscale 1996-1997, par un manque à gagner de 650 millions de dollars. Mais encore, pour l'année 1997-1998, le manque à gagner pourrait atteindre jusqu'à 1,9 milliard de dollars.

De ce fait, par le biais du projet de loi C-76, on comprend mieux le gouvernement fédéral lorsqu'il nous parle de fédéralisme rentable. En effet, quoi de plus rentable pour Ottawa que de

couper les fonds qui devraient aller aux provinces quand il est incapable de gérer les finances publiques. Voilà le fédéralisme rentable, le fédéralisme flexible dont on nous parle à satiété depuis plusieurs mois.

Les agissements du gouvernement fédéral en ce qui a trait au projet de loi C-76 cachent un problème plus important que celui du simple pelletage du déficit canadien dans la cour des provinces, quoiqu'il s'agisse d'un problème tout à fait majeur.

En effet, les finances publiques canadiennes sont en crise, et le transfert du déficit fédéral vers les provinces n'est que le début d'un processus de désengagement inévitable du gouvernement central par rapport aux obligations qui sont les siennes.

À cet effet, il nous faut simplement se rappeler qu'en 1980, à l'occasion du premier référendum sur la souveraineté, la dette fédérale s'élevait à peu près à 90 milliards de dollars. Quinze ans plus tard, la dette fédérale atteint presque 550 milliards de dollars. Au rythme où vont les choses, d'après les évaluations disponibles, la dette accumulée du Canada franchira allégrement le cap des 800 milliards de dollars en l'an 2000. Vous conviendrez avec moi qu'il y a de quoi s'inquiéter et qu'il y a des conclusions à tirer de ces chiffres.

Aussi, le cas du projet de loi C-76 illustre bien le fait que, contrairement au Canada, le Québec est déjà capable de prendre en main ses responsabilités en matière de finances publiques, et que nous aurions tout intérêt à prendre la pleine mesure de celles-ci dans un Québec souverain. Mais encore, le projet de loi C-76 recèle une autre mesure sournoise, car il prévoit l'introduction de nouvelles normes nationales. En effet, tout en coupant l'aide aux provinces, le gouvernement fédéral va maintenir les normes nationales en matière de santé, en plus d'introduire de nouvelles normes nationales dans les domaines de l'aide sociale et de l'enseignement postsecondaire qui sont, faut-il le rappeler, des domaines de juridiction exclusifs aux provinces.

• (1235)

Cela signifie que par le biais de l'article 48 de ce projet de loi, Ottawa pourra s'ingérer dans des domaines de compétence exclusifs aux provinces. De ce fait, si le Québec, à l'avenir, ne respecte pas les normes nationales du fédéral, il pourrait se voir couper les vivres par le gouvernement fédéral, qui détient une partie des cordons de la bourse.

Qui plus est, dans un secteur aussi important que celui de l'enseignement, on peut se demander comment les normes canadiennes pourront rencontrer les attentes et les aspirations des Québécois et Québécoises dans ce domaine, lorsque le Canada n'est même pas capable de reconnaître le Québec comme une société distincte.

Comme on dit chez nous, rien qu'à voir, on voit bien. On n'avait pas besoin d'un accord constitutionnel pour reconnaître l'évidence que le Québec est une société distincte. Mais même cette évidence, on n'a pas réussi à l'obtenir. Que pourra-t-on obtenir de plus dans ce régime?

En fait, le projet de loi C-76 donne carte blanche au gouvernement fédéral car il pourra désormais assimiler l'enseignement postsecondaire à ce qu'il pourrait appeler un «programme social». Ottawa pourra donc appliquer dans ce secteur de compétence exclusivement provinciale, les normes nationales et si le Québec les refuse, si le Québec refuse de s'y souscrire, ou si le Québec fait défaut d'y souscrire, alors le gouvernement fédéral pourra lui couper toutes les sommes, des sommes qui provien-

*Travaux de la Chambre*

ment en fait de ses propres impôts, qui proviennent en partie des poches des contribuables québécois.

Dans la même veine, rien n'obligerait le gouvernement fédéral à obtenir un consensus parmi les provinces pour établir ces nouvelles normes nationales. En effet, bien qu'elles doivent être consultées, du moins théoriquement, le fédéral n'est pas tenu d'obtenir le consentement unanime de celles-ci pour aller de l'avant avec l'instauration de nouvelles normes nationales.

De plus, le Québec et les autres provinces pourront, à tout moment, être victimes d'un changement des règles du jeu de la part du gouvernement fédéral, car il possède le pouvoir de modifier ultérieurement la loi, et ce, de manière unilatérale.

En terminant, j'aimerais revenir quelques instants sur le programme législatif du gouvernement, et cela évidemment si on considère qu'il en a effectivement un. Il y a peu de temps, le gouvernement fédéral informait l'opposition officielle quant à son intention de faire adopter plusieurs projets de loi importants durant les deux prochaines semaines dont, notamment, ceux relatifs au commerce intérieur, le projet de loi C-88. J'aimerais dire quelques mots sur ce projet de loi.

L'objectif de ce projet de loi est d'entériner l'Accord sur la libéralisation du commerce intérieur. Le Bloc québécois, on l'a vu tout au long du débat sur l'ALENA, sur les accords de l'Uruguay Round instituant l'Organisation mondiale du commerce, s'est toujours prononcé en faveur de la libéralisation des échanges et appuie donc le principe de ce projet de loi. On le sait, ce n'est pas une nouveauté, le Québec est, et depuis longtemps, une province libre-échangiste.

Toutefois, le libellé de certains articles, notamment l'article 9, pose un certain nombre de problèmes. L'article 9, plus particulièrement, permet une interprétation plus large qui pourrait permettre à Ottawa d'intervenir en imposant des mesures de rétorsion même lorsque le gouvernement fédéral n'est pas partie au litige. Ce sont des pouvoirs très importants que le gouvernement fédéral se réserve.

On pense également au projet de loi C-91 concernant la Banque fédérale de développement. J'aurais quelques mots, encore, à dire sur ce projet de loi. On assiste, avec ce projet de loi, à une nouvelle tentative de centralisation de la part du gouvernement fédéral qui provoquera d'autres dédoublements inutiles et coûteux qui continueront à augmenter le déficit de ce gouvernement.

Alors que la tendance, du moins au Québec, est à la régionalisation, le gouvernement fédéral poursuit dans sa tradition séculaire de centralisation. C'est tout à fait aberrant. Je ne puis qu'espérer que lors de l'étude de ces différents projets de loi, que les intérêts du Québec ne seront pas trop malmenés. On peut en douter. On a vu ce qui en a été dans le projet de loi C-76.

Si le gouvernement devait, à travers ces projets de loi, malmenner les intérêts du Québec, comme il a l'habitude de le faire, ce gouvernement nous trouvera sur son passage, comme il nous trouve sur son passage depuis octobre 1993. Nous allons défendre les intérêts du Québec avec vigueur et ténacité comme nous l'avons fait depuis notre élection.

• (1240)

Le mépris envers le peuple québécois n'aura qu'un temps et le gouvernement fédéral comprendra très bientôt, lors du référendum, qu'est-ce qu'il en coûte de toujours s'attaquer aux intérêts et aux valeurs fondamentales du Québec.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député, et vous ne serez pas surpris si je dis que je ne suis pas tout à fait d'accord avec certains de ses propos parce que le gouvernement du Canada, le Parti libéral en particulier, a cette habitude de toujours défendre les intérêts du Québec. Bien sûr, c'est ce que le gouvernement du Canada continuera de faire avec le même degré d'intérêt qu'il a manifesté dans le passé et qu'il continuera de manifester dans un Canada prospère et uni.

Voici la question que je veux poser à mon collègue. Lorsqu'il a dit, au début de ses remarques, que le gouvernement n'avait pas procédé suffisamment rapidement pour faire avancer certains de ces projets de loi, je me demande s'il pourrait nous dire plus clairement à combien de reprises lui ou son parti ont appuyé des initiatives visant à prolonger les heures, lorsqu'on a tenté de le faire, pour justement donner l'occasion aux députés d'adopter des projets de loi dans le passé. On l'a demandé à quelques reprises. Peut-il nous dire combien de fois son parti s'est prononcé en faveur de cela? Je pense que la réponse est exactement aucune.

Peut-il nous dire également s'il est au courant que l'article 24 et l'article 28 du Règlement de la Chambre plus précisément sont les articles qui prévoient le calendrier parlementaire, et plus particulièrement l'article 27 qui stipule que c'est seulement aujourd'hui qu'on pouvait proposer de prolonger de façon systématique les heures de la Chambre pour les semaines à venir. Compte tenu que c'est la première journée et la première heure de la première journée, comment aurait-on pu prolonger les heures de façon systématique avant aujourd'hui, compte tenu que c'est la première journée?

**M. Bergeron:** Monsieur le Président, j'aimerais intervenir sur un certain nombre de choses qu'a dites mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. Il a dit que le gouvernement fédéral a toujours eu à coeur de défendre les intérêts du Québec; permettez-moi d'en douter.

S'il y a un gouvernement qui a toujours eu à coeur de bafouer continuellement les intérêts du Québec, c'est bien le gouvernement libéral. Pour reprendre la précision de mon collègue de Louis-Hébert, ce sont bien les gouvernements successifs du Parti libéral.

On nous dit parfois: «Oui, mais vous êtes bien représentés à Ottawa, vous avez des ministres québécois, vous avez un premier ministre québécois». Depuis plus de 20 ans, les premiers ministres du Canada sont québécois. À quelque part, on peut se demander si ce ne sont que des faire-valoir, au fond, parce que le fait d'avoir un premier ministre québécois ou d'avoir des ministres québécois influents au sein du Cabinet fédéral, qu'est-ce que cela a rapporté au Québec? Est-ce que ce fait a empêché l'application de la Loi sur les mesures de guerre en 1970? Est-ce que ce fait a empêché le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982? Est-ce que ce fait a empêché l'échec de l'Accord du lac

*Travaux de la Chambre*

Meech? De quoi le Québec a-t-il profité dans ce régime avec le fait d'avoir, dans le Cabinet fédéral, un certain nombre de ministres québécois et d'avoir des premiers ministres québécois?

**M. Paré:** C'est une illusion.

**M. Bergeron:** C'est une illusion, comme le dit mon collègue de Louis-Hébert. C'était l'illusion du *French power*. On a bien sûr compris, depuis, que ce n'était qu'une illusion et les Québécoises et Québécois l'ont également compris et vont le manifester dès cet automne.

Cela dit, mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell nous parle d'un pays prospère et uni. Uni, c'est encore le cas, du moins théoriquement, en vertu de la Constitution, uni c'est encore le cas. On verra d'ici à l'automne. Mais prospère, c'est une autre affaire. Prospère, on peut en douter. J'en ai parlé dans mon discours, si mon collègue m'a écouté. Si mon collègue m'avait écouté attentivement, il aurait très certainement remarqué que ce pays n'est pas aussi prospère qu'il le prétend.

Mais pour répondre à sa question, je dirais d'abord que je m'interroge sur la raison pour laquelle le député de Glengarry—Prescott—Russell me pose une question en cette Chambre alors qu'il connaît très bien la réponse, il l'a donnée lui-même.

• (1245)

Ce que j'ai dit, c'est que nous avons toujours répondu «présents, présentes» lorsqu'il s'était agi de participer à des travaux qui étaient prolongés, notamment durant cette fin de semaine où on a travaillé sur cette mesure inique qui a été proposée par le gouvernement dans le conflit du rail. Nous avons siégé ici en grand nombre, toute la fin de semaine, pour s'opposer à cette mesure inique de la part du gouvernement fédéral. Je le disais tout à l'heure, certains de nos collègues se sont montrés un peu moins vaillants, mais c'est une autre chose.

Quant à l'autre question qui a rapport à l'article 27 du Règlement, je rappellerai également à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, qui dit avoir bien écouté mon discours, que ce dont je parlais essentiellement ce n'est pas le fait de ne pas avoir prolongé précédemment les travaux de la Chambre. Ce dont je parlais dans mon discours, c'est de dire que le gouvernement a mal planifié, de telle sorte qu'on se retrouve avec un goulot d'étranglement à la fin de la session et qu'on doit adopter à toute vapeur un certain nombre de projets de loi. Cela va nuire à la qualité du débat en cette Chambre.

C'est tout ce dont j'ai parlé dans mon discours. Il faudrait écouter plus attentivement la prochaine fois.

[Traduction]

**M. Jim Abbott (Kootenay—Est, Réf.):** Monsieur le Président, c'est malheureux que chaque fois qu'un député du Bloc prend la parole, le débat dégénère en une lutte Québec—Canada. Je pense que le vrai problème, en ce qui concerne la motion du moins, a trait à la gestion des affaires du gouvernement.

Je me demande seulement si le député du Bloc ne conviendrait pas que ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement a sciemment retardé l'adoption de projets de loi de manière à pouvoir faire pression sur les députés dans le cas de certaines questions, et

certainement sur de simples députés ministériels, en demandant l'attribution de temps sur certaines des questions soi-disant plus controversées.

J'estime—Monsieur le Président, vous me corrigerez si j'ai tort parce que j'ai pu utiliser ce terme l'autre jour—que c'est adopter des projets de loi furtivement. Il est vraiment malheureux qu'au Canada, un pays pourtant démocratique, le gouvernement commence par demander l'attribution de temps ou, autrement dit, la clôture, pour ensuite aller de l'avant avec cette mesure, sachant pertinemment que nous arriverons bientôt au 23. Ce n'était pas une surprise pour le gouvernement, pas plus que pour mon chef ni aucun autre député que nous arriverions là et qu'il nous restait une foule de projets de loi.

Je me demande si le député du Bloc ne conviendrait pas avec moi que cette motion a davantage trait à toute la question de la mauvaise gestion du gouvernement ou alors au fait que le gouvernement tente de faire adopter des projets de loi en se servant de la Chambre des communes comme d'un simple organe d'enregistrement.

[Français]

**M. Bergeron:** Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de Kootenay—Est de sa question. Je le remercie parce qu'il me permet de mettre de l'accent sur mon message. En fait je suis tout à fait d'accord avec lui. C'est exactement ce que je disais, dans mon discours et dans la réponse à mon honorable collègue de Glengarry—Prescott—Russell, que dans les faits, ce gouvernement, par cette mesure qu'il nous présente aujourd'hui, fait preuve d'un amateurisme et d'une improvisation sans précédent.

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue lorsqu'il dit qu'il y a un manque de planification de la part du gouvernement. C'est d'ailleurs l'objet de mon intervention pour indiquer que le gouvernement avait mal planifié ses travaux, ce qui fait que nous nous retrouvons en toute fin de session avec un goulot d'étranglement où nous avons une série de projets de loi à étudier et à adopter dans un délai très court. C'est donc dire que la qualité du débat et la qualité des interventions s'en ressentiront, particulièrement je pense pour mes collègues du Parti réformiste sur le projet de loi relatif au contrôle des armes à feu. Je pense qu'ils auraient souhaité pouvoir en parler plus longuement, quoique le temps qui a été imparti m'apparaît tout à fait raisonnable. J' imagine que de leur côté c'est une préoccupation.

De notre côté, nous avons des préoccupations quant à d'autres projets de loi dont on devra discuter à toute vitesse, à toute vapeur et sur lesquels nous aurions peut-être aimé pouvoir discuter plus longuement, mais le gouvernement a décidé de présenter une série de projets de loi à la dernière minute. Là, on se retrouve avec tous ces projets de loi, à adopter, à étudier, à discuter, à débattre avant deux semaines.

• (1250)

Alors, c'est un problème de planification. Cela n'a rien à voir, comme le soulignait tout à l'heure mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, avec le fait qu'on aurait dû prolonger les heures de débat plus tôt dans la session. On aurait dû déposer plus tôt les lois qui sont soumises à la Chambre aujourd'hui.

*Travaux de la Chambre*

[Traduction]

**M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.):** Monsieur le Président, dans la question que j'ai posée à mon collègue du Bloc, j'ai mentionné le fait que le gouvernement et tous les Canadiens savaient que le 23 juin arrivait. Nous pouvons tous jeter un coup d'oeil au calendrier.

J'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre comment il se faisait que nous nous retrouvions au point où nous devons achever à la hâte l'étude de 22 mesures législatives en neuf jours? Comme je l'ai dit dans la question que j'ai posée à mon collègue, je ne peux m'empêcher de penser que le gouvernement a fait exprès pour retarder l'étude de ces mesures législatives afin qu'elles ne puissent pas être débattues en profondeur faute de temps.

Je peux exprimer mon opinion personnelle au sujet de projet de loi C-68. En tant que porte-parole de mon parti pour les questions de revenu, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre pour parler d'un amendement que nous avions présenté et pour mettre en relief le fait que le ministre du Revenu et le ministère des Douanes ne seraient pas capables de faire respecter les dispositions du projet de loi de toutes façons. Cependant, je n'ai pas eu la possibilité de faire part à la Chambre, aux députés, au Canada, des inquiétudes que font naître chez mes électeurs les questions soulevées par le projet de loi C-68.

Le Parti réformiste a essayé d'encourager le gouvernement à régler les questions qui préoccupent vraiment les Canadiens, soit le déficit et la dette, à présenter des mesures législatives et des motions à cet égard. Au lieu de cela, mardi soir, nous sommes venus à la Chambre pour participer à une autre séance d'approbation automatique des mesures présentées par le gouvernement parce que c'est comme cela que les choses se font ici.

Pourquoi ne sommes-nous pas en train de discuter des changements à apporter au système afin que les députés qui viennent à la Chambre pour représenter les Canadiens puissent avoir ou ravoir leur mot à dire sur certains aspects des dépenses du gouvernement?

Nous devrions être en train de parler de réduction des impôts. Nous devrions être en train de parler de la question de la criminalité en profondeur, et non pas de façon superficielle comme le gouvernement nous force à le faire avec, par exemple, ses modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Nous devrions être en train de parler de référendums, d'initiatives des citoyens et de votes libres. Nous devrions être en train de faire des choses qui amélioreront le sort des Canadiens. Mais que fait le gouvernement au lieu de cela? Il annonce un important changement et présente le projet de loi C-68, qui, à mon avis, ne fait rien d'autre que donner aux gens un sentiment de bien-être.

Les Canadiens ne sont pas stupides. Ils ont examiné cette mesure législative. Beaucoup de partisans de l'enregistrement soutiennent qu'ils doivent déjà enregistrer leurs autos et bien d'autres choses, mais lorsqu'on leur demande s'ils croient que l'enregistrement changera des choses dans la société et diminuera la violence dans nos rues, ils disent que cela ne fera aucune différence sinon que ça les aidera à se sentir mieux.

Le gouvernement rétablit des programmes, comme l'action positive, que la population de l'Ontario a rejetés hier soir. Les députés savent que Mike Harris a remporté ses élections notamment en raison des promesses qu'il a faites au sujet de l'équité dans l'emploi et des quotas, ce que le gouvernement tente de renforcer. Quelle erreur!

Le gouvernement parle aussi de frapper une pièce de 2 \$, qui va ressembler à celle de 1 \$. Pourquoi cela nous préoccupe-t-il? Ce qui nous préoccupe, c'est de voir à ce que cette pièce reste dans les poches des contribuables. Mais pourquoi nous inquiétons-nous de ces choses? Bien sûr, le gouvernement dira que le Parti réformiste ne cherche qu'à faire de l'obstruction, à empêcher les choses de se faire.

• (1255)

**Une voix:** C'est vrai.

**M. Abbott:** Le député dit que c'est vrai, c'est exactement ce qu'ils essaient de faire.

Les électeurs de ma circonscription, et j'imagine dans tous les cafés du Canada, commencent à connaître les petits jeux de mots et les tournures de phrases alambiquées du gouvernement. Ils se demandent probablement comment le gouvernement va présenter telle ou telle affaire. Il est vraiment regrettable que, parfois, on donne intentionnellement à ces petits jeux de mots une tournure trompeuse.

Par exemple, j'ai lu dans le journal *The Gazette* de Montréal un article où on dit que le chef de mon parti qualifie de trahison une certaine entente sur la clôture. On peut y lire le passage suivant: «Le chef du Parti réformiste a accusé les libéraux fédéraux de s'être entendus avec les bloquistes—une entente proche de la trahison—pour ajourner les travaux de la Chambre des communes le 23 juin pour l'été de façon à permettre aux séparatistes de commencer leur campagne sur la souveraineté du Québec le jour de la Saint-Jean-Baptiste.»

Ce que je trouve vraiment très regrettable, c'est que certains ont cherché à tirer parti de la situation. Il est dit ici que l'accusation du Parti réformiste a été déformée avant même d'avoir franchi les limites de la colline du Parlement. Le whip du gouvernement a déclaré aux journalistes qu'associer la fête de la Saint-Jean-Baptiste à une quelconque forme de trahison était une insulte à tous les francophones du Canada. C'est ce qu'il leur a dit.

Durant les votes l'autre soir, nous nous sommes bien amusés quand le whip du Parti réformiste a félicité le whip du gouvernement pour son intelligence. Malgré la bisbille, on s'est bien amusés à ce moment-là.

Je répète qu'à mon avis, le whip du gouvernement est très intelligent, comme tous les membres du gouvernement. Je me demande donc s'il n'a pas intentionnellement déformé les propos du chef du Parti réformiste qui a dit que ce gouvernement s'était entendu avec le diable pour ajourner les travaux de la Chambre le 23 juin de façon à permettre aux bloquistes de regagner leur circonscription et de se prêter à tous leurs petits jeux séparatistes le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

C'est exactement ce que le chef de mon parti a dit. À moins, bien sûr, que les propos du député aient été mal cités, supposons que Terrance Wills, du bureau de la *Gazette* à Ottawa, ait mal entendu ce que le whip du gouvernement a dit. Associer la fête de

*Travaux de la Chambre*

la Saint-Jean-Baptiste à une quelconque forme de trahison est une insulte à tous les francophones du Canada, c'est déformer les propos de mon chef et c'est complètement farfelu.

Pourquoi devons-nous faire face à de telles pressions en ce moment? Jetons un coup d'oeil sur certains des projets de loi que le gouvernement dit être si importants.

Lorsque les réformistes sont arrivés dans cette Chambre, contrairement à la majorité des ministériels, ils avaient prêté l'oreille aux revendications des Canadiens concernant le régime de retraite en or dont jouissent les députés fédéraux. Après notre arrivée, pendant un bon bout de temps, presque trois mois et demi, nous avons harcelé le premier ministre, lui demandant sans cesse: «Quand allez-vous faire quelque chose? Allez-vous vous décider à modifier le régime de retraite? Allez-vous ouvrir la porte pour que les députés puissent dire qu'ils ne se considèrent pas différents des autres, qu'ils ne se mettent pas sur un piédestal. Le premier ministre va-t-il passer aux actes?»

Cela a duré pendant tout le printemps de 1994. Le premier ministre répondait: «Eh bien, vous savez, il va y avoir des élections en 1997. Personne n'a à se soucier du régime de retraite avant 1997. On y pensera plus tard. On s'en occupera un de ces jours. Ça viendra. Nous avons tout le temps.»

• (1300)

Puis, un beau jour, sans prévenir, le président du Conseil du Trésor présente le projet de loi C-85. Détail intéressant, il choisit pour ce faire un vendredi après-midi. Un après-midi très calme, particulièrement pour les médias, d'autant plus que les conservateurs étaient réunis à Hull en congrès. Bien sûr, aucune mention n'avait été faite du dépôt du projet de loi C-85, par lequel les libéraux tentent de raffiner leur régime de retraite démesuré.

Ils l'ont ensuite représenté à la Chambre et ont eu recours à diverses manoeuvres pour essayer de le faire adopter. Les députés réformistes, en bloc, ont déclaré qu'il était inconcevable que les députés veuillent se placer au-dessus des autres Canadiens. Par conséquent, nous nous sommes opposés à ce projet de loi et nous avons tenu bon, mais un jour, soudainement, le projet était renvoyé à un comité.

Pour que les députés ministériels comprennent les frustrations des Canadiens, j'ai dit qu'il était peut-être souhaitable de faire connaître ce projet de loi au plus grand nombre de Canadiens afin que ceux-ci puissent se prononcer à ce sujet. Mais non, les libéraux ont décidé qu'ils confieraient l'étude du projet de loi à quelques experts triés sur le volet; toutefois, pour leur plus grand dam, la majorité de ces experts n'ont pas vraiment fait les recommandations ou les témoignages que les libéraux espéraient à l'égard de leur régime de retraite démesuré.

Lorsque notre député de Calgary-Ouest, dégoûté, a quitté la pièce à la fin des témoignages, les députés d'en face ont analysé le projet de loi C-85 article par article en 12 minutes. Douze minutes, pensez donc; ils ont agi en un éclair, à la vitesse de la lumière. Nous savons tous que le système parlementaire avance plutôt à la vitesse d'un iceberg habituellement. C'est pourquoi je

pense que, cette fois, tout baignait dans l'huile de façon peu ordinaire pour que le projet de loi soit examiné en 12 minutes; une telle rapidité est plutôt rare.

Il importe que le plus grand nombre possible de Canadiens soient mis au courant des mesures législatives en préparation. Lorsque je m'adresse à des étudiants, j'emploie parfois l'analogie du tabouret à trois pieds. J'aime bien parler à des étudiants car je veux qu'ils prennent conscience des bienfaits de notre démocratie. Malgré certaines actions du gouvernement, nous vivons en démocratie.

Je dis que pour être efficace, la démocratie doit s'appuyer sur trois piliers, comme le tabouret sur ses trois pieds. Le premier, ce sont les gens. Il faut que les gens participent. Le deuxième, ce sont les politiciens qui doivent présenter des mesures législatives adéquates, logiques et bien pensées. Le troisième pilier, ce sont les journalistes. Si la presse n'est pas présente, si elle n'informe pas les gens au sujet de ce que font les politiciens, alors il manque un pied au tabouret. Nous aurions alors quelque chose qui ne tient pas.

Dans le cas du projet de loi C-85, sachant que la presse ne va pas nécessairement se ranger tout de suite de son côté, le gouvernement veut l'adopter le plus rapidement possible. Ainsi, les ministériels essaient de détruire ce pied de tabouret, ce pilier, et tout le processus démocratique finit par s'écrouler.

Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé d'un certain nombre de projets de loi intéressants. Il y a, par exemple, le cas du projet de loi C-72. En fait, mon collègue de Wild Rose, si je ne m'abuse, a essayé d'amener le gouvernement à aller de l'avant, ce qui nous aurait permis de nous prononcer sur ce projet de loi, il y a des semaines.

• (1305)

Nous étions prêts à adopter le projet de loi C-72 à toutes les étapes en une journée. Sur quoi porte-t-il? Il concerne le recours à l'intoxication volontaire comme moyen de défense. Cela ne peut pas tenir. C'est répréhensible. Des gens de ma collectivité, des étudiants notamment, m'ont demandé ce que le gouvernement allait faire pour remédier à cette situation. Il faut reconnaître que le gouvernement a, au moins, présenté le projet de loi C-72. Cependant, si, à l'instar des bloquistes, j'en suis persuadé, nous étions prêts à adopter cette mesure en une journée, pourquoi notre collègue soulève-t-il autant de questions comme celle-ci et dit-il que nous devons respecter le délai du 23 juin?

Le député de Wild Rose a également porté à l'attention de la Chambre la question de l'admissibilité des tests d'ADN dans les affaires criminelles. Des cas tout à fait tragiques doivent être soumis aux tribunaux qui ne pourront retenir les tests d'ADN comme preuve. Si les ministériels sont prêts à siéger toute la nuit, les réformistes seront là pour faire adopter cette mesure, afin que les tests d'ADN soient admissibles en cour. Je sais que c'est un engagement que je peux prendre au nom des membres de mon parti.

*Travaux de la Chambre*

Nous n'essayons pas de retarder l'adoption de mesures législatives. En fait, nous souhaitons que le gouvernement accélère les choses dans les cas comme l'intoxication volontaire, les tests d'ADN et les questions financières. Nous essayons de faire en sorte que le gouvernement avance. Or, on nous accuse de faire de l'obstruction, alors que c'est loin d'être vrai.

Arrêtons-nous sur le projet de loi C-41, qu'on attend avec tant d'impatience. Est-ce là le projet de loi que tous les Canadiens réclament? Je ne pense pas. Il porte sur la détermination de la peine. Comme de nombreux Canadiens le savent, il y a une disposition en particulier qui est singulièrement inquiétante. Selon le Parti réformiste, elle crée, en fait, des catégories de victimes. Nous croyons que les Canadiens sont tous égaux entre eux, sans distinction de race, de langue, de croyance, de couleur, de religion ou de sexe. À nos yeux, recourir à un test, recourir à une liste d'épicerie pour créer des catégories de victimes, c'est une mesure rétrograde. Cela a pour effet, à mon sens, de désavantager les personnes qui figurent sur cette liste d'épicerie.

Nous voterons contre ce projet de loi en raison de cette disposition—là, dans sa version actuelle. Le morceau le plus difficile à avaler dans cette mesure législative, c'est qu'elle vise à inscrire l'expression non définie «orientation sexuelle» sur la liste d'épicerie. Je crois qu'au moins 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à l'insertion dans la loi de l'expression non définie «orientation sexuelle», mais cela n'empêche pas le gouvernement d'aller à l'encontre des vœux des Canadiens et même à l'encontre des vœux de bon nombre de ses députés de l'arrière-ban. Car ces derniers sont conscients de l'existence d'un problème.

Signalons également l'adoption, à toute vapeur, du projet de loi C-76, la mesure législative qui a créé tant d'ennuis à notre collègue de Notre-Dame-de-Grâce. Le whip va l'expulser de son comité pour faire peur aux autres; il va faire claquer son fouet afin qu'ils rentrent dans le rang. Je pense d'ailleurs que c'est de là qu'il tire son nom de whip. Bien que je ne partage aucunement sa position, le député dont je parle est néanmoins un homme de principe, qui est prêt à faire face à la musique et à dire que le Parti libéral n'a pas le mandat d'aller de l'avant avec le projet de loi C-76, et qu'il ne va donc pas l'appuyer.

• (1310)

Le livre rouge promettait la transparence, la protection de la santé. Nous avons affaire ici, ce me semble, à un gouvernement qui est prêt à expédier les choses à toute vapeur à la Chambre, quitte à en faire une machine à voter. Vous me la passerez, j'espère, mais ce qui marche comme un cochon, grogne comme un cochon, sent le cochon, c'est un cochon. C'est dire que, si le gouvernement a recours à la clôture, à l'attribution de temps et aux heures prolongées, c'est qu'il veut nous passer un sapin.

**M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.):** Monsieur le Président, comme la plupart des députés, j'aimerais qu'on s'occupe des travaux de la Chambre, mais étant donné que le député à pris une vingtaine de minutes de notre temps pour parler d'un certain nombre de choses auxquelles, de toute évidence, il ne connaît rien, je voudrais lui poser une ou deux questions.

Tout d'abord, le député a dit que la Chambre devrait être en train de parler de questions comme les réductions d'impôt. Le député peut-il me dire pourquoi son parti n'a pas inclus de réduction d'impôt dans le budget qu'il a présenté à la Chambre au lieu de ne prévoir que des réductions dans les programmes sociaux?

La deuxième chose qui m'amène à dire que le député ne connaît rien à ce dont il parle, ce sont les commentaires qu'il a faits au sujet de la proposition de frapper une pièce de monnaie de 2 \$. Il a, en quelque sorte, banalisé la proposition qui a été faite à ce sujet. Pourtant, le député devrait savoir, parce que cela a été expliqué et débattu à la Chambre, que la création d'une pièce de monnaie de 2 \$ fera économiser au Canada 250 millions de dollars au cours d'une période de vingt ans, simplement grâce aux économies réalisées sur la réimpression des billets de 2 \$ détériorés. C'est très simple.

Les répercussions sur l'économie canadienne et sur les petits entrepreneurs qui exploitent des distributrices vont également être très importantes. Le député a banalisé une initiative qui fera économiser 250 millions de dollars aux Canadiens. Il a banalisé les répercussions que cela aura sur les petites entreprises et cela, à des fins partisans et opportunistes. Le député devrait s'expliquer.

**M. Abbott:** Monsieur le Président, je serai très heureux de m'expliquer.

Pour ce qui est des réductions d'impôts, quiconque connaît quoi ce que soit à ce sujet, et je sais que le député a des antécédents en comptabilité, sait que le plus grand problème auquel les Canadiens doivent faire face à l'heure actuelle, c'est que le gouvernement refuse d'admettre que, chaque seconde, nous dépensons 1 800 \$ de plus que nous ne recueillons. Le problème, ce sont les dépenses.

Nous pourrions réduire les impôts lorsque le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement sera prêt à serrer les dents et à dire la vérité aux Canadiens. Comme l'a dit l'autre jour le député de Willowdale, qui est également président du Comité permanent des finances, tant que le gouvernement ne se rendra pas compte qu'il faut comprimer les dépenses sociales aux termes de son Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, il ne pourra pas équilibrer le budget. Tant que le budget ne sera pas équilibré, on ne pourra pas réduire les impôts.

Quant à la pièce de 2 \$, autant que je sache, personne ne s'est jamais réellement demandé si nous avions besoin d'une coupure de 2 \$. Le député dit qu'en remplaçant le billet de 2 \$ par une pièce de 2 \$, nous économiserons 250 millions de dollars, mais je me demande combien nous économiserions si nous supprimions tout simplement la coupure de 2 \$. Je veux qu'il soit clair que ce n'est pas ce que je propose ou ce que je recommande. Je dis seulement que nous devrions bien examiner la question avant même que la Chambre ne soit saisie de ce projet de loi. Je crois qu'aucune étude n'a encore été faite à ce sujet.

*Travaux de la Chambre*

• (1315)

**M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour m'opposer au prolongement des heures de séance de la Chambre.

Je crois que cette proposition est contradictoire compte tenu de ce qui s'est passé hier. Le gouvernement a invoqué la clôture à trois reprises pour faire adopter de force des projets de loi impopulaires. Le gouvernement impose l'attribution de temps ou la clôture à la Chambre, mais par ailleurs il propose de prolonger les heures de séance.

Si le gouvernement tient vraiment à ce que ces projets de loi fassent l'objet de débats sérieux, la dernière chose qu'il doit faire est d'avoir recours à la clôture pour empêcher la tenue d'un débat complet et ouvert sur des questions qui sont tellement importantes pour la population canadienne.

Comte tenu de ce qui s'est passé hier à la Chambre et en Ontario, je trouve curieux qu'on ait recours à la clôture pour forcer l'adoption de trois projets de loi très contestés et qu'au même moment, les électeurs ontariens passent aux urnes et rejettent ces mêmes projets de loi.

On serait tenté de croire que le gouvernement veut éviter que ces projets de loi impopulaires restent plus longtemps sur la place publique parce que les choses commencent à se gêner pour lui. Il veut donc les faire adopter à toute vapeur. L'appareil gouvernemental commence à se disloquer. Le régime de pension des députés, le contrôle des armes à feu et l'expression non définie «orientation sexuelle» sont autant de questions que les électeurs ontariens ont rejetées aux élections d'hier.

Le gouvernement dit que l'opposition ne collabore pas du tout. D'après mon expérience, le gouvernement n'a fait preuve d'aucune collaboration dans la façon dont il a organisé son programme et exposé aux Canadiens les enjeux les plus importants à discuter.

Au sujet des élections en Ontario, il y a deux autres choses qui, selon moi, ont été des facteurs importants dans le résultat qu'on connaît. Il y a eu la révolution du bon sens, le parti gagnant étant fermement contre l'équité en matière d'emploi et les quotas d'embauche établis sur des critères de race et de sexe. C'est là un autre projet de loi que le gouvernement est déterminé à présenter, même si la population ontarienne vient manifestement de le rejeter.

Je veux parler un peu de ces trois projets de loi, parce que je pense que leur objet est fondamental dans la décision d'imposer la clôture et de précipiter les étapes du processus législatif. Je commence avec le régime de pension des députés, parce qu'il ne représente pas une grosse somme d'argent, mais qu'il constitue un sujet brûlant pour les électeurs.

Nous l'avons constaté en Alberta, où le premier ministre a amorcé sa campagne avec une cote de popularité de moins de deux chiffres dans les sondages. Il a commencé à écouter la population et il s'est rendu compte qu'elle n'approuvait pas du tout ce régime de pension en or. Par conséquent, il l'a éliminé en Alberta, ce qui lui a donné une certaine crédibilité dans l'électorat, qui a commencé à l'écouter un peu mieux. C'est là un parfait exemple de leadership. En s'en prenant au régime de pension en

or de sa propre province, cet homme a prouvé qu'il était véritablement préoccupé par l'ampleur des dépenses et de la dette.

Voyons maintenant le cas de l'Ontario. Mike Harris a pris le taureau par les cornes et a déclaré que le régime de pension en or était mort. C'était un élément important de sa campagne électorale. Cela faisait partie des engagements qui lui ont donné la crédibilité dont il avait besoin pour parler d'autres problèmes. Nous voyons là deux chefs de parti provinciaux qui se sont occupés du problème et ils ont été récompensés en obtenant un large soutien parmi l'électorat. Il est à peine croyable que le message n'ait pas encore été entendu ici. Le gouvernement croit qu'en touchant à peine au régime, comme il l'a fait avec son projet de loi, il va convaincre l'électorat canadien de sa bonne foi. C'est de la comédie.

Pas une fois, pendant ma campagne et après mon élection je n'ai assisté à une assemblée publique où aucune question n'a été posée au sujet du régime de pension des députés. Les électeurs, les uns après les autres, ont dit de l'éliminer. Et je suis d'accord. C'est de l'abus. Nous voulons une juste rémunération. Aucun doute là-dessus. Cependant, ce régime de pension n'est pas juste. Il devrait être mieux aligné sur les régimes de pension du secteur privé.

• (1320)

Cette question est une question de premier plan qui touche tous les électeurs canadiens. Beaucoup de citoyens aimeraient avoir un régime de pension. Certains n'en ont pas. Certains doivent lutter pour s'en sortir alors qu'ils sont sans travail. Beaucoup de gens sont au chômage et beaucoup de jeunes sont sous-employés. Pourtant, le problème persiste parce que le gouvernement ne fait preuve d'aucun leadership face à ce problème.

Ce régime de pension des parlementaires n'est rien d'autre qu'un manquement à une autre promesse faite dans le livre rouge. Je sais que le livre rouge est vague. Peut-être aurait-il dû commencer par les mots «Il était une fois». Le problème de cette imprécision, c'est que si le gouvernement peut s'en tirer en disant qu'il n'a pas exactement dit ceci et que c'est ça qu'il voulait dire, les électeurs, de leur côté, diront, de la même façon, qu'ils pensaient que c'était ça que nous avions dit. Ne pas aller jusqu'au bout de la promesse faite aux électeurs, c'est en fait y manquer.

Le gouvernement n'a pas compris et ne comprend toujours pas l'argument de mon collègue de Calgary-Centre au sujet des 150 000 \$ de rémunération, qui a été repris plusieurs fois par l'opposition. Quelle que soit la rémunération, le montant ne devrait pas être secret et il ne devrait pas y avoir d'ententes spéciales et de comptes de dépenses exemptées d'impôt. C'est ce que voulait dire mon collègue. Il a peut-être utilisé le mauvais chiffre, mais ce qu'il voulait dire, c'est que, quel que soit le montant que nous allons toucher, nous devons jouer franc jeu, être justes et le faire savoir à tous les Canadiens.

C'est une question de crédibilité. Le fait que le gouvernement ne fasse rien pour s'attaquer à ce régime de pension en or lui a fait perdre toute crédibilité sur le plan du déficit et de la dette. Comment pouvons-nous demander aux électeurs canadiens d'accepter des compressions de dépenses, alors que nous ne sommes pas disposés à faire preuve de leadership, par exemple en faisant des sacrifices?

*Travaux de la Chambre*

Ce qui continue de me laisser perplexe dans ce régime de pension, c'est que, scrutin après scrutin, les Canadiens ont clairement fait savoir qu'ils voulaient que ce régime soit modifié. Il est loin de l'être. Même les sondages effectués auprès des supporters libéraux montrent que ces derniers veulent que le régime soit modifié.

Nous nous trouvons peut-être devant ce qu'on appelle l'écoute sélective. L'on n'écoute que ce que l'on veut entendre et l'on ne tient pas compte de ce que les Canadiens disent.

Les candidats ne devraient jamais être attirés en cet endroit par l'appât du gain. D'ailleurs, je ne pense pas que ce soit le cas de la plupart des députés. Personnellement, lorsque je suis arrivé ici, je n'avais pas la moindre idée du montant total des avantages dont jouissent les députés et, franchement, ça m'était bien égal. J'étais plus préoccupé par les problèmes et par les solutions à mettre en place pour assainir les finances publiques. Ma rémunération était secondaire. Nous ne contestons pas le fait que nous devons être justement rémunérés, et c'est tout ce que demandent les Canadiens.

L'arrogance et le mépris du Parlement dont nous avons été témoins hier à la Chambre doivent être dus à la cote de popularité surestimée des libéraux qui leur fait croire qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent et qu'ils sont adulés de la population. Nous avons vu ce qui vient d'arriver en Ontario à un parti libéral qui pensait avoir la cote et pouvoir faire ce qu'il voulait. «Nous n'allons rien faire. Nous allons nous tenir tranquilles. Nous allons laisser passer l'orage.»

**M. Penson:** Il est arrivé la même chose au Manitoba.

**M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.):** C'est exact. Il est arrivé la même chose au Manitoba.

Ce dont nous sommes témoins dans ce cas-ci, c'est de sondages d'opinion superficiels dont les résultats sont surestimés, mais, lorsque le moment de vérité arrive, comme en Ontario et au Manitoba, les électeurs sanctionnent les politiciens qui ne les écoutent pas, comme le révèle ce qui est alors un véritable sondage. Je suis fier de pouvoir dire que j'ai renoncé au régime de retraite, tout comme tous mes collègues réformistes. J'attends les prochaines élections fédérales avec impatience et je me ferai un plaisir de débattre du régime de retraite des députés, n'importe quand et n'importe où. Ce sera une joie pour moi.

• (1325)

Lorsque j'aborde cette question, je suis partagé entre des émotions contraires. D'une part, je veux qu'il y ait des changements, mais de l'autre, je suis absolument convaincu que les libéraux sont en train de creuser leur tombe et qu'ils ne s'en sortiront jamais. Ils sont en train de garantir la victoire du Parti réformiste en 1997. Cela ne fait aucun doute. Ils refusent de comprendre. Ils sont bouchés.

Ils pensent qu'ils ont gagné les élections. Il n'en est rien. Les conservateurs ont perdu les élections. Les conservateurs se sont fait mettre à la porte et les libéraux étaient là. Les électeurs canadiens savaient parfaitement ce dont ils ne voulaient pas. Ils ne savaient pas vraiment pour qui ils devaient voter, mais on savait que les électeurs canadiens voteraient en fonction des problèmes à régler. Ils surveillent les politiciens. Ils surveillent leurs promesses et leur intégrité. Les promesses non tenues coûteront très cher aux libéraux aux prochaines élections. Ils ont

renié un si grand nombre des promesses de leur livre rouge que je ne peux pas m'imaginer comment ils pourraient survivre.

Nous venons de voir un peu quelle est l'efficacité de leur livre rouge, car le livre rouge utilisé en Ontario n'a pas été très profitable pour les libéraux. Il les a détruits.

Voilà donc pour le dossier des pensions. J'en ai parlé parce que, même si les sommes en cause ne sont pas énormes, c'est un sujet très important aux yeux des électeurs canadiens. Il l'était en 1993 et le sera davantage en 1997. Cela ne fait aucun doute, parce que notre situation financière se sera de toute évidence encore dégradée. Cela ne fait aucun doute. Comme le gouvernement nous engage sur la pente descendante, notre dette publique prendra des proportions encore plus graves. Notre dette s'élèvera à 600 milliards de dollars. L'excédent des dépenses se chiffrera toujours à 25 milliards de dollars et les paiements d'intérêts à 50 milliards de dollars par année. La nécessité d'équilibrer le budget pour réussir à payer des intérêts au rythme de 50 milliards de dollars par année représente un défi énorme pour n'importe quel gouvernement. Or, les libéraux ne parviennent pas à relever un tel défi.

Parlons donc du projet de loi sur le contrôle des armes à feu, l'une des trois mesures législatives imposées à toute vapeur à la Chambre pour que le débat ne puisse avoir lieu adéquatement et que l'opposition n'ait pas la chance d'exprimer toutes les préoccupations que suscitent ces mesures. Le projet de loi sur le contrôle des armes à feu est une habile échappatoire, un écran de fumée, un effort pour montrer que le gouvernement fait quelque chose. Si l'on demandait aux Canadiens quelles sont les dix questions primordiales au Canada, à l'heure actuelle, le contrôle des armes à feu ne se classerait même pas en onzième position. Nous dépensons un temps et une énergie considérables sur un projet de loi qui ne fera rien pour résoudre le problème auquel il est censé s'attaquer, à savoir l'absence de sécurité dans les foyers, dans les rues et dans nos collectivités. Il ne fera rien de cela.

**M. Ramsay:** Et il n'entrera pas en vigueur avant huit ans.

**M. Harper (Simcoe-Centre):** Et il ne rentrera pas en vigueur avant huit ans. Les libéraux ont fait tout un cas de quelque chose qui n'est pas réellement important, parce qu'ils refusent de s'attaquer aux choses qui comptent réellement, comme le déficit et la dette, ou comme le système de justice criminelle et la création d'emplois. Voilà les questions auxquelles la population canadienne voudrait que l'on s'attaque, alors qu'on ne le fait pas. Le contrôle des armes à feu est un écran de fumée destiné à faire croire que le gouvernement agit vraiment.

À propos de ce projet de loi sur le contrôle des armes à feu, l'autre côté nous sert des arguments comme: «Mais il a l'appui de la population.» Cet appui diminue, mais est-ce que les libéraux se préoccupent de cette diminution de l'appui? Quand on demande aux gens s'ils sont en faveur du contrôle des armes à feu, ils répondent: «Oui». Quand on leur demande s'ils pensent que cela conduira à une réduction de la criminalité, ils disent: «Non». Ils appuient le contrôle des armes à feu, mais ils admettent en même temps qu'il ne conduira pas au résultat dont le gouvernement parle.

Alors, que faut-il faire? Pourquoi le gouvernement ne répond-il pas?

*Travaux de la Chambre*

**M. Hanger:** Il dépensera beaucoup d'argent de toute façon.

**M. Harper (Simcoe–Nord):** Oui, il dit: «Dépensons cet argent, nous l'avons promis. Peu importe que les électeurs le veuillent ou non. Donnons-leur cette mesure législative. Nous savons ce qui est bon pour le pays. Peu importe la masse du peuple; il ne pense pas. Le gouvernement sait ce qui est bon pour le pays.» Naturellement, on dit aux députés: «N'écoutez pas ce qu'on vous dit, nous savons ce qu'il faut faire. Nous savons ce qui est le mieux pour la population. Ne vous laissez pas influencer, elle ne comprend pas vraiment, alors que nous comprenons. Nous avons une intelligence supérieure et nous savons ce qui est bon pour le pays.»

• (1330)

C'était aussi l'opinion de M. Mulroney et il a constaté, à son grand chagrin, que, lorsque les politiciens n'écourent pas la population, comme c'était le cas de son gouvernement, cela leur coûte très cher lorsqu'ils doivent se représenter devant l'électeur.

J'en reviens aux élections en Ontario. M. Harris a dit qu'il était opposé à l'enregistrement des armes à feu. C'est l'autre partie de ce projet de loi qui n'a aucun sens. Cela ressemble beaucoup à une tromperie intentionnelle. Ce projet de loi mélange les pommes et les oranges. C'est incroyable. On mélange les citoyens respectueux de la loi et les criminels. Ça n'a aucun sens.

Nous avons essayé de faire diviser ce projet de loi. Je suis sûr que tous les partis et tous les Canadiens veulent que l'on soit sévère en ce qui concerne l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. C'est là le problème. C'est là-dessus qu'il faut se pencher. Cela, en fait, contribuera à rendre plus sûres nos maisons, nos rues et nos collectivités. Mais non, il semble que le projet de loi soit indivisible. Il faut, à la fois, que nous harcelions les propriétaires d'armes à feu légitimes et que nous dépensions tout l'argent des contribuables, même celui que nous n'avons pas, pour n'aboutir à rien.

Comme je l'ai dit plus tôt, tous les sondages, sans exception, ont montré que le projet de loi ne fera pas ce que le gouvernement prétend qu'il fera. Tous les sondages, les uns après les autres, l'ont montré. C'est de la frime, et les électeurs ne seront pas dupes. Le gouvernement n'écoute pas les gens. Il ne porte pas attention à ce qu'ils disent. Il fait peut-être de l'écoute sélective.

Je voudrais parler de la question des crimes haineux. Les électeurs, en Ontario, ont dit qu'ils ne voulaient pas de l'expression non définie «orientation sexuelle», que ce n'était pas correct. Cela a permis à M. Harris de remporter les élections. Cependant, voici que le gouvernement, encore une fois, veut faire adopter un des trois projets de loi dont personne ne veut. Les électeurs n'en veulent pas. Je ne peux pas croire que le gouvernement n'a pas compris cela. Il n'est pas à l'écoute. Il fait la sourde oreille. Cela va lui coûter cher. Il ne durera que le temps d'un mandat. J'ai hâte aux prochaines élections.

Nous aurions dû parler du problème de la dette et du déficit. Nous avons perdu notre temps à examiner d'autres projets de loi qui ne sont pas inscrits au programme principal. Nous allons prolonger les heures pour examiner des projets de loi auxquels la plupart des Canadiens accordent une importance moindre. Tandis que nous sommes aux prises avec un problème important, le

problème de l'heure, celui de la dette et du déficit, nous nous perdons en futilités. C'est incroyable.

Malheureusement, le budget de l'An I n'a absolument rien fait. Je trouve incroyable que le gouvernement ait pris le pouvoir, après avoir siégé dans l'opposition pendant aussi longtemps, sans savoir pour autant en quoi résidait le principal problème au Canada ni connaître sa solution. Les ministériels nous ont dit de leur donner une année, qu'ils ne s'étaient pas rendu compte de la gravité de la situation, qu'il leur faudrait un certain temps pour l'examiner et voir s'ils étaient en mesure d'y remédier. Le gouvernement a gaspillé une année complète. Je le répète, il s'agit d'un gouvernement qui, dans l'opposition, était censé se préparer à prendre le pouvoir.

Les ministériels nous disent ensuite qu'ils ne sont pas responsables, qu'ils ont hérité du problème. Au départ, le gouvernement n'a même pas reconnu qu'un problème se posait. Il nous a dit, au sujet du déficit, de ne pas trop nous en inquiéter, d'avoir l'esprit en paix, que ce n'était qu'un mauvais moment à passer et que tout allait s'arranger.

Nous avons été honnêtes avec les électeurs canadiens. Nous leur avons dit que c'était un grave problème. Nous l'avons fait durant notre campagne électorale. Nous sommes le seul parti à avoir proposé, par écrit, un plan pour éliminer le déficit en trois ans, sans accroître les impôts ni en prélever de nouveaux. Seul le Parti réformiste a eu ce courage. Nous avons soumis un document qui renfermait des chiffres et non de belles promesses, comme le livre rouge. Ce dernier était un très beau conte de fées.

• (1335)

Ainsi, nous avons gaspillé une année. En réalité, on a fait pire que cela dans le premier budget. Dans cette première année, nous avons accepté de perdre, selon les chiffres de nos vis-à-vis, 350 millions de dollars en cédant aux contrebandiers. Le gouvernement a prétendu que cela n'allait nous coûter que 350 millions de dollars, ce qui représentait bien peu, en fonction de notre dette totale. C'est incroyable. Cependant, nous avons appris, plus tard, que les chiffres du gouvernement étaient faux. Il s'est trompé d'environ 500 millions de dollars.

En fait, nous avons laissé aux contrebandiers près d'un milliard de dollars, alors que nous étions dans les dettes jusqu'au cou. C'est tout à fait incroyable. C'est typique du gouvernement. Il a voulu éviter le problème. Là encore, dans le cas du projet de loi sur le contrôle des armes à feu, les ministériels utilisent un miroir aux alouettes pour cacher le fait qu'on ne s'attaque pas au véritable problème.

J'attends avec impatience les prochaines élections, car ce qui s'est produit, hier, à la Chambre, a garanti la victoire du seul parti qui écoute les électeurs canadiens et va répondre aux préoccupations des gens.

**M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le député a dit quelque chose que j'appuie, comme tous les députés d'ailleurs, j'en suis sûr. Lorsque nous nous sommes portés candidats, c'était pour devenir les représentants de nos électeurs et pour défendre leurs intérêts dans cette enceinte. Nous voulions apporter une contribution. Nous voulions faire notre possible pour améliorer notre pays.

Le député a ensuite évoqué ce qui était à ses yeux de nombreuses lacunes. Il a notamment été question du contrôle des armes à feu et de l'enregistrement qui ne servira à rien. Je voudrais donner des exemples pour illustrer comment l'enregistrement

*Travaux de la Chambre*

peut contribuer à réduire la criminalité. Comme le député le sait probablement, dans 47 p. 100 des crimes commis avec des armes à feu au Canada, il s'agit d'armes à feu longues, comme le rapportent les chefs de police du Canada.

Les armes de poing sont déjà enregistrées et, grâce à cette mesure législative, toutes les autres armes à feu le seront. Les armes de poing sont un exemple type. À l'heure actuelle, un importateur de bonne foi n'a pas à enregistrer ses armes à feu. Dernièrement, à Toronto, des armes à feu importées sont allées compléter l'arsenal de l'élément criminel de notre société en passant par le marché noir.

Cette mesure législative stipule que les armes à feu importées doivent être enregistrées en entrant au pays. Ces armes ne pourraient donc pas très aisément être vendues sans problème à l'élément criminel et servir à des activités criminelles. À lui seul, l'enregistrement des armes à feu contribuera à réduire le nombre d'armes à feu qui échappent aux mains des citoyens respectueux des lois.

Le député a également fait allusion au projet de loi C-41. Il l'a qualifié de projet de loi sur l'orientation sexuelle et de projet de loi sur la haine, alors qu'il sait pertinemment qu'il s'agit d'un projet de loi portant sur la détermination de la peine. Ce projet de loi comprend des éléments importants. J'ai une motion à l'étape du rapport et j'espère que tous les députés y souscriront. Elle a trait aux dispositions relatives à la détermination de la peine et plus particulièrement aux circonstances aggravantes. Ces circonstances sont au nombre de deux: premièrement, les préjugés ou la haine et, deuxièmement, l'abus de la confiance ou l'abus d'autorité. La motion que j'ai présentée à tous les partis et à tous les députés vise à alourdir les peines à l'endroit de ceux qui ont des comportements violents vis-à-vis leur conjoint.

• (1340)

Cela constitue un élément important du projet de loi, et j'ai demandé à tous les députés, en particulier à ce député, de donner leur appui à cette très importante question. Le projet de loi C-41 ne porte pas que sur une question. Cette mesure extrêmement importante, qui concerne la détermination de la peine, va aider à lutter contre la criminalité au Canada.

Le député a rappelé que le député de Calgary-Centre avait dit que nous devrions supprimer toute forme parallèle de rémunération et toucher plutôt un salaire de 150 000 \$ par année. Ce serait évidemment inacceptable.

Le député a également dit qu'il avait peut-être utilisé les mauvais chiffres. C'est effectivement le cas. Il n'a pas tenu compte du fait que si on inclut les frais professionnels admissibles, le revenu majoré de ces frais devient également déductible d'impôt et il n'y aurait alors plus de limite au montant des déductions possibles. Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, toutes les dépenses servant directement ou indirectement à gagner un revenu sont déductibles. Il n'y aurait donc pas de limite à ce que les députés pourraient inclure dans leurs frais professionnels. Si 150 000 \$ ne représentent pas la somme juste, quel est le bon montant?

**M. Harper (Simcoe-Centre):** Monsieur le Président, je suis gré au député de Mississauga-Sud de ses observations et de sa question.

Pour ce qui est du régime de rémunération et du vrai montant de la rémunération, nous ignorons quel devrait être ce montant.

Nous n'en proposons aucun. Nous disons simplement qu'il faut examiner le régime de rémunération globale et supprimer toutes les échappatoires, de sorte que, quel que soit le montant que nous touchons, nous n'aurons aucun traitement de faveur, aucun régime de retraite trop généreux, aucune exonération d'impôts. Nous pouvons tout simplement exposer clairement la situation et laisser les électeurs ou un groupe indépendant, et non les députés, décider quel montant nous devrions toucher. Je serais tout à fait favorable à cela.

Les Canadiens veulent que cette question de rémunération soit exposée au grand jour et qu'on cesse d'accorder aux députés un traitement de faveur par rapport aux gens du secteur privé. Cela les rend furieux. Vous n'avez pas compris et vous vous obstinez à ne pas comprendre que. . .

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je sais que le grand enthousiasme qui règne parfois au cours des débats rend les députés un peu plus animés, mais je rappelle aux députés des deux côtés de la Chambre que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence, et non directement aux autres députés.

**M. Harper (Simcoe-Centre):** Monsieur le Président, je m'excuse de m'être emporté. Je m'adresserai dorénavant à la présidence.

L'erreur qu'on a commise au sujet de la rémunération a été de proposer un montant, alors que ce n'était pas nécessaire. L'argument que faisait valoir le député de Calgary-Ouest, c'est que cela devait se faire au su et au vu de tout le monde.

Si nous demandions aux Canadiens quelles sont les dix grandes questions qu'ils voudraient que le gouvernement examine, le contrôle des armes à feu ne serait même pas sur la liste. C'est une farce, parce que nous ne traitons pas de ces enjeux. Dans le débat sur le contrôle des armes à feu, nous voulons savoir si le programme d'enregistrement proposé aura vraiment l'effet que le gouvernement veut créer, mais nous n'obtenons pas de réponse.

Les sondages montrent que les gens qui disent appuyer le projet de loi ne croient pas qu'il permettra de réaliser l'objectif du gouvernement. C'est donc au gouvernement de nous prouver, s'il le peut, que cette mesure réduira la criminalité. C'est impossible, et c'est pourquoi les électeurs le rejettent. C'est pourquoi Mike Harris a obtenu cette forte majorité.

Le projet de loi C-42 est un projet de loi sur la détermination de la peine. Il y a quelque chose dont les électeurs ne veulent pas dans ce projet de loi. On ne cesse de répéter à la Chambre que c'est ce que nous voulons. L'important, ce n'est pas ce que nous voulons, mais ce que veulent les gens que nous représentons.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président suppléant (M. Kilger):** Il semble que nous sommes nombreux à vouloir prendre la parole sur cette question, mais je ne peux permettre qu'à une personne à la fois de le faire.

• (1345)

**M. Harper (Simcoe-Centre):** Monsieur le Président, je préfère continuer à m'adresser à vous plutôt que de me lancer dans une discussion.

*Travaux de la Chambre*

J'étais en train de dire que c'est ce que les électeurs veulent qui compte, et non ce que nous voulons ou ce que nous croyons qu'ils veulent. Au début de mon intervention, j'ai dit que Mike Harris avait gagné en Ontario parce qu'il a écouté les électeurs et conçu son programme en fonction de ce qu'ils voulaient. De son côté, le Parti libéral, provincial ou fédéral, n'écoute pas les électeurs, et il en a payé le prix en Ontario.

Ce que je veux dire au député et à tous les ministériels, c'est que, selon moi, vous allez payer pour cela aux prochaines élections fédérales, parce que vous n'écoutez pas les Canadiens.

**Le président suppléant (M. Kilger):** J'ai une suggestion à faire. Nous devrions tous prendre conscience du fait que, quand on utilise le mot «vous» à la Chambre, le niveau du débat baisse d'un cran. Je me contenterai de signaler cela, pour aujourd'hui. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, les députés d'en face jettent les hauts cris et je ne comprends pas pourquoi. J'imagine seulement que c'est parce qu'ils redoutent la vérité.

Je comprends leur réticence à écouter certains faits. J'avais l'intention aujourd'hui de m'arrêter sur l'attribution de temps, dont les députés ont parlé en faisant leurs observations, et les heures de séance prolongées, que nous passerons ensemble la semaine prochaine.

La première chose que je voudrais dire, c'est que le député de Simcoe—Centre vient de parler de ce que veulent les électeurs. Il semble avoir oublié la leçon d'octobre 1993.

**M. Abbott:** Parlez-nous des élections en Ontario.

**M. Milliken:** Je parle de la Chambre des communes et non de l'Assemblée législative de l'Ontario. Le Parti libéral du Canada a élaboré le programme le plus complet et le plus acceptable jamais présenté par un parti politique dans notre pays. Le Parti libéral a fait valoir son livre rouge.

Je regrette de ne pas avoir mon exemplaire à la main aujourd'hui, car je sais que le député, qui fait du chahut et à qui j'ai recommandé de se procurer un exemplaire du livre rouge comme livre de chevet, ne serait pas aussi bruyant cet après-midi s'il avait passé du temps à l'étudier. Je peux lui dire que, si les électeurs du Canada ont décidé de confier le gouvernement au Parti libéral du Canada, c'est en raison de ses promesses du livre rouge.

En d'autres termes, les électeurs ont choisi ce qu'ils voulaient le 25 octobre 1993. Ils reçoivent aujourd'hui ce qui était annoncé dans le livre rouge. Les promesses électorales du livre rouge sont mises en oeuvre grâce aux mesures législatives que nous avons adoptées. Les mesures législatives devant être débattues la semaine prochaine, dans le cadre d'une attribution de temps, figurent toutes dans le livre rouge. Le gouvernement actuel remplit les promesses qu'il a faites dans son livre rouge aux Canadiens qui l'ont élu en 1993.

Je remarque que les bloquistes gardent le silence à cet égard, parce qu'ils savent que les gouvernements sont élus pour s'acquitter d'engagements. C'est que, franchement, ils admettent que nous avons fait de bonnes promesses valables et nous approuvent pour cela. Quant aux réformistes, ils se voient déjà formant un gouvernement élu, mais leur succès, car ils n'avaient auparavant aucun autre député que celle de Beaver River, les porte à croire qu'ils ont remporté les élections du fait qu'un grand nombre de leurs membres ont été élus. Mais, quel pourcentage du suffrage ont-ils remporté? Ont-ils franchi la marque des 10 ou des 15 p. 100? Quelle que soit la proportion du suffrage, elle n'a pas suffi à inspirer la confiance chez les Canadiens.

Les députés du Parti réformiste peuvent prétendre qu'ils ont gagné la confiance des électeurs dans leur circonscription, comme certains y ont réussi. J'en connais cependant un qui a été élu avec la plus faible proportion des voix de tous ceux qui ont été élus à la Chambre, 28 ou 29 p. 100, je pense, mais il a quand même réussi à se faire élire. Cela révèle plutôt à quel point les électeurs étaient divisés dans cette circonscription. En réalité, on ne peut pas dire qu'ils ont gagné la confiance des Canadiens sur la base des voix qu'ils ont obtenues. Dans ma circonscription, le candidat réformiste a recueilli 12 p. 100 des suffrages. Les Canadiens n'ont pas voté en faveur des politiques réformistes, mais en faveur des politiques libérales. Ils ont voté en faveur des politiques libérales telles qu'énoncées dans le livre rouge, et ce sont les politiques qui se reflètent dans les projets de loi dont nous débattons et dans ceux dont le leader du gouvernement à la Chambre a fourni la liste dans son intervention plus tôt aujourd'hui quand il a proposé la motion visant à prolonger les heures de débat.

• (1350)

Bien que je puisse comprendre qu'il existe un certain désaccord entre les députés réformistes et les députés ministériels à cause de considérations idéologiques ou de divergences en matière de politique—je me rappelle que le petit livre bleu promettait autres choses—le fait reste que notre parti a été porté au pouvoir avec une majorité confortable de sièges à la Chambre et une proportion très importante des suffrages populaires exprimés au Canada, et nous nous employons à remplir les promesses que nous avons exposées aux électeurs en 1993.

Au lieu de nous demander de substituer. . .

**M. Abbott:** Et Allmand?

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je vais faire appel à l'expérience que j'ai acquise dans ma carrière antérieure, celle d'arbitre de hockey.

L'un des principes que nous tâchions de mettre en pratique, c'était de ne pas avoir de grandes oreilles. Je ne cherche pas à entendre plus que j'en entendrais ordinairement. Je ne voudrais pas contester ou mettre en doute la validité de la convention voulant qu'on ne mentionne pas les députés à la Chambre par leur nom, mais par celui de leur circonscription.

*Travaux de la Chambre*

La présidence comprend la vigueur du débat, mais il est important de faire preuve de coopération pour respecter les règles et garder un certain décorum au débat à la Chambre. J'espère que nous en tiendrons tous compte.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, j'espère ne pas avoir désigné quelqu'un par son nom. J'évite de le faire. Si je l'ai fait, je m'en excuse. Je ne m'en souviens pas.

Je disais que les députés d'en face ont peut-être l'impression que leur opinion est partagée par la majorité des Canadiens mais, en fait, cette opinion n'est pas partagée par a) la majorité des Canadiens, et b) par la grande majorité des députés de cette Chambre. Les réformistes souhaitent peut-être que l'on remplace le livre rouge par leur politique, mais nous ne le ferons pas et ceux-ci ne vont pas nous dissuader de poursuivre les politiques énoncées dans notre livre rouge en criant, en hurlant et en faisant de l'obstruction. Je tiens à vous le dire dès maintenant. J'ai en mains certains chiffres qui pourraient intéresser les députés d'en face.

Hier, nous avons entendu toutes sortes d'idioties et de jérémiades lorsque nous avons déposé une motion d'attribution de temps au débat sur le projet de loi C-68. Permettez-moi de relater les faits. Le projet de loi a été déposé en février. Il a été débattu à l'étape de la deuxième lecture les 16 et 27 février, les 13, 27 et 28 mars, ainsi que le 5 avril, pour un total de 20 heures et 21 minutes. Plus de 38 députés réformistes ont participé à ce débat en deuxième lecture.

**M. Abbott:** Et nous sommes fiers de l'avoir fait.

**M. Milliken:** Ils en sont peut-être fiers, mais j'aurais été embarrassé par certains des discours que j'ai entendus. Après 20 heures de débat, le projet de loi a été renvoyé à un comité qui y a consacré cinq ou six semaines—je ne sais plus trop.

**Mme Meredith:** Combien de personnes n'ont pu se faire entendre?

**M. Milliken:** Combien ont été entendues? Il y en a eu des centaines. Le comité a entendu des témoins nuit et jour, quatre ou cinq jours par semaine, durant quatre semaines. Ses membres ont ensuite consacré une semaine à étudier le projet de loi en comité, ce qui incluait, à ce que l'on m'a dit, l'examen de plus de 200 amendements.

**M. Morrison:** Quatre cent cinq.

**M. Milliken:** Quatre cent cinq, nous dit le député. Ce chiffre ne fait que renforcer mon point de vue. Les députés d'en face font perdre leur temps à la Chambre et au Parlement. Ils essaient délibérément de faire de l'obstruction à l'égard de ce projet de loi. Ils n'ont aucun intérêt à ce que la démocratie suive son cours. Les députés de cette Chambre ont le droit d'exprimer leur point de vue en votant sur cette mesure, comme on le fait normalement au terme d'un débat. Voilà pourquoi le gouvernement a déposé une motion d'attribution de temps relativement à ce projet de loi.

Je ne sais pas pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre s'est montré généreux au point d'autoriser six heures de débat à chaque étape, mais il l'a fait. Nous allons discuter de cette mesure la semaine prochaine, et les députés réformistes auront l'occasion d'exprimer leur opinion, tout comme les membres de l'opposition officielle et les députés libéraux.

Je me réjouis que nous puissions avoir un débat ordonné et que nous mettions fin à ce débat par un vote pour sceller le sort du projet de loi. Je soupçonne fort qu'il sera adopté malgré les objections des députés d'en face.

Voyons maintenant le projet de loi C-85, autre mesure chère au coeur du député de Calgary-Ouest. Ce projet de loi a lui aussi fait l'objet d'un long débat à la Chambre. Là encore, le Parti réformiste fait entendre des plaintes et des gémissements au sujet de la motion d'attribution de temps. Le projet de loi a été débattu les 4, 9, 10 et 12 mai, pour un total de 15 heures et 57 minutes. Près de 16 heures. Et il a été renvoyé au comité.

● (1355)

Les délibérations du comité ont été rapides. Ce fut l'affaire d'une journée. Nous avons entendu cinq, six ou sept témoins. Comme je l'ai dit en déposant le rapport du comité, tous les articles du projet ont été adoptés à l'unanimité à l'étape de l'étude détaillée.

Voici maintenant que le député de Calgary-Ouest élève des objections. Il a toute une série d'amendements à proposer à la Chambre. Il ne les a pas présentés au comité. Il s'est vexé, il a fulminé et il est sorti de la salle en coup de vent. Il n'était pas là pour proposer ses amendements. Nous n'en avons donc pas discuté. Il estime maintenant que nous devrions amender le projet de loi. Nous allons donc devoir discuter de ses amendements à la Chambre.

Nous avons prévu quatre heures de débat sur les amendements du député de Calgary-Ouest. Nous passerons ensuite au vote, et il y aura encore quatre heures de débat à la troisième lecture. Après 16 heures à la deuxième lecture, quatre à la troisième et quatre à l'étape du rapport, sans oublier une journée entière au comité, je ne vois pas comment on pourrait s'opposer à l'adoption du projet de loi. Cette mesure figurait dans le livre rouge. Tout ce qui se retrouve dans le projet de loi était déjà dans le livre rouge, exception faite de quelques améliorations que nous avons apportées et qui ne peuvent que rendre le projet de loi plus acceptable pour les députés.

De quelles améliorations s'agit-il? La possibilité de ne pas participer au régime, réclamée par les députés. Le projet de loi répond à leur requête. Ils ont demandé aussi une réduction des pensions. Le projet de loi les réduit. Pas assez à leur gré, mais il les réduit.

Parlons maintenant du projet de loi C-41. C'est là un autre projet de loi pour lequel les députés d'en face ne veulent pas d'attribution du temps. Ils n'ont eu que des plaintes à formuler sur le projet de loi; pas sur tout le projet de loi, bien sûr, mais juste sur un article. Voici que le gouvernement tient une autre des promesses contenues dans le livre rouge. Les députés d'en face n'ont pas été élus sur la foi du livre rouge; ils ne devraient donc pas nous demander de troquer notre opinion pour la leur. Nous avons établi notre programme électoral. Nous l'avons exposé

*Travaux de la Chambre*

dans le livre rouge et les gens ont voté en masse pour ce programme.

Voyons un peu l'historique du projet de loi C-41. Il a été lu pour la première fois en juin 1994. Il a été débattu à la Chambre les 20 et 22 septembre et encore le 18 octobre pour un total de huit heures et demie. Il a été renvoyé au comité le 18 octobre et il n'en est revenu que le 22 mars.

Et pourtant, la députée de Surrey—White Rock—South Langley se plaint à haute voix du fait que le comité a étudié le projet de loi pendant six mois. Qu'a-t-elle fait tout ce temps-là? S'est-elle contentée de faire de l'obstruction au projet de loi? Pourquoi n'a-t-elle pas alors convoqué des témoins ni proposé des amendements? On a proposé d'apporter tout un tas d'amendements au projet de loi. La députée ne veut manifestement pas que la Chambre prenne une décision, mais seulement faire de l'obstruction et retarder les choses.

Le gouvernement doit prendre une décision. Les gouvernements sont élus pour cela. Le gouvernement a pris une décision et en a tracé les grandes lignes dans le livre rouge. Il a présenté le projet de loi au Parlement. Il a prévu amplement de temps pour en débattre, en discuter, entendre des témoins et procéder à des consultations. Puis vient un jour où il faut serrer les dents et prendre une décision et, mon Dieu, c'est ce que nous allons faire la semaine prochaine. Ce qui est merveilleux, c'est que nous allons pouvoir siéger tard pour y arriver.

**M. Abbott:** Justement ce que nous souhaitons tous.

**M. Milliken:** Exactement. Justement ce que nous souhaitons tous, comme dit le député. Je me réjouis de constater que cette perspective le ravit tout autant que moi. Je dînerai dans le hall avec le député.

Tout ce que je puis dire à propos des séances prolongées et des votes sans doute très tardifs de la semaine prochaine, c'est que j'espère seulement que le temps sera un peu plus frais. Je sais que beaucoup de ces projets de loi feront l'objet de débats passionnés. J'admets que l'opinion est divisée. Toutefois, le fait est que le gouvernement doit prendre une décision sur ces questions et que le temps est venu de le faire. Ces projets de loi ont été présentés il y a longtemps et ont été longuement débattus au Parlement.

**Une voix:** Non, ils ne l'ont pas été.

**M. Milliken:** Le député dit que non. Je viens juste de rappeler les faits. Je voudrais bien qu'il soit attentif à ce que je dis. S'il écoutait, il serait d'accord avec moi.

Le fait est que ces projets de loi ont été longuement débattus et que les Canadiens ont été consultés. Ils ne font pas l'unanimité. Bien sûr qu'ils ne font pas l'unanimité. Nous le reconnaissons. Toutefois, le gouvernement s'est engagé dans le livre rouge auprès du peuple canadien. Le gouvernement a pris une série d'engagements et ces engagements forment l'essentiel de son action à la Chambre et continueront de former l'essentiel de son action durant les mois et les années qui viennent.

• (1400)

Le premier ministre a bien précisé pendant la campagne électorale, et je me souviens de l'avoir entendu le dire, que les Canadiens pourront en bout de ligne consulter le livre rouge et constater que le gouvernement a respecté ses engagements. En tant que premier ministre, il pourra se présenter devant les Canadiens au cours de la prochaine campagne électorale, que ce soit en 1997 ou en 1998—ce ne sera jamais trop tôt, même si cette perspective doit rendre les députés d'en face bien nerveux—, et leur dire: «Voici le livre rouge. Voici les engagements que nous avons pris. Voici les promesses que nous avons tenues, chacune d'entre elles.»

**M. Abbott:** Cela ne devrait pas faire un discours très long.

**Une voix:** Que ferez-vous des promesses que vous n'avez pas tenues?

**M. Milliken:** Le député demande: «Que ferez-vous des promesses que vous n'avez pas tenues?» Nous n'avons pas été élus pour deux ans. Nous avons été élus pour quatre ou cinq ans. Il nous reste amplement de temps pour respecter les engagements mentionnés dans le livre rouge. Le livre rouge se voulait un plan d'action pas pour un ou deux ans, mais bien pour toute la durée du mandat d'un gouvernement libéral. C'est exactement de cette façon que le gouvernement voit les choses.

Les députés d'en face parlent des résultats des élections en Ontario comme s'il s'agissait d'un cuisant revers.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Milliken:** Je peux simplement dire aux députés d'en face que, même s'ils rient maintenant, ce sont eux qui subiront le revers. Nous pourrions étudier la situation dans la plupart des circonscriptions de l'Ontario, et le député de Simcoe—Centre sait très bien où je veux en venir. Je mentionne ces circonscriptions en particulier, parce que ce sont les élections tenues en Ontario qui semblent les intéresser aujourd'hui. Nous pourrions additionner les voix qu'ont obtenues les réformistes et les conservateurs aux dernières élections et voir ce que cela donnerait. Ensemble, et on sait que les deux partis tendent à se rapprocher, ils auraient pu remporter un peu plus de sièges qu'ils n'en ont obtenu en Ontario en 1993.

Le succès des conservateurs aux élections en Ontario peut s'expliquer par le fait que le Parti réformiste n'a pas présenté de candidats aux élections provinciales. Nous savons pourquoi il ne l'a pas fait. En tant que parti national, le Parti réformiste aura bien du mal à faire oublier cela aux prochaines élections.

**M. Abbott:** Nos membres s'y opposaient.

**M. Milliken:** Le député dit que leurs membres s'y opposaient. Nous savons que c'est leur chef qui s'y opposait, et non pas leurs membres. Les réformistes de l'Ontario voulaient présenter des candidats, mais leur chef a refusé. Nous connaissons tous les pouvoirs dictatoriaux que possède leur chef. Laissez-moi consulter de nouveau le petit livre vert, si les députés ne me croient pas à cet égard.

*Travaux de la Chambre*

Je sais que les députés d'en face n'aiment pas que je cite le petit livre vert, le petit livre du Parti réformiste, la bible selon Preston Manning et le Parti réformiste.

**M. Abbott:** Est-ce une publication autorisée?

**M. Milliken:** Si le député qui cause tout ce chahut gardait ce petit livre sous son oreiller la nuit, il ne dormirait pas bien. Je suppose que c'est ça le problème.

Écoutez ce passage ayant trait à la lutte contre les accusations habituelles. J'ai du mal à le lire parce que c'est écrit en petits caractères: «Les candidats du Parti réformiste doivent réfuter efficacement les accusations de séparatisme, d'extrémisme et d'excentricité qui sont invariablement portées contre tout nouveau parti venant de l'Ouest.» Ce passage est tiré du questionnaire du Parti réformiste. Mais il ne dit pas comment le faire.

**Mme Meredith:** Si vous utilisez un accessoire, il faut dire de quoi il s'agit.

**M. Milliken:** Je vais lire une autre citation du chef du Parti réformiste: «Les gens prétendent que nous sommes excentriques, que nous avons des idées bizarres. . .»

**Le président suppléant (M. Kilger):** La parole est au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia pour invoquer le Règlement.

**M. Morrison:** Monsieur le Président, je pense que le secrétaire parlementaire utilise un accessoire.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Non, ce n'est pas un rappel au Règlement. Le secrétaire parlementaire cite en fait un document, selon moi.

**M. Abbott:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis d'avis qu'il serait utile que le secrétaire parlementaire donne le titre du document qu'il cite. Je soutiens que le Parti réformiste n'a autorisé la publication d'aucun document de ce genre.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je dirai respectueusement au député de Kootenay—Est, quant à l'exactitude du document cité, qu'il y a là matière à débat. Mais son rappel au Règlement n'est sûrement pas fondé.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, je comprends la tactique des députés. Ils tentent simplement de faire écouler mon temps de parole.

**M. Abbott:** Vous n'avez qu'à donner le titre du document.

**M. Milliken:** Je l'ai fait. J'en ai lu le titre. C'est *The Little Book of Reform: The Gospel According to Preston Manning and the Reform Party*, publié par Little Red Book, Arsenal Pulp Press, sous la direction de *Christopher Gudgeon et Mark Leiren-Young*.

**M. Abbott:** Un petit livre rouge? Ah bon!

**M. Milliken:** Je regrette que les députés n'en aient pas un exemplaire. Quoi qu'il en soit, je voudrais citer leur chef avant que mon temps de parole expire.

• (1405)

Il a dit: «Les gens s'imaginent que nous sommes des hurluberlus possédant un bagage politique bizarre, que nous sommes des extrémistes et des séparatistes. Nous ne sommes pas extrémistes. Nous ne sommes pas fous. Nous ne sommes pas séparatistes.» Ce sont là les paroles du député de Calgary—Sud—Ouest.

Nos vis-à-vis nous demandent de remplacer la politique libérale par la politique réformiste. Le Parti libéral, élu sur la base des principes énoncés dans le livre rouge, ne fera pas cela. Je voudrais que les réformistes arrêtent de nous demander cela. Votez contre les projets de loi si vous le voulez, mais, de grâce, admettez que le gouvernement est tenu de faire ce qu'il a promis qu'il ferait.

Si les réformistes formaient le gouvernement, j'espère qu'ils s'efforceraient de tenir les promesses qu'ils ont faites, comme nous tenons les nôtres.

**M. Strahl:** Monsieur le Président, j'ai deux rappels au Règlement. Premièrement, lorsqu'un député cite un livre ou un autre document, ne doit-il pas déposer ce document?

Deuxièmement, le député a dit que, en un sens, le Parti réformiste avait un genre d'entente avec les conservateurs. C'est là nous faire un procès d'intentions et je ne crois pas que ce soit acceptable.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je serai bref. Il n'y a là rien qui justifie des rappels au Règlement.

Conformément à l'article 27 du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement la motion aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Kilger):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au lundi 12 juin 1995, à l'heure normale de l'ajournement.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 21 pétitions.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Comme il est 14 h 08, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Avant que nous passions à l'étude des initiatives parlementaires, on me fait signe qu'un certain nombre de députés attendaient peut-être la présentation de pétitions. Malheureusement, je crois comprendre que, dans les circonstances que nous connaissons aujourd'hui, la procédure exige qu'on mette fin à l'étude des affaires courantes après les projets de loi d'initiative ministérielle. J'invite simplement tous les députés qui désirent de plus amples renseignements sur la question à consulter les services du greffier.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LOI SUR LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-7, Loi visant à promouvoir l'utilisation de carburants de remplacement pour les véhicules automobiles, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le président suppléant (M. Kilger):** Il y a six motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des avis* à l'étape du rapport du projet de loi S-7, Loi visant à promouvoir l'utilisation de carburants de remplacement pour les véhicules automobiles. Les motions n<sup>os</sup> 1 et 4 ont été retirées.

• (1410)

Les motions n<sup>os</sup> 2, 3, 5 et 6 seront débattues ensemble, et le vote sur la motion n<sup>o</sup> 2 s'appliquera aux motions n<sup>os</sup> 3, 5 et 6.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n<sup>os</sup> 2, 3, 5 et 6 à la Chambre.

## Initiatives parlementaires

[Traduction]

### MOTIONS D'AMENDEMENT

**M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.)** propose:

Motion n<sup>o</sup> 2

Qu'on modifie le projet de loi S-7, à l'article 2, en supprimant les lignes 16 à 20, page 2.

Motion n<sup>o</sup> 3

Qu'on modifie le projet de loi S-7, à l'article 3, par substitution, à la ligne 35, page 2, de ce qui suit:

«raux fonctionnent au».

Motion n<sup>o</sup> 5

Qu'on modifie le projet de loi S-7 en supprimant l'article 5.

Motion n<sup>o</sup> 6

Qu'on modifie le projet de loi S-7, à l'article 8, par substitution, aux lignes 10 et 11, page 4, de ce qui suit:

«organismes fédéraux, fait».

—Monsieur le Président, la plus importante de ces quatre motions est la motion n<sup>o</sup> 5, qui est d'ailleurs à l'origine de la présentation des trois autres motions. Elle vise à modifier le projet de loi S-7 en supprimant l'article 5 afin que les sociétés d'État ne soient pas assujetties à cette mesure législative.

Historiquement, les sociétés d'État sont censées être à l'abri de toute ingérence politique. Au cours des récentes années, on leur a même demandé, dans certain cas, de faire de l'argent et d'administrer leurs affaires de la même façon qu'une entreprise privée. Par conséquent, même si la Chambre peut, si elle le désire, adopter des lois pour réglementer les activités des ministères fédéraux, je crois qu'elle va au-delà de ses pouvoirs lorsqu'elle commence à s'ingérer dans les menus détails des activités d'une société d'État. C'est pourquoi j'ai présenté ces amendements.

Si nous allons toutefois parler de ce que le gouvernement devrait et ne devrait pas faire, je voudrais m'attarder un peu sur cette question. Ce n'est pas au gouvernement à choisir les gagnants et les perdants sur le marché. Les sociétés ont fait plus de lobbying auprès de moi en faveur de ce projet de loi que ce que j'avais eu l'occasion de voir depuis mon arrivée ici il y a un an et demi. Soyons clairs. Je ne m'oppose pas aux objectifs visés dans cette mesure législative. Ce sont des objectifs valables. Les intentions sont bonnes, mais nous savons tous où cela mène.

Ce projet de loi est très général quant à son libellé. Il crée un marché expressément pour le gaz propane et le gaz naturel. Il y est fait mention, en passant, de l'éthanol, de l'hydrogène et de l'électricité, mais soyons réalistes et honnêtes, c'est bien de gaz propane et de gaz naturel qu'il s'agit. Ce sont les compagnies de gaz naturel et de gaz propane qui ont fait des pressions en ce sens, avec des fabricants et des entrepreneurs qui ont spécialement intérêt à convertir le parc de véhicules du gouvernement.

Je n'ai aucune objection à ce que les produits de ces compagnies soient utilisés comme carburants de remplacement pour les voitures. Le gaz propane et le gaz naturel ont une place légitime dans la combinaison énergétique et une application bien définie en ce qui concerne les véhicules du gouvernement qui roulent énormément, surtout en région urbaine.

*Initiatives parlementaires*

Dans ma circonscription, nous produisons de grandes quantités de gaz naturel aussi bien que de combustible liquide du pétrole. Je ne crois donc pas qu'on puisse m'accuser de vouloir défendre les intérêts de ma région. Mes objections à ce projet de loi sont fondées sur des motifs d'ordre technologique, économique et écologique. En d'autres termes, je ne fais de lobbying pour personne.

● (1415)

J'ai déjà dit que certaines applications de ces carburants de remplacement étaient valables sur le plan économique. Malheureusement, le parc automobile du gouvernement comprend un très petit nombre de véhicules consommant suffisamment de carburant par an ou roulant suffisamment pour que leur conversion soit rentable. C'est un fait qui a été souligné dans l'une des propres études du gouvernement, l'étude Bronson, qui indique que la conversion serait vraiment valable dans le cas de 10 à 20 p. 100 seulement des véhicules du gouvernement.

Toutefois, ce projet de loi propose un échéancier de conversion selon lequel, pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril 1997, 50 p. 100 de tous les véhicules automobiles achetés devraient être munis de moteurs capables de fonctionner au carburant de remplacement, 60 p. 100 des véhicules un an plus tard, et 75 p. 100 en 1999. En bout de ligne, 75 p. 100 de tous les véhicules du parc automobile devront fonctionner avec un carburant de remplacement quelconque.

Un amendement a été proposé et accepté au comité et les mots «lorsque cela est rentable et faisable» ont été ajoutés. Toutefois, personne ne semblait savoir exactement ce que cela signifiait durant les travaux du comité. Franchement, je ne sais pas moi-même ce que ces mots signifient vraiment, car rentable peut prendre le sens qu'on veut bien lui donner; cela dépend de celui qui parle. Ils ont pris un projet de loi déjà confus et l'ont embrouillé davantage en ajoutant ces amendements.

Nous devrions nous contenter de faire notre travail à la Chambre, c'est-à-dire d'élaborer des politiques. Nous n'avons pas à montrer à nos gestionnaires comment gérer leurs parcs de véhicules automobiles. Jusqu'à quel point allons-nous régler chaque petit détail et pourquoi?

Les lobbyistes qui font des pressions en vue de l'adoption de ce projet de loi veulent créer un précédent à mon avis. Ils veulent montrer qu'il existe des débouchés pour leurs produits et s'ils ne peuvent les vendre sur les marchés ou convaincre les consommateurs de convertir leurs véhicules automobiles pour des raisons économiques, ils disent: «Demandons au gouvernement de créer un marché, même s'il s'agit d'un tout petit marché de 39 000 véhicules.» Si mon amendement est adopté, il s'agira plutôt de 25 000 véhicules automobiles sur un total de 7 millions de voitures et camions. L'effet sera minime pour eux dans l'immédiat, mais la mesure créerait un précédent car le gouvernement interviendrait dans le cours normal des affaires de l'industrie des carburants au Canada et c'est ce que le Parti réformiste veut empêcher.

J'ai déjà parlé des aspects environnementaux. Tout n'est pas entièrement blanc ou noir en ce qui concerne les effets du remplacement de l'essence ou du gaz diesel par du gaz naturel ou du propane. Les véhicules au gaz comprimé produisent parfois plus de produits polluants que les véhicules à essence ou au diesel.

Je pense aux oxydes d'azote produits par le rapport de compression plus élevé des véhicules à gaz, qui en émettent des quantités beaucoup plus grandes que les véhicules à essence ou au diesel. Cela a un effet profond sur les pluies acides, entre autres. D'autres polluants, tels que le dioxyde de carbone, sont produits en quantités moindres que lors de la combustion de gaz. Toutefois, la question n'est pas noir et blanc.

Par conséquent, je déclare catégoriquement que ces décisions devaient être laissées aux experts, aux gens que nous payons pour gérer notre parc automobile, et que nous, politiciens ne devrions pas nous en mêler. Nous ne sommes pas tous mécaniciens ou ingénieurs. Laissons les forces du marché en décider. Si le produit est bon, ces lobbyistes devraient être en train d'essayer de le vendre aux responsables des achats, pas aux parlementaires.

● (1420)

Je m'en veux presque de l'admettre, mais dans certains secteurs du gouvernement, il y a de bons gestionnaires comme, par exemple, les responsables du parc automobile de la GRC, qui représente 32 p. 100 des véhicules dont le gouvernement fédéral est propriétaire, sans compter les véhicules de la couronne, et ils ne veulent pas qu'on les oblige à les convertir au gaz. Peut-on imaginer des voitures au propane se lancer à la poursuite de suspects? La GRC pourrait remplacer sa devise, qui est «On a toujours notre homme», par «On l'attrape parfois s'il ne démarre pas trop vite.»

Le propane a sa place. Le gaz naturel a sa place. Et la place qu'ils auront devrait être décidée en fonction de la réalité et de l'aspect pratique de la chose, et non en fonction de ce que des lobbyistes influents aimeraient que le gouvernement fasse.

Lors de la première lecture il y a eu certaines observations au sujet de la façon dont le gouvernement, s'il est sincère au sujet de la réduction des émissions, pouvait résoudre le problème sans recourir à la conversion. Je pense que c'est mon collègue de Macleod qui proposait que les ministres demandent à leur chauffeur d'arrêter le moteur de leur grosse limousine, de temps à autre, lorsqu'ils sont stationnés devant pendant l'hiver.

Peut-être qu'ils pourraient même changer pour des voitures plus petites. J'aimerais bien voir tous les ministres dans des voitures plus petites. Si le gouvernement veut réellement réduire les émissions de gaz nocifs dans l'enceinte du gouvernement, tout ce qu'il a à faire c'est noyer les limousines dans la rivière des Outaouais. Ce serait une bonne forme de clôture.

[Français]

**M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, comme vous avez été très patient jusqu'à maintenant, j'espère que vous le serez également envers moi.

La planète nous a été prêtée, en quelque sorte, pour l'améliorer, si possible. Si on veut remettre à nos enfants un héritage valable, il faut la protéger. Évidemment, je suis en faveur du

projet de loi S-7 parce que son objectif est de convertir, d'ici à l'an 2004, 75 p. 100 de la flotte fédérale de véhicules à des carburants moins dommageables pour l'environnement, ce qu'il me semble aurait dû être fait depuis longtemps.

Ces carburants de remplacement sont définis dans le projet de loi comme étant des carburants moins nocifs. Là où j'ai plus de difficulté à comprendre, c'est que l'expression «moins nocif» n'est pas définie dans le projet de loi. Qu'est-ce qu'un carburant moins nocif?

Maintenant, lorsqu'on parle de gaz propane, en bon français, on devrait plutôt parler de propane et non de gaz propane.

Quelques faits. Le parc automobile fédéral compte actuellement plus de 39 000 véhicules. Ceux-ci rejettent chaque année dans l'environnement aux alentours de 156 000 tonnes de dioxyde de carbone, ce qui est terrible.

Dans tout le Canada, on rejette chaque année 570 millions de tonnes de divers gaz à effet de serre. C'est ça, la pollution. Évidemment, ces gaz s'accumulent dans l'atmosphère et causent, depuis maintenant à peu près 18 ans, un réchauffement graduel de la planète. Les meilleurs experts prévoient que la température moyenne du globe augmentera de 1,5 à 4,5 degrés Celsius d'ici à quelques années, ce qui est presque incroyable.

• (1425)

Une telle hausse de température aura des effets majeurs sur le niveau des mers, sur les écosystèmes évidemment, sur les ressources d'eau potable et, par ricochet, sur l'agriculture et la santé humaine.

Il y a de nouvelles maladies qui, chaque année, font leur chemin. On ne sait pas d'où elles viennent, mais on sait très bien où elles nous conduisent. Elles nous conduisent évidemment à la mort, et ce, sans nous en rendre compte. En y contribuant, nous, personnellement, par la pollution, il y a des milliers d'enfants qui meurent.

Ensuite, on dépensera des sommes incroyables pour déceler ces maladies. C'est un éternel recommencement parce que l'être humain étant ce qu'il est, il ne peut pas s'adapter à la nature. Vous savez, la nature est très bien faite et, à cause de notre intelligence, nous allons la détruire.

Le gouvernement canadien s'est engagé auprès de la communauté internationale à stabiliser d'ici l'an 2000 ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. M<sup>me</sup> la ministre voulait faire ce bout de chemin, mais malheureusement, elle a été incapable de le faire adopter par le Conseil des ministres. Cela veut dire que de l'autre côté de la Chambre il y a plusieurs ministres qui ne sont pas conscients de ces réalités. C'est tragique.

Le Québec produit, quant à lui, deux fois moins de dioxyde de carbone que la moyenne canadienne. Depuis des années, au Québec, nous nous sommes pris en main. Je voudrais bien que le gouvernement fédéral puisse suivre notre exemple. Cela ne veut pas dire que tout va bien au Québec. Il y a énormément de choses à faire, mais je dis que, comparativement à d'autres, nous sommes sur la bonne voie.

### Initiatives parlementaires

Certaines personnes, dont des réformistes, mettent en doute la validité des conclusions scientifiques qui démontrent l'existence des effets de serre. Je vous énoncerai certains arguments qui font que je suis d'accord avec le projet de loi S-7. De plus, ce projet de loi est présenté par un sénateur et je le félicite.

J'ai fait un discours en cette Chambre dans lequel je disais que les sénateurs sont des êtres dans des aquariums qui nagent de temps à autre, mais pas trop vite et qui se reposent. Mais je dois être logique et responsable, il y a certains sénateurs qui font un très bon travail et le parrain de ce projet de loi en est un.

Si on adopte le projet de loi S-7, il aura la possibilité de contraindre le gouvernement canadien à prêcher par l'exemple. On l'obligera à prêcher par l'exemple, ce qu'il n'a jamais fait jusqu'à maintenant.

Bien sûr, il existait des directives du Conseil du Trésor visant à transformer la flotte fédérale et à améliorer sa gestion. Cependant, force est de constater que ces directives ont été confrontées à l'inertie et à la résistance au changement. Seule une législation permettra de forcer les ministères et organismes à se conformer aux nouvelles priorités de l'environnement.

De plus, le gouvernement fédéral réalisera des économies sur le carburant de l'ordre d'environ 43 millions de dollars en cinq ans et de 15 millions au cours des années subséquentes. Bien sûr qu'il va en coûter un peu plus cher, il en coûtera à peu près 1 500 \$ de plus pour l'acquisition d'un véhicule, soit 38 millions et demi à peu près de plus sur une période de cinq ans. Cependant, on prévoit également une économie de 7 millions de dollars sur cinq ans.

• (1430)

La transformation de la flotte fédérale aura un effet d'entraînement qui permettra de résoudre le cercle vicieux de la faible demande pour les véhicules adaptés causée par l'absence de sources d'approvisionnement en carburant, elle-même causée par le faible nombre de véhicules adaptés en circulation, ainsi de suite. Il est permis d'espérer que les principaux fabricants d'automobiles et les fournisseurs de carburants profiteront de l'occasion qui leur est donnée pour développer de nouveaux modèles et de nouveaux marchés.

L'article 2, cependant, définit trois conditions pour déterminer ce qu'est un «carburant de remplacement» aux termes de la loi. Ces trois conditions sont les suivantes: a) le carburant doit servir à la propulsion d'un véhicule automobile; b) il doit être moins nocif que les carburants conventionnels; c) il doit être prescrit par le règlement.

Je me pose des interrogations sur cela même si nous sommes en faveur de ce projet de loi.

On peut, cependant, s'interroger sur la pertinence de faire allusion à des carburants spécifiques qui pourront, au gré des analyses scientifiques et du développement des nouvelles technologies, être considérés, dans quelques années, comme étant relativement plus dommageables pour l'environnement.

Je vous donne un exemple. Un entrefilet paru dans *Le Devoir* nous apprenait qu'une étude effectuée à l'Université Carnegie a révélé qu'un véhicule de 1988 fonctionnant à l'électricité rejetait 60 fois plus de plomb dans l'environnement par kilomètre qu'une voiture comparable fonctionnant à l'essence au plomb.

*Initiatives parlementaires*

Ce qui est considéré comme étant moins dommageable à un moment donné peut varier rapidement en fonction du développement et des nouvelles techniques.

Malgré ces réserves, nous appuyons le projet de loi S-7. Le Canada, deuxième plus grand producteur de déchets au monde, deuxième plus grand consommateur d'énergie et deuxième plus grand émetteur de gaz à effet de serre par habitant, ne peut se permettre, une fois de plus, de manquer un virage aussi important.

[Traduction]

**M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.):** Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui dans ce débat avec des sentiments contradictoires. À la Chambre des communes, comme dans la vie d'ailleurs, il y a très peu de choses qui sont complètement noires ou complètement blanches; c'est plus souvent gris, avec une exception notable, le débat en cours sur les allocations de retraite, qui est passablement noir et blanc. Vous êtes du côté des anges à ce chapitre ou bien vous ne l'êtes pas. Nous traitons aujourd'hui du projet de loi S-7, Loi sur les carburants de remplacement. À mon avis, la question n'est pas aussi simple qu'elle n'en a l'air.

Notre parti est essentiellement en faveur de la libre entreprise. Notre position est la suivante: si ça peut être fait sur le marché par le marché, c'est que c'est probablement là où il faut que cela se fasse, surtout quand il est question de tout ce qui est commercial.

Cette mesure législative reflète bien le désir du gouvernement de manipuler le marché ou de décider ce qui est le mieux pour les Canadiens plutôt que de permettre au marché de décider ce qui convient aux Canadiens.

• (1435)

Par ailleurs, la plupart des gens sont très conscients du fait qu'aujourd'hui à tout le moins les carburants de remplacement, pas tous, mais notamment le gaz propane et le gaz naturel, polluent beaucoup moins l'atmosphère. Ils abondent au Canada et actuellement ils sont relativement peu chers.

Si on pouvait inciter le marché à se convertir au gaz propa-gne et au gaz naturel par exemple, on serait gagnant sur toute la ligne, surtout si cette incitation à la conversion tenait à la persuasion plutôt qu'à une obligation, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser pour cela l'argent du contribuable.

Ce projet de loi sur les carburants de remplacement comporte par ailleurs d'autres aspects qui, à mon sens, ont une incidence plus grande. Le député qui a pris la parole avant moi a parlé de véhicules fonctionnant à l'électricité et de la possibilité que ces véhicules rejettent plus de plomb dans l'atmosphère que les gens ne l'avaient prévu. Quand il est question de se convertir à l'éthanol, il ne suffit pas de dire qu'il est logique d'utiliser l'éthanol comme carburant de remplacement. Il faut voir plus loin. Nous pouvons l'obtenir sur les fermes. Ce n'est pas une ressource non renouvelable. L'utilisation d'éthanol est logique, surtout si on le mélange à l'essence, sauf que si nous faisons un examen plus poussé de la situation, nous constatons que la production d'éthanol n'est pas aussi bonne qu'on le croit, pour l'environnement. Il

faut des fertilisants. Les cultures en question coûtent cher. Ensuite, il faut consacrer des ressources au raffinage de l'éthanol. Les coûts sont beaucoup plus élevés que ceux de la production de l'essence.

Ce projet de loi n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Même s'il porte en partie sur des carburants de remplacement que l'on peut rapidement adopter et qui ne sont pas dommageables pour l'environnement, il porte aussi sur d'autres carburants de remplacement qui ne sont peut-être pas aussi bons.

Je voudrais, aux fins du compte rendu, faire quelques observations au sujet de ce qui est arrivé au Brésil, qui avait le mandat d'utiliser l'éthanol. Voici ce qu'on en dit:

Le programme d'utilisation de l'éthanol qui a été mis en place au Brésil est l'une des initiatives gouvernementales les plus importantes et les plus ambitieuses au monde, pour ce qui est de favoriser l'utilisation de carburants de remplacement pour les véhicules automobiles. En 1979, le parc automobile du Brésil se composait presque exclusivement de véhicules à l'essence. Dix ans plus tard, près de 30 p. 100 des automobiles étaient conçues de manière à fonctionner à l'éthanol. De 1975 à 1979, on a mélangé l'éthanol à l'essence pour obtenir un carburant composé à 20 p. 100 d'éthanol et à 80 p. 100 d'essence.

Cependant, en 1979, à la suite d'une importante augmentation des prix du pétrole, le gouvernement a décidé qu'on avait besoin d'un nouveau carburant, l'éthanol à 96 p. 100, pour remplacer l'essence le plus rapidement possible. Cette décision signifiait qu'on devait modifier les automobiles et les stations-service. Il fallait accroître de beaucoup la production d'éthanol pour répondre au nouvel objectif de 10,7 milliards de litres avant 1985, fixé par le gouvernement. Cela a eu des répercussions sur le coût et la nature du programme. Jusqu'en 1979, on avait accru la production d'éthanol en utilisant les distilleries existantes dans les raffineries de sucre. Pour atteindre l'objectif de production d'éthanol fixé pour 1985, il a fallu absolument construire de nouvelles distilleries produisant seulement de l'éthanol. Le système de distribution des carburants a aussi été contraint de s'adapter. Ainsi, les stations ont dû ajouter de nouvelles pompes pour l'éthanol seulement.

Les consommateurs qui avaient converti leurs véhicules pour profiter des prix de l'éthanol ont été confrontés à des problèmes attribuables au manque de qualité des dispositifs de conversion. De plus, après 1980, les prix du carburant ont grimpé, lorsque le gouvernement a augmenté le prix de l'éthanol, qui auparavant coûtait jusqu'à 60 p. 100 moins cher que l'essence.

Ainsi, alors que nous déployons des efforts pour convertir nos véhicules à des carburants de remplacement qui, de nos jours, sont moins coûteux, on peut se demander ce qui va se produire lorsque l'offre sera telle que tout à coup, la demande sera insuffisante, ce qui entraînera probablement une augmentation des prix et fera disparaître tout avantage sur le plan des prix. Il en va habituellement ainsi sur le marché.

• (1440)

Je reviens à la citation:

Les consommateurs ont réagi rapidement et les ventes de véhicules fonctionnant à l'éthanol étaient tombées à moins de 10 p. 100 des ventes totales de véhicules en juillet 1981.

Le gouvernement a alors renouvelé son soutien au programme en maintenant le prix de l'éthanol à 59 p. 100 du prix de l'essence pendant deux ans et en prolongeant l'application des mesures d'encouragement à l'achat de véhicules alimentés à l'éthanol. Les fabricants de voitures ont amélioré les véhicules fonctionnant à l'éthanol en utilisant des matériaux anti-corrosion et en les équipant d'une petite pompe à injection d'essence pour résoudre le problème de démarrage à froid. La garantie applicable à ces véhicules a également été améliorée. La confiance du public dans les véhicules à éthanol s'est rétablie à un rythme constant et, en 1985, les ventes représentaient environ 95 p. 100 des ventes totales de véhicules.

Dès 1986, la demande d'éthanol a commencé à dépasser la production. Entre la fin de 1989 et le début de 1990, il s'est produit une grave pénurie d'éthanol et les conducteurs de véhicules qui utilisaient ce combustible ont dû attendre en longues files aux stations-service. Les ventes de véhicules fonctionnant à l'éthanol sont passées de plus de 50 p. 100 des ventes totales en 1988 à moins de 4 p. 100 au milieu de 1990. La plupart

des véhicules maintenant fabriqués au Brésil utilisent un mélange d'éthanol et d'essence au lieu de l'éthanol seul.

La citation était plutôt longue, mais je crois qu'il était important de bien montrer que lorsque le gouvernement intervient sur le marché pour réglementer les types d'essence ou de véhicule qui peuvent être vendus ou qu'il modifie artificiellement, d'une façon ou de l'autre, le coût d'un combustible, le marché s'ajuste automatiquement. Le marché est son propre maître. Quelque bénéfique ou bienveillante que soit une motion présentée par le gouvernement, on ne peut pas tenir pour acquis que les résultats sur le marché seront aussi bénéfiques.

Comme je le disais plus tôt, l'utilisation de certains combustibles de rechange va de soi; c'est notamment le cas du gaz propane et du gaz naturel liquéfié. Au Canada, c'est surtout le gaz propane qui offre des possibilités intéressantes. On compte actuellement au pays quelque 3 000 postes de gaz propane pour véhicules. Ce combustible est sensiblement meilleur marché que l'essence. Il est couramment utilisé dans les parcs de taxis et dans les parcs de véhicules industriels. Il est accepté par les consommateurs.

En somme, il n'est vraiment pas nécessaire que le gouvernement incite les gens à faire preuve de bon sens. Nous n'avons plus les moyens financiers pour persuader les consommateurs ou soumettre le marché à nos caprices.

**M. Ken Epp (Elk Island, Réf.):** Monsieur le Président, c'est une chance pour moi de pouvoir aussi prendre la parole au cours de ce débat. En me regardant, on voit tout de suite que je suis le type qui croit à l'efficacité.

Nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour utiliser nos sources de carburant le plus efficacement possible et pour préserver notre environnement. Ce sont deux objectifs très valables, et probablement que personne ne les conteste. Il ne devrait pas y avoir de divergence d'opinion à ce sujet. C'est un principe sur lequel tous les Canadiens s'entendent sans doute.

Une question se pose cependant. Si l'on se fixe pour but d'offrir un système de transport pour les personnes et les marchandises en faisant le meilleur usage possible de nos ressources limitées et en éliminant ou en réduisant au maximum la pollution de l'air, des sols et de l'eau, comment peut-on y parvenir?

• (1445)

Encore une fois, nous avons un exemple de gouvernement qui croit que rien de cela ne se produira s'il n'adopte pas de loi à cette fin. Je rejette carrément cette hypothèse. Je suis sûr que les gens qui veulent faire adopter ces lois sont bien intentionnés. Cependant, la personne qui décide de rédiger une mesure législative comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui s'appuie certainement sur l'hypothèse que, sans elle, rien ne se fera.

Or, ce n'est pas vrai. Dans l'ensemble, les Canadiens sont de plus en plus conscients de leurs responsabilités à l'égard de l'environnement et c'est suffisant pour les inciter à modifier leur style de vie. Les membres de ma famille et moi-même le faisons depuis longtemps. Nous utilisons des carburants de remplace-

### Initiatives parlementaires

ment depuis des années. Lorsque c'était possible, nous roulions à bicyclette.

Le gouvernement devrait peut-être demander à tous les fonctionnaires fédéraux de troquer leur véhicule contre une bicyclette. Nous pourrions demander au premier ministre, qui est passé d'une Cadillac, d'une Lincoln ou je ne sais quoi à une Chevrolet, de se procurer un tandem. Son chef de cabinet pourrait l'aider à fournir l'énergie motrice. Il partirait tous les jours en vélo de la promenade Sussex pour se rendre jusqu'à la colline du Parlement.

**M. Abbott:** Il s'est promené à bicyclette à Beijing.

**M. Epp:** Comme il manifeste un penchant pour les sports, cela témoignerait magnifiquement du leadership du gouvernement en matière de modes de transport efficaces.

S'ils ont déjà lu la revue *Scientific American*, les députés sauront peut-être que, de tous les modes de transport, celui qui nécessite le moins d'énergie par kilomètre est la bicyclette, le grand champion parmi tous les moyens de transport. Si nous voulons réduire les coûts du transport et lutter contre la pollution, nous devrions rouler à bicyclette.

Le projet de loi S-7 précise que nous devrions adopter des carburants de remplacement. Une des choses qui me dérange ou qui me préoccupe le plus, c'est que, encore une fois, on insiste sur des quotas et des mesures législatives. Je sais que c'est une bonne chose de se fixer des objectifs. Il n'y a rien de mal à cela. Il n'y a rien de mal à dire que nous devrions nous fixer un objectif, mais le problème, dans ce projet de loi, c'est qu'on utilise la loi pour dicter les moyens à prendre au lieu de fixer un objectif à atteindre.

Autrement dit, nous ne disons pas que nous voulons des véhicules qui utilisent des carburants meilleurs, plus économiques et moins polluants. Nous disons que nous voulons convertir un certain nombre de véhicules pour qu'ils puissent utiliser un carburant de remplacement.

J'ai remarqué en parcourant le projet de loi qu'il contenait une contradiction. Il stipule par exemple que d'ici l'an 2001, 75 p. 100 des véhicules devraient fonctionner aux carburants de remplacement. Après réflexion, si 75 p. 100 des véhicules utilisent un certain type de carburant, ce sont les autres véhicules qui utilisent les carburants de remplacement puisqu'ils constituent alors une minorité. Dès lors, il faudrait modifier les définitions. Bien sûr, cela va de soi, mais nous devons quand même faire attention à ce que nous disons.

Or, l'essentiel, c'est de savoir si le projet de loi propose un train de mesures rentables. Nous savons que cela coûte cher d'adapter des véhicules fabriqués en fonction d'un type donné de carburant à un autre type de carburant. Cette opération ne sera rentable que si la distance parcourue chaque année par le véhicule est suffisante pour que les économies compensent les coûts d'adaptation. Dans la plupart des cas, la source d'énergie coûte également moins cher et il y a donc des avantages sur le plan financier. Cependant, il faut que le véhicule roule assez pour que ce soit rentable.

*Initiatives parlementaires*

● (1450)

Environ 70 p. 100 des véhicules que possèdent le gouvernement fédéral ou ses organismes roulent moins que la distance critique du point de vue de la rentabilité du remplacement. Il convient donc de faire marche arrière et, au lieu de remplacer le carburant, de décider plutôt de fabriquer des véhicules munis de moteurs fonctionnant soit au carburant de remplacement soit à deux carburants.

Encore une fois, l'impossibilité de prédire l'avenir avec exactitude n'arrange pas les choses. Il pourrait arriver, par suite d'une catastrophe écologique ou économique ou pour quelque autre raison indépendante de notre volonté, que l'on ne dispose plus de certains types de carburants en quantité suffisante. Comme le député d'Edmonton-Sud-Ouest vient de le dire, il est déjà arrivé que des véhicules conçus pour utiliser un type donné de carburant aient dû être remisés, faute de carburant. Il serait donc sage d'envisager la bicarburant, non seulement en raison de la disponibilité du carburant, mais aussi au cas où l'on manquerait de carburant pour se rendre à la station-service qui vend le carburant de remplacement en question.

Un grand nombre de véhicules sont dotés d'un système de carburant mixte. Je n'ai jamais conduit un tel véhicule, mais j'ai déjà voyagé à bord d'un véhicule qui avait une commande sur le tableau de bord. Le moteur fonctionne au propane jusqu'à ce que le réservoir se vide et, s'il ne peut pas faire le plein de propane tout de suite, le conducteur n'a qu'à régler la commande pour que le véhicule recommence à rouler à l'essence, le carburant qu'il était conçu pour consommer au départ. Il y a un facteur coût là-dedans. Les véhicules capables de fonctionner à deux carburants coûtent plus cher, que cette caractéristique soit incorporée au moment de la fabrication ou de la conversion.

L'autre chose dont il faut tenir compte du point de vue économique est de savoir quel pourcentage du coût accapare le coût réellement engagé pour produire le carburant et les taxes. Nous ne sommes pas sans savoir que, d'un bout à l'autre du pays, les provinces et, dans tous les cas, le gouvernement fédéral, prélèvent des taxes sur les carburants. L'augmentation que le gouvernement a eu l'audace d'imposer dans son dernier budget a d'ailleurs fait un peu de bruit. Une augmentation de 1,5 p. 100 le litre, ça n'a l'air de rien, sauf que bien des Canadiens ne se rendent pas compte que ce chiffre est trompeur. La nouvelle taxe est en fait de 1,605c. le litre, puisqu'il faut aussi payer la TPS. Rien ne rend le gouvernement plus heureux que de taxer une taxe.

Les taxes applicables au propane, au gaz naturel comprimé et à ce qu'on appelle communément la gasoline varient. Ce n'est un secret pour personne que, si le propane constituait une solution rentable, du moins en Alberta, c'était tout simplement parce que le gouvernement ne le taxait pas. Du point de vue du coût de fabrication ou de raffinage, les deux types de carburants étaient comparables. C'est la taxe qui faisait la différence.

Nous devrions peut-être seulement changer la structure fiscale de façon à donner à un carburant reconnu comme moins nuisible à l'environnement un léger avantage par rapport aux autres. Là encore, je recommanderais la prudence, car, ce faisant, nous perturberions les forces du marché. Ce qu'il conviendrait de faire, c'est de fixer des normes de rendement, pas des normes

relatives aux méthodes. Autrement dit, peu importe comment on arrive au but fixé, ou plutôt ce qui importe, c'est que le but écologique fixé soit atteint.

Il me vient à l'esprit des cas précis où les autorités gouvernementales avaient cherché à encourager le respect de l'environnement. Je me souviens entre autres de la taxe de \$100 sur la climatisation. C'était vraiment une très mauvaise idée, car beaucoup de véhicules qui avaient une efficacité énergétique supérieure avaient la climatisation.

● (1455)

Je voudrais simplement exhorter le gouvernement à y penser à deux fois avant d'adopter des projets de loi aussi coercitifs, mais à la fois dont les objectifs ne sont pas clairement établis.

**M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.):** Monsieur le Président, selon le vieil adage des libéraux: «Si ça bouge, on régleme. Si ça ne bouge pas, on taxe.» Il me semble que ce projet de loi en est une autre illustration. Je reconnais qu'il a tout de même été présenté au départ à l'autre endroit où tout est calme. Nous l'avons parcouru en nous demandant ce qu'il fallait en faire. Puis, les libéraux ont décidé de le reprendre à leur compte, et c'est alors que nous avons constaté qu'il était conforme au principe: «Si ça bouge, on régleme.»

À l'heure actuelle, un des principaux problèmes que nous avons au Canada, qu'il soit question de ce projet de loi ou de toute autre mesure, est cette éternelle et constante ingérence de tous les paliers de gouvernement dans toutes les questions imaginables. S'il est question d'interaction entre des personnes, il faut la réglementer. Il faut tout redresser en légiférant. Si l'interaction entre des personnes a trait au commerce, nous devons la réglementer à fond.

À quoi servent les gestionnaires de parcs automobiles? Pourquoi y a-t-il des ministères et des sociétés d'État qui s'occupent de telles choses? Quelle est leur fonction? Si leur travail n'est pas de gérer, de prendre des décisions judiciaires strictement fondées sur l'économie ou sur une combinaison de l'économie et de l'environnement, ou encore sur l'environnement seulement, qu'est-ce qu'ils font? Si le gouvernement, dans sa volonté de toujours intervenir partout, dans nos vies, dans nos portefeuilles et dans les poches de tous les Canadiens. . . Ça prend du culot!

En effectuant une recherche en prévision du débat, j'ai parcouru une analyse comparative des carburants de remplacement pour véhicules automobiles, que publie Clean Fuels Consulting Inc., entreprise établie à Toronto, qui a des succursales aux États-Unis. À la page 5, le document traite directement de ma question: À quoi servent les gestionnaires de parcs automobiles? Pourquoi existent-ils? Ne possèdent-ils pas un certain niveau de compétence? Je ne prétends pas en avoir moi-même. Je me suis donc renseigné.

J'ai appris, par exemple, que les carburants à haute teneur d'alcool provoquaient des difficultés lors d'un démarrage à froid, parce qu'ils ne se volatilisent pas facilement. Le problème n'existe pas avec le gaz naturel ou propane comprimé, qui est déjà en phase vapeur. Toutefois, la température d'inflammation et le délai d'allumage sont élevés pour ces gaz, ce qui peut entraîner des difficultés lors d'un démarrage à froid.

Pour ne pas accaparer le temps de la Chambre, je n'irai pas plus loin. Ce ne sont là que quelques notions simples à comprendre pour un novice comme moi, que j'ai tirées de ma recherche et qui m'ont amené à conclure que les problèmes sont assez importants pour qu'on les confie à des spécialistes ou des gestionnaires de parcs automobiles, dont la responsabilité est justement d'assurer le mouvement des véhicules, ainsi que des personnes et des marchandises qui les occupent. Je me fierais plutôt à la compétence de ces personnes qu'à celle de n'importe quel député de la Chambre, à moins que celui-ci ou celle-ci n'ait la même expérience et la même formation.

Par exemple, en ce qui a trait à l'essence, une autre étude révèle que les dispositifs antipollution donnent de bons résultats. Depuis 15 ans, les émissions d'hydrocarbures non brûlés ont été réduites de 98 p. 100, celles d'oxyde nitreux de 90 p. 100, et celles d'oxyde de carbone de 96 p. 100.

Je répète que je ne cite pas ces chiffres pour donner l'impression que je suis un spécialiste de ce domaine. Je pose la question à tout député de la Chambre qui pourrait être un tel spécialiste: Pourquoi, en tant que députés, envisageons-nous l'adoption d'une mesure législative qui imposerait des quotas?

• (1500)

Je reviens sur le fait que le gouvernement semble vraiment vouloir fixer des quotas partout. Si un groupe n'est pas suffisamment représenté dans tel ou tel secteur, il faut prévoir un quota. Nous avons pu voir hier soir ce que les Ontariens pensent de ce genre de mesures législatives.

Le gouvernement ne comprend tout simplement pas. Il ne comprend pas que c'est le marché libre qui fait fonctionner l'économie et qui fixe tout naturellement la norme ou le niveau approprié.

Ce matin, j'ai reçu une lettre par télécopieur d'un monsieur de Superior Propane, à Unionville, en Ontario. J'étais content de recevoir cette lettre. Celui-ci essayait d'expliquer pourquoi il serait bon d'adopter ce projet de loi. Il conclut ainsi: «J'espère bien que la liste de scrutin témoignera de votre appui à cet excellent projet de loi.»

Je suis bien disposé à écouter le débat sur le projet de loi et à décider de quelle façon je voterai à la fin du débat, mais il est facile de voir de quel côté je penche pour le moment.

Il écrit: «Je vous écris au sujet du projet de loi S-7, une mesure importante qu'on doit bientôt étudier en troisième lecture à la Chambre.» Il explique ensuite les cinq avantages qui découleraient de l'adoption de cette mesure, notamment que «l'industrie bénéficierait d'investissements accrus du secteur privé de l'ordre de 40 à 50 millions de dollars».

Grâce à une certaine mesure que le gouvernement imposerait par une loi, nous allons donc susciter dans le secteur privé des investissements de l'ordre de 40 à 50 millions de dollars. Je me demande si, faute de cette mesure, ces investissements ne se produiraient pas quand même dans le secteur privé. Autrement dit, je voudrais qu'on établisse le rapport entre ces deux propositions.

### *Initiatives parlementaires*

Il parle, deuxièmement, de la diversification de l'énergie reliée aux transports, qui permettrait d'accroître la concurrence entre les fournisseurs de carburant de transport, ce qui se traduirait par des économies pour les consommateurs. Troisièmement, il y voit un facteur d'expansion des marchés pour les producteurs de canola et, quatrièmement, un facteur de diversification de l'économie de l'Ouest.

Je me pose une question. Si nous avons littéralement des millions de véhicules en circulation sur les routes, qu'il s'agisse de véhicules privés, d'automobiles, de camions ou de quoi que ce soit, et si nous avons par ailleurs des véhicules qui ne relèvent pas du secteur privé mais appartiennent au gouvernement, quelle est la proportion des uns et des autres?

Le nombre des véhicules de l'État se chiffre par dizaines de milliers, tandis que celui des véhicules privés en circulation sur les routes se chiffre par millions. Je me demande alors pourquoi on propose une telle mesure. On parle d'expansion des marchés pour les producteurs de canola. Or, convertir les dizaines de milliers de véhicules appartenant au gouvernement fédéral ne représentera sûrement pas une bien grande différence pour ces producteurs, et parler de diversification de l'économie de l'Ouest, c'est, en toute déférence pour ce monsieur, exagérer pas mal.

Cependant, dans le cinquième avantage qu'il voit à cette mesure, il écrit que la réduction des coûts d'exploitation du parc des véhicules fédéraux pourrait représenter des économies de 4 à 6 millions de dollars par année pour les contribuables. Je me demande alors, si cette conversion permettait de réaliser des économies de 4 à 6 millions, et si le gouvernement examine bien présentement la pertinence de toutes ses dépenses, pourquoi est-il nécessaire d'adopter pareille mesure? Si les gestionnaires des parcs de véhicules, ceux qui sont en charge de ces parcs ne se rendent pas compte qu'on peut réaliser des économies de 4 à 6 millions et ne sont pas disposés à prendre les moyens pour y parvenir, il faudrait peut-être les congédier.

Je passe maintenant à la page 13 de mon travail de recherche portant sur l'analyse comparative des carburants de transport de remplacement. J'y fais allusion à ce que mon collègue, le député d'Edmonton-Sud-Ouest, a dit au sujet de la situation au Brésil et je ne vais revenir que sur une phrase. En 1989 et au début de 1990, il y a eu une grave pénurie d'éthanol et les propriétaires de véhicules fonctionnant à l'éthanol ont dû faire la queue pendant des heures pour en obtenir.

• (1505)

Cela et l'imposition artificiellement élevée du propane montrent que le gouvernement sait merveilleusement manipuler le secteur privé. Je remarque quant à moi que l'expression «lorsque cela est rentable et faisable» revient constamment dans le projet de loi lui-même. Tout ce que j'en dis, c'est que je me demande si ce projet de loi est vraiment nécessaire, s'il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir exactement le même résultat, si l'on ne pourrait pas réduire le nombre de projets de loi sur lesquels nous aurons à nous prononcer et qui semblent pousser le gouvernement à prévoir tous ces merveilleux cas d'attribution du temps et toutes ces séances prolongées. Ne pourrions nous pas abandonner tout simplement ce projet de loi?

*Initiatives parlementaires*

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je rappelle à la Chambre que je mettrai le projet de loi aux voix à 15 h 10.

**M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.):** Monsieur le Président, je n'ai que quelques observations à faire.

Le député d'Elk Island a parlé de l'achat de vélos et des économies d'énergie qu'on pourrait réaliser ainsi. Je propose qu'on adapte notre vitesse de locomotion à celle du gouvernement. De cette façon, on retournerait à l'ère du cheval.

Mettre des chevaux sur la colline présenterait un double avantage. On pourrait récupérer le méthane produit par ces animaux pour faire marcher les petits autobus verts afin d'économiser de l'énergie. Cela nous aiderait considérablement à protéger l'environnement et à économiser les ressources non renouvelables.

Quand j'ai entendu le député de Kingston et les Îles et les députés d'en face brasser autant de vent cet après-midi, je me suis dit que nous n'avions plus besoin d'avions et que nous pourrions dorénavant voyager en deltaplane. Cela nous aiderait vraiment à sauvegarder l'industrie aérienne. La Chambre regorge de bonnes idées, si seulement on pouvait pousser le gouvernement à agir plus rapidement pour les mettre en oeuvre.

Je l'ai déjà dit et je le répète, depuis deux ans, nous expédions le grain de l'Ouest par Thunder Bay et, comme on le voit aujourd'hui, nous le faisons même passer par Thunder Bay avant de l'expédier en Californie. Si nous avions changé de mentalité et si nous avions utilisé le plus court chemin, nous aurions sans doute fait assez d'économies d'énergie pour permettre à la Chambre et aux sociétés d'État de faire fonctionner leurs véhicules avec un carburant ordinaire, et il nous resterait encore bien des gallons sur le plan de la consommation énergétique.

Il faut toujours utiliser le système le plus fiable et le plus efficace possible. Pendant les années 40 et au début des années 50, le secteur agricole s'est converti en masse au propane, notamment pour les tracteurs et d'autres véhicules. Nous nous sommes très rapidement rendu compte du piètre rendement de ce carburant. Cela ralentissait nos machines et on est vite revenu à d'autres carburants. Cela n'avait été qu'un gaspillage d'argent.

Un des députés a signalé que les agents de la GRC auraient l'air très stupides dans une voiture au propane. C'est probablement ce qui se produirait. Nous ferions des substitutions. Nous passerions à divers types de carburants et, à cause des taxes et de l'inefficacité de ce système, nous reviendrions à ce que nous utilisions auparavant.

J'apprécie ces quelques minutes. J'espère revoir des voitures tirées par des chevaux un jour sur la colline du Parlement. Cela accélérerait certainement les choses à voir la façon dont le gouvernement progresse relativement à certaines de ces mesures.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Chers collègues, je vous ai peut-être induits en erreur par inadvertance lorsque, dans ma hâte de m'acquitter d'autres fonctions en ce vendredi, j'ai dit que je mettrai la question aux voix. C'était en fait une erreur de ma part.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 15 h 10, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 11.)

# TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 9 juin 1995

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</b>	
Projet de loi C-85. Reprise de l'étude à l'étape du rapport, ainsi que des motions nos 1 à 7 .....	13513
M. Harper (Calgary-Ouest) .....	13513
M. Milliken .....	13514
M. Frazer .....	13516
Le président suppléant (M. Kilger) .....	13518
M. Boudria .....	13518
M. Leblanc (Longueuil) .....	13520

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>La convention sur les armes chimiques</b>	
M. McWhinney .....	13521
<b>Le Pont de Québec</b>	
M. Dubé .....	13521
<b>Les Canadiens d'origine taïwanaise</b>	
M. Hanger .....	13521
<b>Le regretté Charles Ritchie</b>	
M. Flis .....	13521
<b>Le transport</b>	
M. Kirkby .....	13522
<b>St-Brieux, en Saskatchewan</b>	
Mme Sheridan .....	13522
<b>Le suicide assisté</b>	
M. Daviault .....	13522
<b>La justice</b>	
M. Thompson .....	13522
<b>Dawndale Farm Supplies Ltd.</b>	
M. Easter .....	13523
<b>Les agents de police</b>	
M. Harb .....	13523
<b>Le Parti réformiste</b>	
Mme Bethel .....	13523
<b>L'éthique</b>	
Mme Debien .....	13523
<b>Les politiques du gouvernement</b>	
M. Harper (Simcoe-Centre) .....	13523
<b>Les enfants</b>	
M. Szabo .....	13524
<b>Les transports</b>	
Mme Cowling .....	13524
<b>Les élections en Ontario</b>	
M. Gouk .....	13524
<b>L'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario</b>	
Mme Catterall .....	13524

## QUESTIONS ORALES

<b>Le Conseil pour l'unité canadienne</b>	
M. Duceppe .....	13524
M. Massé .....	13525
M. Duceppe .....	13525
M. Massé .....	13525
M. Duceppe .....	13525
M. Massé .....	13525
M. Brien .....	13525
M. Anderson .....	13525
M. Brien .....	13526
M. Anderson .....	13526
<b>Le ministre du Patrimoine canadien</b>	
M. Harper (Simcoe-Centre) .....	13526
Mme Copps .....	13526
M. Harper (Simcoe-Centre) .....	13526
Mme Copps .....	13526
M. Harper (Simcoe-Centre) .....	13526
Mme Copps .....	13526
<b>La Bosnie</b>	
M. Bergeron .....	13527
M. Mifflin .....	13527
M. Bergeron .....	13527
M. Mifflin .....	13527
<b>Le projet de loi C-69</b>	
M. Harper (Calgary-Ouest) .....	13527
M. Gray .....	13527
M. Harper (Calgary-Ouest) .....	13527
M. Gray .....	13528
<b>La somatotrophine bovine</b>	
M. Laurin .....	13528
M. Goodale .....	13528
M. Laurin .....	13528
M. Goodale .....	13528
<b>L'équité en matière d'emploi</b>	
M. Strahl .....	13528
Mme Copps .....	13528
M. Strahl .....	13528
Mme Copps .....	13529
<b>La somatotrophine bovine</b>	
Mme Dalphond-Guiral .....	13529
Mme Marleau .....	13529
Mme Dalphond-Guiral .....	13529
M. Goodale .....	13529
<b>L'environnement</b>	
M. Adams .....	13529
Mme Copps .....	13529
<b>Le contrôle des armes à feu</b>	
M. Ramsay .....	13529
M. Rock .....	13530
M. Ramsay .....	13530
M. Rock .....	13530
<b>La somatotrophine bovine</b>	
M. Daviault .....	13530

Mme Marleau .....	13530
M. Daviault .....	13530
Mme Marleau .....	13530
<b>La Commission canadienne du blé</b>	
M. Penson .....	13530
M. Goodale .....	13531
M. Penson .....	13531
M. Goodale .....	13531
<b>L'industrie du tourisme</b>	
M. O'Reilly .....	13531
M. Manley .....	13531
<b>L'environnement</b>	
M. Pomerleau .....	13531
Mme Copps .....	13532
M. Pomerleau .....	13532
Mme Copps .....	13532
<b>La Commission canadienne du blé</b>	
M. Hoepfner .....	13532
M. Goodale .....	13532
M. Hoepfner .....	13532
M. Goodale .....	13532
<b>Le commerce extérieur</b>	
M. Campbell .....	13532
M. MacLaren .....	13532
<b>L'immigration</b>	
M. Hanger .....	13533
M. Marchi .....	13533
<b>La Banque d'oeuvres d'art</b>	
Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata) .....	13533
M. Dupuy .....	13533

<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Gray .....	13533
Motion .....	13533
M. Abbott .....	13534
M. Boudria .....	13535
M. Ramsay .....	13535
M. Bergeron .....	13536
M. Boudria .....	13538
M. Abbott .....	13539
M. Abbott .....	13540
M. Szabo .....	13542
M. Harper (Simcoe—Centre) .....	13543
M. Szabo .....	13545
M. Milliken .....	13547
Report du vote par appel nominal .....	13550

#### AFFAIRES COURANTES

<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Milliken .....	13551

#### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>Loi sur les carburants de remplacement</b>	
Projet de loi S-7. Étude à l'étape du rapport, avec des propositions d'amendement .....	13551
<b>Décision de la présidence</b>	
<b>Motions d'amendement</b>	
Motions nos 2, 3, 5 et 6 .....	13551
M. Morrison .....	13551
M. Canuel .....	13552
M. McClelland .....	13554
M. Epp .....	13555
M. Abbott .....	13556
M. Hoepfner .....	13558



*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Groupe Communication Canada — Édition  
45 boulevard Sacré-Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Canada Communication Group — Publishing  
45 Sacré-Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

---

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir la version anglaise de cette publication en écrivant au Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,  
Ottawa, Canada K1A 0S9, à 1.75 \$ l'exemplaire ou 286 \$ par année.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from the Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada,  
Ottawa, Canada K1A 0S9, at \$1.75 per copy or \$286 per year.